

RAPPORT  
ANNUEL  
2020



PRIX ET QUALITÉ  
DU SERVICE  
PUBLIC DE L'EAU  
POTABLE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT

**LE  
HAVRE  
SEINE**  
MÉTROPOLE

[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)

# PREAMBULE

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est le fruit d'une alliance de trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH), la Communauté de communes Caux Estuaire et la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval.

Ces trois EPCI d'origine comprennent 9 services eau potable et 10 services assainissement gérés selon différents modes de gestion et conditions d'exploitation.

Ce rapport présente le fonctionnement de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire communautaire en identifiant chacun de ces secteurs.

## **Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)**

En vertu de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Cette loi a organisé une information détaillée sur le prix et la qualité de ces services via le recours à un ensemble d'indicateurs de performance définis par la réglementation.

Toujours dans l'esprit de transparence voulu par la loi Barnier, ce rapport annuel de la Collectivité est mis à la disposition de quiconque souhaite le consulter en version numérique sur le site du Havre Seine Métropole :

**[www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)** ; rubrique Territoire au quotidien > Tout savoir sur l'eau > Les publications et disponible sur demande en version papier.

# GLOSSAIRE

AC : Assainissement Collectif

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

ARS : Agence Régionale de la Santé

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EH : Equivalent Habitant (paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduelles Urbaines (Directive Européenne)

IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

LHSM : Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

RAD : Rapport Annuel du Délégué

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

Ex SIAEPA : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement

STEP : STation d'ÉPuration

Paramètres Assainissement :

- *MES : Matières En Suspension*
- *DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours*
- *DCO : Demande Chimique en Oxygène*
- *NGL : Azote Global*
- *NK : Azote Kjeldahl*
- *Pt : Phosphore*

# CHIFFRES CLÉS EAU POTABLE



# CHIFFRES CLÉS ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance

### Eau potable

			Secteurs - Le Havre Seine Métropole - 2020							
Code	Nom de l'indicateur	Unité	Ex CODAH Régie	Ex CODAH DSP	SRNO	SRC	La Cerlangue.	CC Criquetot	Étretat	Bénouv./ BSC
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES</b>										
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	204 028	33 983	2 791	8 494	3 732	15 885	1 346	860
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,38 à 2,40	2,40	2,17	2,79 à 2,83	2,25 à 2,29	2,32 à 2,53	2,67	2,51
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	jours ouvrables	nr	1	1	1	1	nr	nr	1
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>										
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,78	100	100	100	100	100	100	100
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	unité	461	183	13	23	16	43	14	30
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	unité	1	0	0	0	0	0	0	0
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98,99	98,50	100	100	94,10	100	100	100
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	unité	494	199	14	21	17	44	15	30
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	unité	5	3	0	0	1	0	0	0
P103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	106	92	95	91	95	93	95	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,79	75,14	85,52	77	82,69	76,18	80,92	77,71
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	10,05	5,38	1,11	3,41	2,38	3,87	8,11	1,97
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	9,79	5,32	1,07	3,35	2,34	3,23	5,82	1,94
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	0,57	0,10	1,84	1,5	0,02	0,22	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60	60	60	60	60	40	60
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	97,3	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	6,80	1,41	1,60	3,39	5,70	2,68	0,67	0,30

nr : non renseigné    nc : non concerné

## Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance

## Assainissement collectif

			Secteurs - Le Havre Seine Métropole - 2020								
Code	Nom de l'indicateur	Unité	Ex CODAH Régie	Ex CODAH DSP	SRNO	Sainneville	SRC	La Cerlangue	CC Criquetot	Etretat	Bénouv . / BSC
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES</b>											
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	nr	32 262	1 207	437	6 662	3 732	nr	1 346	527
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	15	24	0	0	0	0	nr	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	TMS	4 738,92	31,90	10,80	0	61,10	48,20	76,32	48,13	0
D204.2	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/ m <sup>3</sup>	1,38 à 2,34	2,34	4,29	2,60	3,42	3,67	3,16	3,09	3,88
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>											
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	unité	39	29	27	27	71	28	85	101	15
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	nc	100	100	100	100	nc
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,33	0,46	0,35	0	0	0	0,1	0	nr
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9
P.257.0	Taux d'impayés	%	7,77	1,46	1,88	0,98	4,24	4,50	2,43	0,96	0,31

nr : non renseigné    nc : non concerné

# SOMMAIRE

## Eau potable

# 2

### Chapitre 2

#### Secteur de l'ex CODAH - Régie **p 22**

2.1	Les chiffres clés	22
2.2	Caractéristiques techniques du service	23
2.2.1	Exploitant	23
2.2.2	Territoire desservi	23
2.2.3	Estimation de la population desservie	24
2.2.4	Nombre d'abonnements	24
2.2.5	Nature de la ressource en eau	25
2.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	26
2.3	Tarification de l'eau potable	26
2.3.1	Modalités de tarification	26
2.3.2	Facture d'eau type	27
2.4	Indicateurs de performance	28
2.4.1	Qualité de l'eau	28
2.4.2	Protection des ressources en eau	29
2.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	30
2.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	31
2.4.5	Eau industrielle	32
2.4.6	Rendement du réseau de distribution	33
2.4.7	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	34
2.4.8	Indice linéaire de volumes non comptés	34
2.4.9	Indice linéaire de consommation (ILC)	35
2.4.10	Réparation fuites réseau et recherche de fuites	35
2.4.11	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	36

# 1

### Chapitre 1

#### Présentation générale du service de l'eau

#### Le Havre Seine Métropole

**p 12**

1.1	Organisation des services	
	Mode de gestion au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	12
1.2	La direction Cycle de l'Eau	14
1.3	Ressources en eau - Production	14
1.3.1	Caractéristiques des points de production	15
1.3.2	Usines de traitement de l'eau	17
1.3.3	Qualité des eaux distribuées	17
1.4	Exploitation - Caractéristiques techniques	18
1.4.1	Exploitation	18
1.4.2	Indicateurs de performances	19
1.4.3	Patrimoine	20
1.5	Gestion clientèle abonnés	20
1.5.1	Abonnés	20
1.5.2	Volumes facturés aux abonnés	21

# 3

### Chapitre 3

#### Secteur de l'ex CODAH - DSP

**p 37**

3.1	Les chiffres clés	37
3.2	Caractéristiques techniques du service	38
3.2.1	Exploitant	38
3.2.2	Territoire desservi	38
3.2.3	Estimation de la population desservie	39
3.2.4	Nombre d'abonnements	39
3.2.5	Nature de la ressource en eau	40
3.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	40
3.3	Tarification de l'eau potable	41
3.3.1	Modalités de tarification	41
3.3.2	Facture d'eau type	41
3.4	Indicateurs de performance	42
3.4.1	Qualité de l'eau	42
3.4.2	Protection des ressources en eau	42
3.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	42
3.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	43
3.4.5	Rendement du réseau de distribution	44
3.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	44
3.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	45
3.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	45
3.4.9	Réparation fuites réseau et recherche de fuites	46
3.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	46
3.4.11	Renouvellement des compteurs	46

# 4

## Chapitre 4 Secteur de l'ex SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest

p 47

4.1	Les chiffres clés	47
4.2	Caractéristiques techniques du service	48
4.2.1	Exploitant	48
4.2.2	Territoire desservi	48
4.2.3	Estimation de la population desservie	49
4.2.4	Nombre d'abonnements	49
4.2.5	Nature de la ressource en eau	49
4.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	50
4.3	Tarifification de l'eau potable	50
4.3.1	Modalités de tarification	50
4.3.2	Facture d'eau type	51
4.4	Indicateurs de performance	51
4.4.1	Qualité de l'eau	51
4.4.2	Protection des ressources en eau	52
4.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	52
4.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	52
4.4.5	Rendement du réseau de distribution	53
4.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	54
4.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	54
4.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	54
4.4.9	Réparation fuites réseau et recherches de fuites	55
4.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	55
4.4.11	Renouvellement des compteurs	55

# 5

## Chapitre 5 Secteur de l'ex SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc

p 56

5.1	Les chiffres clés	56
5.2	Caractéristiques techniques du service	57
5.2.1	Exploitant	57
5.2.2	Territoire desservi	57
5.2.3	Estimation de la population desservie	58
5.2.4	Nombre d'abonnements	58
5.2.5	Nature de la ressource en eau	58
5.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	59
5.3	Tarifification de l'eau potable	59
5.3.1	Modalités de tarification	59
5.3.2	Facture d'eau type	60
5.4	Indicateurs de performance	61
5.4.1	Qualité de l'eau	61
5.4.2	Protection des ressources en eau	62
5.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	62
5.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	62
5.4.5	Rendement du réseau de distribution	63
5.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	64
5.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	64
5.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	64
5.4.9	Réparation fuites réseau et recherches de fuites	65
5.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	65

# 6

## Chapitre 6 Secteur de l'ex SIAEPA de La Cerlangue

p 66

6.1	Les chiffres clés	66
6.2	Caractéristiques techniques du service	67
6.2.1	Exploitant	67
6.2.2	Territoire desservi	67
6.2.3	Estimation de la population desservie	68
6.2.4	Nombre d'abonnements	68
6.2.5	Nature de la ressource en eau	68
6.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	69
6.3	Tarifification de l'eau potable	69
6.3.1	Modalités de tarification	69
6.3.2	Facture d'eau type	70
6.4	Indicateurs de performance	71
6.4.1	Qualité de l'eau	71
6.4.2	Protection des ressources en eau	72
6.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	72
6.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	72
6.4.5	Rendement du réseau de distribution	74
6.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	74
6.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	75
6.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	75
6.4.9	Réparation fuites réseau et recherches de fuites	76
6.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	76
6.4.11	Renouvellement des compteurs	76

# 7

## Chapitre 7 Secteur de l'ex SIAEPA de Criquebotot-l'Esneval

p 77

7.1	Les chiffres clés	77
7.2	Caractéristiques techniques du service	78
7.2.1	Exploitant	78
7.2.2	Territoire desservi	78
7.2.3	Estimation de la population desservie	79
7.2.4	Nombre d'abonnements	79
7.2.5	Nature de la ressource en eau	80
7.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	80
7.3	Tarifification de l'eau potable	81
7.3.1	Modalités de tarification	81
7.3.2	Facture d'eau type	83
7.4	Indicateurs de performance	84
7.4.1	Qualité de l'eau	84
7.4.2	Protection des ressources en eau	84
7.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	84
7.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	85
7.4.5	Rendement du réseau de distribution	85
7.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	86
7.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	86
7.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	87
7.4.9	Réparation fuites réseau et recherche de fuites	87
7.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	88
7.4.11	Renouvellement des compteurs	88



## Chapitre 8 Secteur d'Étretat

p 89

8.1	Les chiffres clés	89
8.2	Caractéristiques techniques du service	90
8.2.1	Exploitant	90
8.2.2	Territoire desservi	90
8.2.3	Estimation de la population desservie	91
8.2.4	Nombre d'abonnements	91
8.2.5	Nature de la ressource en eau	91
8.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	91
8.3	Tarifification de l'eau potable	92
8.3.1	Modalités de tarification	92
8.3.2	Facture d'eau type	93
8.4	Indicateurs de performance	93
8.4.1	Qualité de l'eau	93
8.4.2	Protection des ressources en eau	94
8.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	94
8.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	94
8.4.5	Rendement du réseau de distribution	95
8.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	95
8.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	96
8.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	96
8.4.9	Réparation fuites réseau et recherches de fuites	97
8.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	97
8.4.11	Renouvellement des compteurs	97

# 9

## Chapitre 9 Secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair **p 98**

9.1	Les chiffres clés	98
9.2	Caractéristiques techniques du service	99
9.2.1	Exploitant	99
9.2.2	Territoire desservi	99
9.2.3	Estimation de la population desservie	100
9.2.4	Nombre d'abonnements	100
9.2.5	Nature de la ressource en eau	100
9.2.6	Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés	100
9.3	Tarifcation de l'eau potable	101
9.3.1	Modalités de tarification	101
9.3.2	Facture d'eau type	101
9.4	Indicateurs de performance	102
9.4.1	Qualité de l'eau	102
9.4.2	Protection des ressources en eau	102
9.4.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable	102
9.4.4	Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice	102
9.4.5	Rendement du réseau de distribution	103
9.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	103
9.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés	104
9.4.8	Indice linéaire de consommation (ILC)	104
9.4.9	Réparation fuites réseau et recherches de fuites	105
9.4.10	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	105
9.4.11	Renouvellement des compteurs	105

# 10

## Chapitre 10 Données financières **p 106**

10.1	Recettes de la collectivité	106
10.2	Taux d'impayés	106
10.3	Etat de la dette du service	107
10.4	Abandons de créances ou versements à fond de solidarité	107

## Chapitre 11 Travaux engagés et projets à l'étude **p 109**

11.1	Programme de travaux	109
11.2	Projets - Études - Autres réalisations	111

# 11

# **PARTIE EAU POTABLE**

# Chapitre 1 - Présentation générale

## Service eau Le Havre Seine Métropole

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (LHSM) assure l'alimentation en eau de 268 912 habitants (estimation basée sur les données de population totale - INSEE 2020). Ce qui correspond à 139 611 abonnés sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de la création de la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les 6 structures assurant anciennement la compétence Eau potable sur le périmètre communautaire ont été intégrées au sein de la Direction Cycle de l'eau de Le Havre Seine Métropole. Par ailleurs, les communes de Bordeaux-Saint-Clair et Bénouville ont été détachées de l'ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest dont le siège est à Ganzeville pour être gérées directement par Le Havre Seine Métropole.

Les anciennes structures gestionnaires de la compétence Eau sont les suivantes :

- L'ex CODAH constituée de 17 communes ;
- La Communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval pour 19 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de Saint-Romain-de-Colbosc constitué de 6 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de La Cerlangue constitué de 6 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de Saint-Romain-Nord-Ouest constitué de 3 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région Fécamp Sud-Ouest pour 2 communes (Bénouville et Bordeaux Saint-Clair) ;
- La commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent.

Les conditions antérieures de gestion de chaque service ont été maintenues en 2020.

Compte tenu des caractéristiques de fonctionnement propres à chaque secteur, le présent RPQS est décomposé par secteur.

### 1.1 ORGANISATION DES SERVICES - MODE DE GESTION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

L'exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable sur le territoire communautaire reprend la structuration des collectivités anciennement compétentes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'organisation des services est la suivante :

- 1 secteur Régie exploité directement par LHSM : secteur CU LHSM - Régie (8 communes) ;
- 7 secteurs exploités en Délégation de Service Public ;
  - Délégation de service public du secteur ex CODAH Nord - DSP ;
  - Délégation de service public partielle de l'ex SIAEPA de la Région de Criquetot-l'Esneval ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de La Cerlangue ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest ;
  - Délégation de service public de la commune d'Étretat ;
  - Délégation de service public partielle du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest (2 communes).

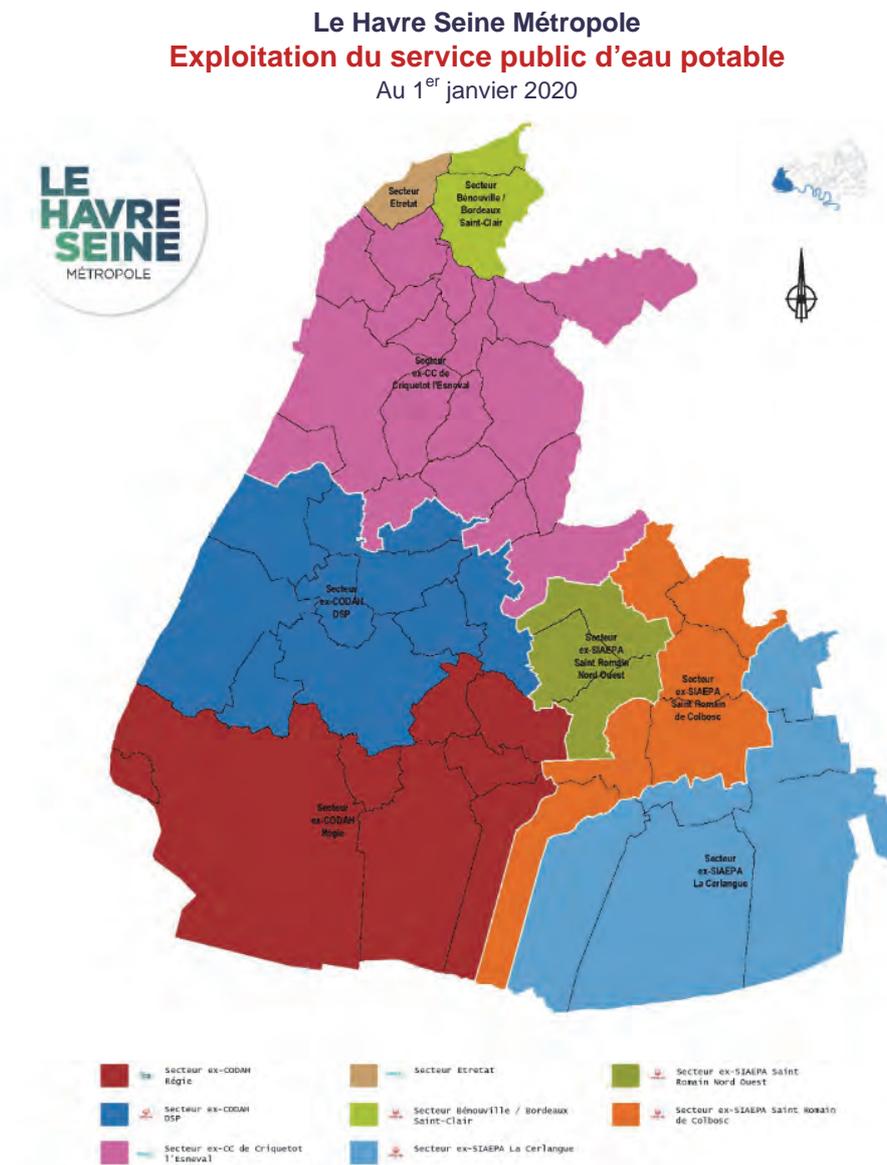
En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à LHSM, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

Les modes de gestion et exploitants des différents secteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivants :

Périmètre	Secteur CU LHSM - Régie	CU LHSM - DSP ex SIAEPA St-Romain-Nord-Ouest ex SIAEPA St-Romain-de-Colbosc ex-SIAEPA La Cerlangue Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	ex SIAEPA de CRIQUETOT commune Etretat
<i>Exploitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020</i>	Régie directe 	Affermage 	Affermage 

Cette organisation est synthétisée dans la carte présentée ci-dessous :

NB : le contrat de Prestation de Service de la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent est arrivé à échéance au 31.12.2019. En 2020, les ouvrages du service de la commune ont été intégrés dans le secteur Régie de LHSM.



## 1.2 LA DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Le Havre Seine Métropole est autorité organisatrice pour la production et la distribution de l'eau sur l'ensemble de son territoire, via sa Direction Cycle de l'Eau.

Elle est exploitante des services publics de l'eau potable, soit en régie, soit via des Délégations de Service Public.

Elle est également concessionnaire de réseau, puisqu'elle distribue pour le compte du Grand Port Maritime du Havre de l'eau potable et de l'eau industrielle. Cette dernière est produite à partir d'un pompage en Seine situé à Norville.

Elle assure également des études et le suivi des investissements.

Avec l'obtention du label Marianne en 2008, renouvelé en 2016, l'amélioration continue de la qualité de l'accueil des usagers est une préoccupation permanente.



## 1.3 RESSOURCES EN EAU - PRODUCTION

L'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble de LHSM est issu de 32 points de prélèvement dont trois ressources stratégiques : Saint-Laurent-de-Brèvedent, Radicatel et Yport.

Ces ouvrages de production d'eau sont interconnectés pour un certain nombre d'entre eux et constituent l'ossature de l'approvisionnement en eau de LHSM. Leur forte capacité de production vient de l'étendue de leur bassin d'alimentation (plus de 100 km<sup>2</sup> pour certains).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole :

Le Havre Seine Métropole	2019	2020	Variation
Volume prélevé (m <sup>3</sup> )	<b>20 742 150</b>	<b>23 268 140</b>	<b>12,18%</b>

Dans le cadre de l'historique des réseaux, le territoire réalise quelques importations d'eau en provenance de :

- Fécamp Caux Littoral – ex *SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest* : pour les communes de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair ;

Par ailleurs, elle exporte de l'eau potable vers les collectivités suivantes :

- Fécamp Caux Littoral – ex *SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest* ;
- Caux Seine Agglomération ;
- Communauté de communes Campagne-de-Caux.

### **1.3.1 Caractéristiques des points de production**

Les ressources en eau proviennent de forages ou de sources situés sur le territoire communautaire de LHSM, mais également en dehors. Ainsi l'eau alimentant Le Havre provient en partie de prélèvement sur les communes de Saint-Jean-de-Folleville (Radicatel) et d'Yport.

Après pompage de l'eau, celle-ci est envoyée dans des réservoirs destinés à assurer une réserve et à maintenir un niveau de pression suffisant chez les abonnés.

L'identification des différents points de prélèvements est présentée ci-dessous :

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)	Volume prélevé (m <sup>3</sup> )		
				2019	2020	Variation
ex CODAH - Régie	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT - Petites Sources, Grandes Sources, Source des Pruniers, Les Pruniers F3, Le Catillon	00747X0197 00747X0198 00747X0199 00747X0200 00747X0201	40 000	4 168 514	4 855 429	16,48%
	RADICATEL - C1, C2, C4, C5, C7, CH1, SPIE 6, Four aux veaux, Moulin A Ouest, Moulin B Est, La Bruisseresse, Le Vivier	00756X0040 00756X0041 00756X0042 00756X0043 00756X0045 00756X0046 00756X0047 00756X0082 00756X0120 00756X0121 00756X0122 00982X0083	63 000	7 529 998	7 779 675	3,32%
	YPORT	00568X0061	50 000	3 890 343	5 310 015	36,49%
	SAINT-MARTIN -DU-MANOIR - Source et Forage Durecu	00747X0143 00747X0144	6 200	1 108 188	1 182 858	6,74%
ex CODAH - DSP	ROLLEVILLE - Source 74-7-51 et 74-7-52	00747X0051 00747X0052	1 200	331 610	377 513	13,84%
	MONTIVILLIERS - Source La Payennière	00747X0150	2 800	836 452	903 946	8,07%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT - Forage	00748X0012	1 280	112 181	99 437	-11,36%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	OUDALLE - F3 Côte de Carouge	00748X0029	2 000	665 462	729 631	9,64%
	OUDALLE - F2 Côte de Sandouville	00748X0027	1 000			
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE - Nouveau forage	00981X0075	2 000	488 104	450 576	-7,69%
Commune Saint-Laurent-de-Brévedent	SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT - Forage	00748X0025	1 500	108 556	110 248	1,56%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Clos Pigeon	00743X0085	2 300	631 584	518 590	-2,80%
	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Bec	00743X0086	3 000	691 680	767 650	
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Étretat)	ÉTRETAT - Forages n°1 et n°2	00567X0029 00567X0030	1 120	179 478	182 572	1,72%
<b>LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>TOTAL</b>		<b>177 400</b>	<b>20 742 150</b>	<b>23 268 140</b>	<b>12,18%</b>

Avant sa distribution, l'eau subit plusieurs traitements dans les usines de production. Le traitement final est une chloration pour garantir sa potabilité.

### 1.3.2 Usines de traitement de l'eau

Le Havre Seine Métropole dispose de six usines de traitement de l'eau potable :

- L'usine de Radicatel, pour le traitement de la turbidité par une filière de clarification via un traitement coagulation/floculation/décantation et une filtration rapide sur filtre sable ;
- L'usine de Saint-Laurent-de-Brèvedent, pour le traitement des pesticides et de la turbidité via des filtres bicouches et du charbon à grain (CAG). Une désinfection par ultraviolet (UV) est réalisée en complément du chlore gazeux ;
- L'usine d'Yport, pour le traitement des pesticides via un réacteur avec injection de barbotine, chlorure ferrique et polymère associé à un décanteur à floc lesté et une filtration bicouche sable anthracite ;
- L'usine de Saint-Romain-de-Colbosc pour le traitement des pesticides et de la turbidité via des cuves à charbon à grain (CAG), une préfiltration et des membranes d'ultrafiltration ;
- L'usine d'ultrafiltration de Saint-Laurent-de-Brèvedent pour le traitement de la turbidité via un procédé d'ultrafiltration ;
- L'usine Saint-Martin-du-Bec, pour le traitement de la turbidité, des nitrates et des pesticides via un procédé d'ultrafiltration ;

Les autres forages ou sources ne nécessitent pas de recours à des traitements particuliers. Les eaux brutes sont uniquement traitées par une désinfection avec du chlore gazeux avant mise en distribution.

### 1.3.3 Qualité des eaux distribuées

Les dispositions réglementaires du Code de la Santé Publique imposent des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toute autre substance constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- Être conformes à des Limites de Qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs,
- Satisfaire à des Références de Qualité, valeurs installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Des textes définissent précisément le contrôle officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance complémentaire à mettre en place par l'exploitant.

Cette surveillance de l'exploitant comprend notamment :

- L'examen régulier des installations,
- La mesure en continu de certains paramètres (chlore, turbidité, conductivité) permettant de vérifier l'efficacité de la désinfection et de réagir immédiatement à une variation inhabituelle de ces paramètres de fonctionnement ;
- Un programme d'analyses d'autocontrôle en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Des contrôles en continu de la turbidité et du chlore ainsi que les unités de traitement mises en place sur les principales ressources ont permis de renforcer la qualité de l'eau distribuée.

Secteur	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Taux de conformité des prélèvements physicochimiques
ex CODAH - Régie	99,78%	98,99%
ex CODAH - DSP	100%	98,50%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	100%	100%
ex SIAEPA Saint Romain-de-Colbosc	100%	100%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	100%	94,10%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	100%	100%
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	100%	100%
Bénouville / Bordeaux Saint Clair	100%	100%

Les résultats de ces analyses par secteur sont présentés dans le rapport. Par ailleurs, les synthèses bilan de l'ARS sont renseignées par unité de distribution (UDI). Ces UDI correspondent à des zones alimentées par un même type de ressource, le territoire communautaire en comprend 21.

**L'eau potable distribuée par Le Havre Seine Métropole est de très bonne qualité bactériologique et physicochimique.**

*Les synthèses annuelles 2020 de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée sont en annexe.*

## 1.4 EXPLOITATION - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### 1.4.1 Exploitation

De manière à limiter les fuites et pertes en eau sur le réseau, LHSM dispose de compteurs de sectorisation sur l'ensemble des services d'eau.

Les exploitants ont ainsi, à partir de l'analyse des débits entrant et sortant des différents secteurs, une vision des zones de fortes consommations (lecture des débits nocturnes et des débits moyens).

Ces analyses permettent de cibler les tronçons de conduites à inspecter pour localiser plus précisément les fuites et les interventions curatives nécessaires.

Les différentes méthodes de suivi du fonctionnement du réseau couplés à des campagnes de recherche de fuite par corrélation acoustique permettent de maintenir et d'améliorer le niveau de rendement en complément d'opérations de renouvellement.

En 2020, l'inspection de 158,89 km de réseau a permis la réparation de 668 fuites sur l'ensemble des services.

Secteur	Nombre réparation de fuites		
	sur canalisation	sur branchement	sur équipement
ex CODAH - Régie	111	207	35
ex CODAH - DSP	55	57	4
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	14	5	1
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	19	24	1
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	30	9	1
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	58	21	6
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	6	2	0
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1	0	1
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>294</b>	<b>325</b>	<b>49</b>

### 1.4.2 Indicateurs de performances

La desserte en eau potable de la population est assurée par des ouvrages qui prélèvent l'eau dans le milieu naturel (eau de surface ou souterraine), la transportent vers des unités de traitement de manière à en garantir la potabilité puis après transport et stockage, la distribuent via un réseau de conduites enterrées.

Au cours de ces étapes, une partie de l'eau prélevée est soustraite pour des usages du service (nettoyage des réservoirs, eaux de traitement, purges, ...) ou s'échappe du réseau via des fuites au niveau des canalisations.

Les indicateurs de performance associés au service d'eau potable analysent les performances et le niveau de pertes en eau sur le réseau de distribution, soit entre les ouvrages de production ou réservoir et les compteurs des abonnés.

Secteur	Rendement (P.104.3)	Indice Linéaire des Volumes non comptés - m <sup>3</sup> /km/jour -	Indice Linéaire de Perte en Réseaux - m <sup>3</sup> /km/jour -	Indice Linéaire des volumes Consommés - m <sup>3</sup> /km/jour -
ex CODAH - Régie	79,79%	10,11	9,79	38,99
ex CODAH - DSP	75,14%	5,38	5,32	16,08
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	85,52%	1,11	1,07	6,32
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	77,00%	3,41	3,35	11,22
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	82,69%	2,38	2,34	11,16
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	76,18%	3,87	3,23	10,31
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	80,92%	8,11	5,82	24,71
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	77,71%	1,97	1,94	6,78

**Le niveau de performance hydraulique des différents secteurs de Le Havre Seine Métropole est supérieur au seuil réglementaire associé à la mise en place d'un plan d'actions.**

*Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels, y compris d'autres services publics et les eaux de service pour la gestion) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.*

*L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.*

*L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.*

### 1.4.3 Patrimoine

Le tableau ci-dessous détaille le linéaire de réseau (hors branchements) et la capacité de stockage par secteur :

Secteur	Longueur totale du réseau (ml) - hors branchements -	Capacité de stockage - en m <sup>3</sup> -
ex CODAH - Régie	994 369	76 550
ex CODAH - DSP	417 500	6 060
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	61 200	400
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	149 300	2 460
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	106 600	1 200
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	293 900	2 200
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	16 200	734
Bénouville / Bordeaux Saint Clair	20 900	25
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>2 059 969</b>	<b>89 629</b>

Au 31 décembre 2020, le réseau de Le Havre Seine Métropole se compose de 2 059,97 kml de conduite (hors branchements) et d'une capacité de stockage de 89 629 m<sup>3</sup>.

## 1.5 GESTION CLIENTÈLE ABONNÉS

### 1.5.1 Abonnés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'abonnés entre 2019 et 2020 par secteur :

Secteur	Nombre d'abonnés		
	2019	2020	Variation
ex CODAH - Régie	106 696	107 630	0,9%
Zone Industrielle	365	364	-0,3%
ex CODAH - DSP	15 467	15 677	1,4%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1 173	1 181	0,7%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	3 752	3 819	1,8%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	2 533	2 553	0,8%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	6 620	6 703	1,3%
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	1 242	1 252	0,8%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	433	432	-0,2%
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>138 552</b>	<b>139 611</b>	<b>0,8%</b>

Au 31 décembre 2020, le nombre d'abonnés est en augmentation (+0,8% par rapport à l'année précédente, soit +1059 abonnés).

### 1.5.2 Volumes facturés aux abonnés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes facturés aux abonnés entre 2019 et 2020 par secteur :

Secteur	Volume facturé (m <sup>3</sup> )		
	2019	2020	Variation
ex CODAH - Régie	9 691 868	9 888 817	2,03%
ex CODAH - DSP	1 565 765	1 573 911	0,52%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	102 166	120 713	18,15%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	447 376	437 117	-2,29%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	255 914	268 535	4,93%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	687 051	725 716	5,63%
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	138 693	131 355	-5,29%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	45 086	43 408	-3,72%
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>12 997 407</b>	<b>13 189 572</b>	<b>1,48%</b>

Volume facturé (m<sup>3</sup>) en 2020 sur la zone industrielle : 13 251 406 m<sup>3</sup>

**En 2020, le nombre de mètres cubes facturés sur la zone urbaine est en augmentation de 1,48% par rapport à l'année précédente (+192 165m<sup>3</sup>).**

# Chapitre 2 - Secteur de la CODAH - Régie

## 2.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 2.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité directement par la Régie communautaire Le Havre Seine Métropole.

Le Havre Seine Métropole

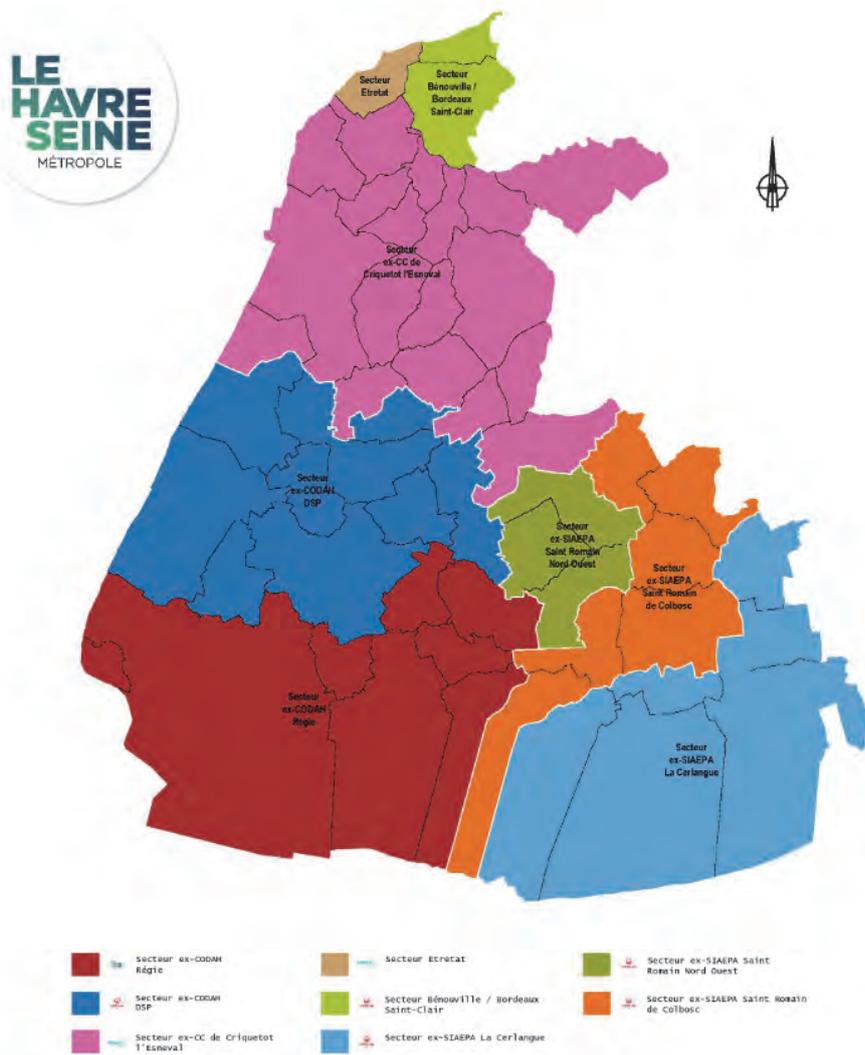


✉ 19 rue Georges Braque  
CS 70854  
76085 Le Havre Cedex  
@ : lehavreseinemetropole.fr

### 2.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex CODAH - Régie est composé des **8 communes** suivantes :

- LE HAVRE
- HARFLEUR
- GAINNEVILLE
- GONFREVILLE-L'ORCHER
- ROGERVILLE
- SAINT-MARTIN-DU-MANOIR
- SAINTE-ADRESSE
- SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT
- *Et alimente une partie des communes de Montivilliers (34 abonnés) et d'Oudalle (26 abonnés)*



### 2.2.3 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers.

Les communes suivantes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau d'eau potable. L'estimation de population desservie est donc la suivante (*données INSEE pop. légales 2018*) :

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
LE HAVRE	172 067	171 587	-0,28%
HARFLEUR	8 514	8 460	-0,63%
GAINNEVILLE	2 613	2 584	-1,11%
GONFREVILLE L'ORCHER	9 115	9 220	1,15%
MONTIVILLIERS*	nc	nc	nc
ROGERVILLE	1 432	1 517	5,94%
SAINT MARTIN DU MANOIR	1 545	1 524	-1,36%
SAINTE ADRESSE	7 649	7 609	-0,52%
LOUDALLE*	nc	nc	nc
SAINT LAURENT DE BREVEDENT*	nc	1527	nc
Zone industrielle	nc	nc	nc
<b>Total</b>	<b>202 935</b>	<b>204 028</b>	<b>0,54%</b>

\* Le secteur de la CODAH-Régie a la charge de quelques branchements sur les communes de Montivilliers et d'Oudalle. Ces communes sont intégrées respectivement aux secteurs de l'ex CODAH-DSP et de Saint-Romain-de-Colbosc.

\* Le contrat de Prestation de Service de la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent est arrivé à échéance au 31.12.2019. En 2020, les ouvrages du service de la commune ont été intégrés dans le secteur Régie de LHSM.

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 204 028 habitants, soit 1,9 habitants/abonnement.**

### 2.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
LE HAVRE	92 232	92 823	0,64%
HARFLEUR	4 206	4 228	0,52%
GAINNEVILLE	1 063	1 071	0,75%
GONFREVILLE L'ORCHER	4 067	4 078	0,27%
MONTIVILLIERS	34	33	-2,94%
ROGERVILLE	639	659	3,13%
SAINT MARTIN DU MANOIR	612	628	2,61%
SAINTE ADRESSE	3 452	3 450	-0,06%
LOUDALLE	26	26	0,00%
SAINT LAURENT DE BREVEDENT	nc	634	-
Zone industrielle	365	364	-0,27%
<b>Total</b>	<b>106 696</b>	<b>107 994</b>	<b>1,22%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 107 994, chiffre en hausse par rapport à l'année précédente (+1298 abonnés).**

### 2.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de l'ex CODAH - Régie dispose de cinq (5) points de prélèvement :

- Les sources de Saint-Laurent-de-Brévedent ;
- Le forage d'Yport, captage Grenelle ;
- Le forage et la source de Durecu sur la commune de Saint Martin du Manoir ;
- Les forages et sources de Radicatel sur les communes de Saint Nicolas de la Taille, Saint Jean de Folleville, La Cerlangue et Tancarville : captage Grenelle ;
- Le forage de Saint-Laurent-de-Brévedent.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Autorisation de prélèvement (m <sup>3</sup> /j)	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
ex CODAH - Régie	SAINT LAURENT DE BREVEDENT -  Petites Sources, Grandes Sources, Source des Pruniers, Les Pruniers F3, Le Catillon	00747X0197 00747X0198 00747X0199 00747X0200 00747X0201	40 000	15 000
	RADICATEL -  C1, C2, C4, C5, C7, CH1, SPIE 6, Four aux veaux, Moulin A Ouest, Moulin B Est, La Bruisseriesse, Le Vivier	00756X0040 00756X0041 00756X0042 00756X0043 00756X0045 00756X0046 00756X0047 00756X0082 00756X0120 00756X0121 00756X0122 00982X0083	63 000	55 000
	YPORT	00568X0061	50 000	25 000
	SAINT MARTIN DU MANOIR -  Source et Forage Durecu	00747X0143 00747X0144	6 200	6 200
	SAINT LAURENT DE BREVEDENT - Forage	00748X0025	1 500	1 500

Ces ouvrages permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 102 700 m<sup>3</sup>/jour.

Il est important de préciser que les ressources en eau exploitées en régie assurent la production d'eau potable pour une grande partie du territoire de l'ex CODAH (Fontaine la Mallet, Mannevillette, Octeville-sur-Mer, Cauville, Fontenay...) ainsi que l'alimentation en eau d'une grande partie de la Communauté de l'agglomération Caux Vallée de Seine.

Par ailleurs les unités de traitement d'Yport et de Radicatel assurent la sécurisation de la production de près de 260 000 habitants de la Communauté urbaine au travers des secours mis en place sur l'ensemble du territoire.

## 2.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur de l'ex CODAH - Régie sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	1 056,9	994,37	-5,92% <sup>(*)</sup>
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	126 837	132 614	4,56%
<i>Longueur de conduite maitresse (ml)</i>	249 619	194 965	-21,89%
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	680 453	666 790	-2,01%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs – Régie Communautaire	113 896	114 801	0,31%
Nombre de compteurs – Zone Industrielle	552	582	5,43%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	nr	nr	nr

(\*) La variation de la longueur totale du réseau s'explique qu'en 2019 et les années précédentes, le linéaire du réseau d'eau industrielle était intégré dans le décompte total.

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 994,37 kml.**

Le service comprend 33 ouvrages de stockage répartis sur le secteur avec une capacité de stockage de 76 550 m<sup>3</sup>.

**67 nouveaux branchements ont été réalisés en 2020 dont 13 sur la Zone Industrielle.**

## 2.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 2.3.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs appliqués aux abonnés. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation du tarif 2020 date du 19 décembre 2019.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés :

- Le service est assujéti à la **TVA au taux de 5,5%**.
- La **redevance pollution domestique** est directement fixée par l'Agence de l'Eau et doit être directement payée par l'utilisateur du service. Les redevances collectées sont directement reversées à l'AESN (*voir encadré page suivante*).
- La **redevance pour prélèvement de la ressource** est payée directement par la Régie sur les m<sup>3</sup> prélevés au milieu naturel.

Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 sur les communes hors Saint-Laurent-de-Brèvedent :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (compteur diamètre 15mm)	30,81	30,81	0%

Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,528	1,528	0%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,11	0,11	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,5%	5,5%	0%

Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 sur la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (compteur diamètre 15 mm)	32,64	32,64	0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,5377	1,5377	0%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,0670	0,0670	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,5%	5,5%	0%

#### Redevance de pollution domestique :

Cette redevance sert à financer des actions de lutte contre la pollution des eaux. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau qui en fixe les taux en fonction des pollutions constatées et des efforts nécessaires pour les réduire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la redevance pollution domestique est de 0,38 € HT/m<sup>3</sup> pour l'ensemble des communes.

#### Redevance prélèvement :

La redevance préservation de la ressource fixée par l'Agence de l'Eau a été modulé par la Régie communautaire à 0,11 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 pour l'ensemble des communes.

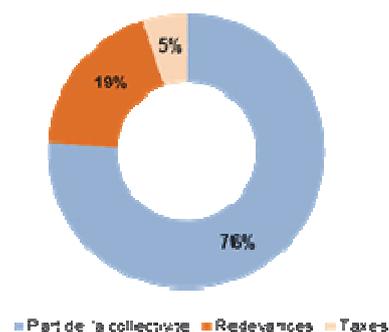
Voir la carte des redevances en annexe ou pour plus de détail, se reporter au site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ([www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr))

### 2.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la part eau potable de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

- Le Havre, Harfleur, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Rogerville, Saint-Martin-du-Manoir, Sainte-Adresse

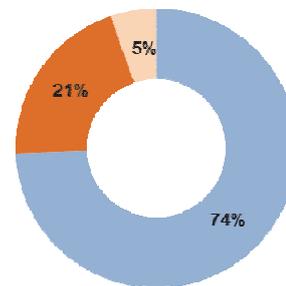
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	214,17	214,17	0%
<b>Redevances</b>	58,80	58,80	0%
Montant total HT	272,97	272,97	0%
<b>Taxes</b>	15,01	15,01	0%
<b>Montant total TTC</b>	<b>287,98</b>	<b>287,98</b>	<b>0%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,40 € TTC, soit un tarif identique à l'année précédente.**

- Saint-Laurent-de-Brévedent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	217,16	217,16	0%
<b>Redevances</b>	53,64	53,64	0%
Montant total HT	270,80	270,80	0%
<b>Taxes</b>	14,89	14,89	0%
<b>Montant total TTC</b>	<b>285,70</b>	<b>285,70</b>	<b>0%</b>



■ Part de la collectivité ■ Redevances ■ Taxes

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,38 € TTC, soit un tarif identique à l'année précédente.**

## 2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 2.4.1 Qualité de l'eau

#### 2.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce suivi est réalisé par L'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- La ressource – suivi des eaux brutes ;
- La production – suivi des étapes de traitement ;
- La distribution – suivi durant le transfert jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Les résultats du contrôle réglementaire en 2020 sont les suivants :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	461	1	<b>99,78%</b>
Paramètres physico-chimiques	494	5	<b>98,99%</b>

Les non-conformités par rapport aux **limites de qualité** révélées par le contrôle sanitaire concernent :

- Le 14/04/2020, il y a eu un dépassement en Enterocoque au niveau de la boulangerie « Le fournil du pressoir ». La contre-analyse du 27/04/2020 réalisée au même point n'a pas confirmé ce dépassement ;
- Le 20/04/2020, il y a eu un dépassement sur le paramètre plomb au niveau de la boulangerie Proxi sur le réseau du Pont VII (12µg/l par rapport au 10µg/l) ;
- Le 27/04/2020, confirmation du dépassement du paramètre plomb au niveau de la boulangerie Proxi sur le réseau du Pont VII, dû à une présence de plomb après compteur (12µg/l par rapport au 10µg/l) ;
- Le 29/10/2020, il y a eu un dépassement sur le paramètre plomb (15µg/l par rapport au 10µg/l) au niveau de la mairie de Rouelles, dû à la présence de plomb après compteur (l'abonné est au courant de la situation) ;
- Le 18/05/2020, présence d'AMPA sur le réseau du moyen service. La contre-analyse n'a pas confirmé la présence d'AMPA. Il y a un suivi renforcé pour ce paramètre ;
- Le 15/12/2020, présence de diméthachlore sur le réseau de Saint-Laurent-de-Brévedent.

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur exploité par la Régie de la Communauté urbaine en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilans ARS en annexe)**

#### 2.4.2 Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- **Sources de Saint-Laurent-de-Brèvedent**

0	Aucune action	
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50	Dossier déposé en préfecture	
60	Arrêté préfectoral	✓
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Pour les sources de Saint-Laurent-de-Brèvedent, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP date du 03/05/1991.

- **Forages de Radicatel**

0	Aucune action	
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50	Dossier déposé en préfecture	
60	Arrêté préfectoral	✓
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Pour les forages de Radicatel, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP date du 03/05/1991.

- **Forage d'Yport**

0	Aucune action	
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50	Dossier déposé en préfecture	
60	Arrêté préfectoral	✓
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Pour le forage d'Yport, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP date du 11/03/1985.

- **Forages de Saint-Martin-du-Manoir - Durecu**

0	Aucune action	
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50	Dossier déposé en préfecture	
60	Arrêté préfectoral	✓
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Pour les ressources de Saint-Martin-du-Manoir - Durecu, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral date du 01/12/2009.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.**

### 2.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème.

Pour inciter les Collectivités à travailler sur cet aspect de connaissance patrimoniale, la législation autorise les Agences de l'Eau à **doubler le taux de la redevance prélèvement si l'objectif de 40 points sur 120 n'est pas atteint.**

1 <sup>er</sup> échelon de connaissance : Détail des 15 premiers points à obtenir			
+ 15 points	0 point	Absence de plan de réseau de transport ou plan incomplet	
	+ 10 points	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	✓
	+ 5 points	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	✓
<b>Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants</b>			
2 <sup>ème</sup> échelon de connaissance : Détail des 30 points à obtenir			
+ 15 points	+ 10 points + 1 à 5 points	VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	✓
		VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	

		VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	✓ (+4)
<b>+ 15 points</b>	<b>+ 10 points</b>	VP.241 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseignée.	✓
	<b>+ 1 à 5 points</b>	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	✓ (+2)
<b>Si au moins 40 points sur les 45 précédents sont obtenus :</b>			
<b>3<sup>ème</sup> échelon de connaissance : Détail des 75 points à obtenir pour compléter l'objectif de connaissance patrimoniale</b>			
<b>+ 75 points</b>	<b>+ 10 points</b>	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	✓
	<b>+ 10 points</b>	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	✓
	<b>+ 10 points</b>	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	
	<b>+ 10 points</b>	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	✓
	<b>+ 10 points</b>	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	✓
	<b>+ 10 points</b>	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	✓
	<b>+ 10 points</b>	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	✓
	<b>+ 5 points</b>	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	✓

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 106/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points et n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

#### 2.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Saint-Laurent-de-Brévedent	4 168 514	4 855 429	16,48%
Radicatel	7 529 998	7 779 675	3,32%
Yport	3 890 343	5 310 015	36,49%
Saint-Martin-du-Manoir - Durecu	1 108 188	1 182 858	6,74%
Saint-Laurent-de-Brévedent - Forage	nr	110 248	-
<b>Total</b>	<b>16 697 043</b>	<b>19 238 225</b>	<b>15,22%</b>

**En 2020, le volume d'eau prélevé est de 19 238 225 m<sup>3</sup>.**

Importateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)
	2020
LHSM – Secteur ex CODAH DSP	1 574 861
LHSM - Secteur La Cerlangue	29
LHSM - Secteur Criquetot-l'Esneval	19 579
CA Caux Vallée de Seine	1 353 378
ex SIAEPA Fécamp Sud-Ouest	164 090
<b>Total</b>	<b>3 111 937</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2020
Volume prélevé	19 238 225
Volume produit	17 590 986
Volume importé	0
Volume exporté	3 111 937
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>14 479 049</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>9 888 817</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 92 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 133 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le secteur exploité en régie est légèrement inférieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

À noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 27 093 m<sup>3</sup>/j (*Calculé sur une année civile*)

### 2.4.5 Eau industrielle

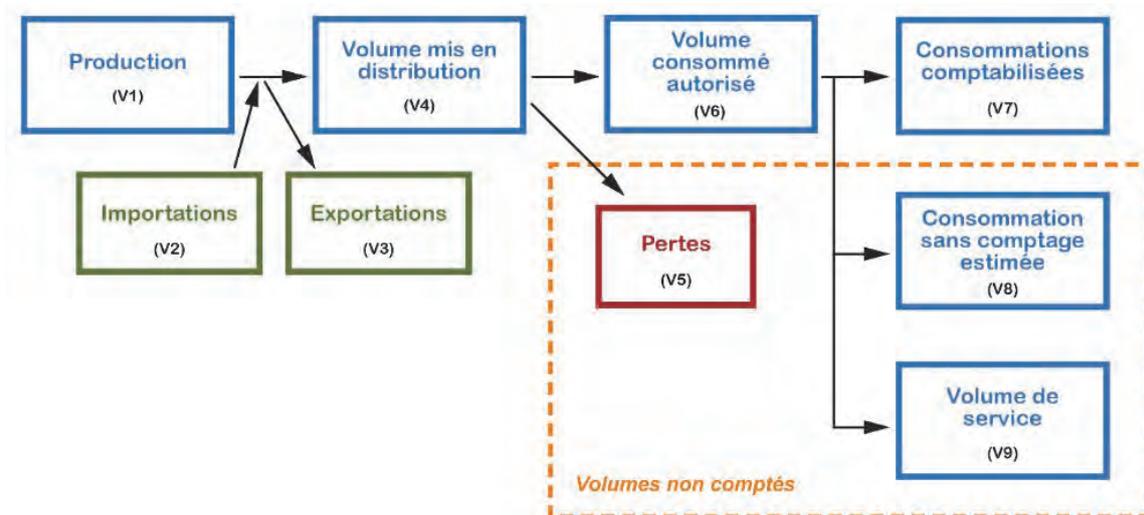
La zone industrielle et portuaire est alimentée en eau industrielle, produite par la station de Norville après pompage en Seine et traitement. Cette eau est stockée dans deux réservoirs de 50 000m<sup>3</sup> situés sur les hauteurs de Tancarville.

Le réseau d'eau industrielle représente un linéaire de 54 kilomètres de canalisations pour 364 abonnés.

	Volume vendu 2016 (m <sup>3</sup> )	Volume vendu 2017 (m <sup>3</sup> )	Volume vendu 2018 (m <sup>3</sup> )	Volume vendu 2019 (m <sup>3</sup> )	Volume vendu 2020 (m <sup>3</sup> )	Evolution 2019 - 2020 (%)
<b>Zone Industrielle et portuaire</b>	11 442 041	12 840 543	11 616 156	10 061 752	10 496 371	4%

### 2.4.6 Rendement du réseau de distribution

Le schéma suivant présente la performance du réseau :



Avec :

		2020
V1	Volume produit (m <sup>3</sup> )	17 590 986
V2	Volume importé (m <sup>3</sup> )	0
V3	Volume exporté (m <sup>3</sup> )	3 111 937
V4	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	14 479 049
V5	Pertes estimées (m <sup>3</sup> )	3 554 716
V6	Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	10 924 333
V7	Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	10 810 793
V8	Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	51 500
V9	Volume de service du réseau (lavages de réservoirs, vidanges, purges...) (m <sup>3</sup> )	62 040

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Rendement du réseau de distribution} &= \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{exportations}}{\text{volume produit} + \text{importations}} \\
 &= \frac{V6 + V3}{V1 + V2}
 \end{aligned}$$

Le tableau suivant présente le rendement du réseau de distribution en 2020 :

	2020
Volume produit	17 590 986
Volume importé	0
Volume consommé autorisé	10 924 333
Volume exporté	3 111 937
Rendement de réseau (%)	79,8%

Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 79,8 % (P104.3).

### 2.4.7 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Contrairement au rendement, cet indice tient compte de la longueur totale du réseau et donc de sa spécificité. Ce ratio est complémentaire au rendement et présente l'avantage de permettre la comparaison entre plusieurs zones d'un même réseau voire entre plusieurs réseaux.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes en réseau de la façon suivante :

$$\begin{aligned} \text{Indice linéaire de pertes en réseau} &= \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}} \\ &= \frac{V4 - V6}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}} \end{aligned}$$

Le tableau suivant présente l'indice de pertes en réseau en 2020 :

	2020
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	14 479 049
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	10 924 333
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	994 369
Indice Linéaire de Perte en m <sup>3</sup> /j/kml	9,79

Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 9,79 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 2.4.8 Indice linéaire de volumes non comptés

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire des volumes non comptés de la façon suivante :

$$\begin{aligned} \text{Indice linéaire des volumes non comptés} &= \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volumes comptabilisés}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}} \\ &= \frac{V4 - V7}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}} \end{aligned}$$

Le tableau suivant présente l'indice linéaire des volumes non comptés en 2020 :

	2020
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	14 479 049
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	10 810 793
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	994 369
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	10,11

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 10,11 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 2.4.9 Indice linéaire de consommation (ILC)

La classe de consommation est déterminée à partir de l'ILC (indice linéaire de consommation) qui est égal au volume annuel consommé reportés à la journée et au kilomètre de réseau.

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

$$= \frac{V6 + V8 + V9 + V3}{365 \times \text{longueur du réseau hors branchements}}$$

Le tableau suivant présente l'indice linéaire de consommation en 2020 :

	2020
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	10 924 333
Volume exporté	3 111 937
Volume consommé sans comptage	51 500
Volume de service	62 040
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	994 369
<b>Indice Linéaire de Consommation m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>38,99</b>

Pour le secteur de l'ex CODAH - Régie, cet indice s'élève à 38,99 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type urbain.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=9,79) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	<b>7 à 10</b>
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état acceptable.

### 2.4.10 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

La régie est composée d'une équipe en charge de rechercher les fuites sur les secteurs les plus fuyards, à l'occasion de campagnes systématiques de recherche de fuite ou bien de localiser précisément l'emplacement d'une fuite suite à un signalement.

En 2020, 353 fuites ont été détectées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	207
Nombre de fuites sur canalisations	111
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	35

### 2.4.11 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

*Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.*

Avec Ln, le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2020, il se calcule de la façon suivante pour la période 2016-2020 :

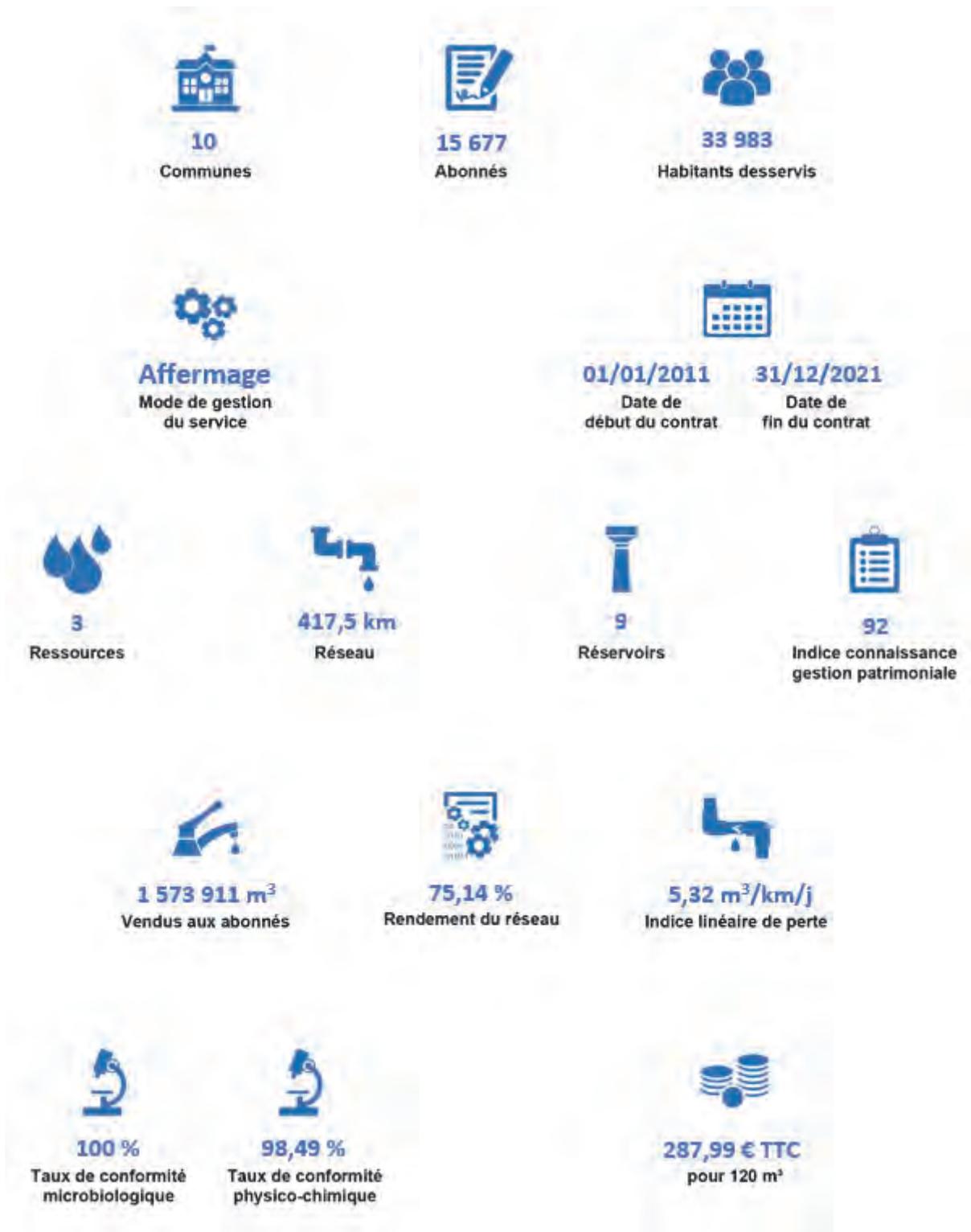
$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable} = \frac{(\text{Ln} + \text{Ln-1} + \text{Ln-2} + \text{Ln-3} + \text{Ln-4}) / 5}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	4 528	3 562	7 779	3 889	3909
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	1 070 800	1 072 300	1 068 437	1 056 909	1 069 597

**En 2020, 3 909 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,48%.**

# Chapitre 3 - Secteur de l'ex CODAH - DSP

## 3.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 3.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 3.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 11 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Le délégataire : VEOLIA Eau

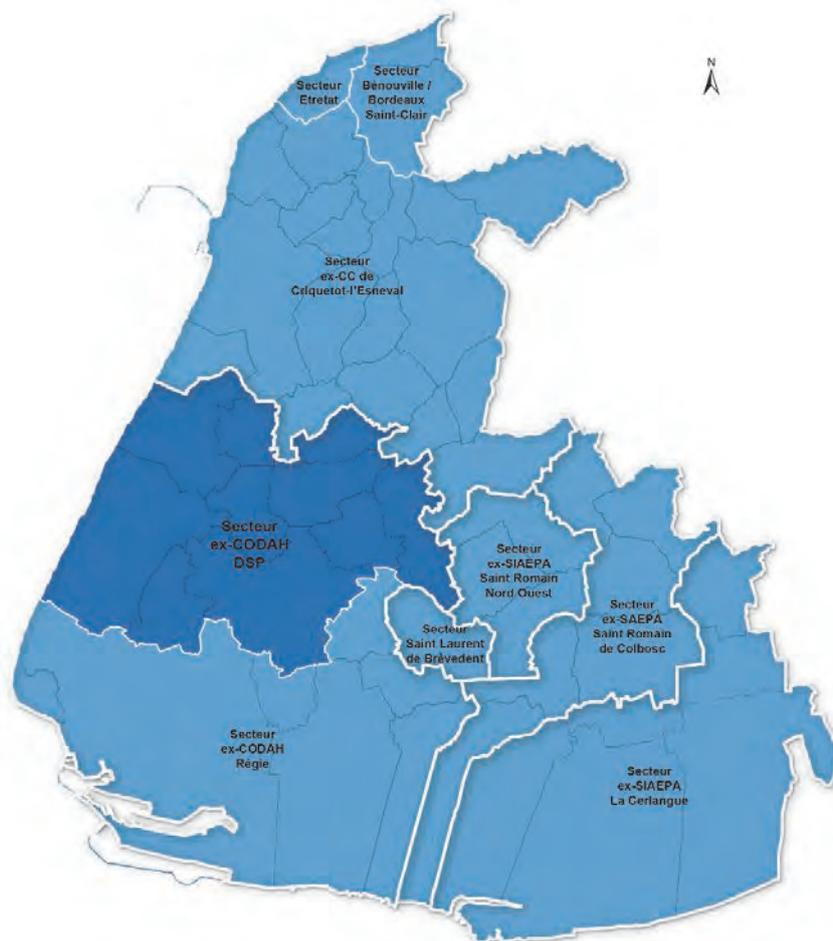


☒ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 3.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex CODAH - DSP est composé des **10 communes** suivantes :

- CAUVILLE-SUR-MER
- ÉPOUVILLE
- FONTAINE-LA-MALLET
- FONTENAY
- MANÉGLISE
- MANNEVILLETTE
- MONTIVILLIERS
- NOTRE-DAME-DU-BEC
- OCTEVILLE-SUR-MER
- ROLLEVILLE



### 3.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
CAUVILLE-SUR-MER	1 564	1 573	0,58%
ÉPOUVILLE	2 776	2 731	-1,62%
FONTAINE-LA-MALLET	2 699	2 687	-0,44%
FONTENAY	1 130	1 260	11,50%
MANÉGLISE	1 309	1 282	-2,06%
MANNEVILLETTE	853	880	3,17%
MONTIVILLIERS	16 215	15 862	-2,18%
NOTRE-DAME-DU-BEC	457	459	0,44%
OCTEVILLE-SUR-MER	5 966	6 036	1,17%
ROLLEVILLE	1 218	1 213	-0,41%
<b>Total</b>	<b>34 187</b>	<b>33 983</b>	<b>-0,60%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 33 983 habitants, soit 2,2 habitants/abonnement.**

### 3.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
CAUVILLE-SUR-MER	626	661	5,59%
ÉPOUVILLE	1 145	1 150	0,44%
FONTAINE-LA-MALLET	1 184	1 189	0,42%
FONTENAY	660	666	0,91%
MANÉGLISE	531	539	1,51%
MANNEVILLETTE	368	377	2,45%
MONTIVILLIERS	7 623	7 715	1,21%
NOTRE-DAME-DU-BEC	190	198	4,21%
OCTEVILLE-SUR-MER	2 620	2 659	1,49%
ROLLEVILLE	517	523	1,16%
<b>Total</b>	<b>15 464</b>	<b>15 677</b>	<b>1,38%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 15 677, soit une augmentation de 1,38% par rapport à l'année précédente (+213 abonnés).**

### 3.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de l'ex CODAH - DSP dispose de trois (3) ressources, situées sur les communes de Montivilliers via la source de la Payennière (réf. BSS : 00747X0150) et de Rolleville comprenant un forage et une source (réf. BSS : 00747X0051 et 00747X0052).

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
Ex CODAH NORD	ROLLEVILLE - Source 74-7-51 et 74-7-52	00747X0051 00747X0052	1200
	MONTIVILLIERS - Source La Payennière	00747X0150	2800

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 4 000 m<sup>3</sup>/jour.

### 3.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur ex CODAH - DSP sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	417,7	417,5	-0,05%
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	13 875	13 875	0,00%
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	403 782	403 653	-0,03%
<i>dont canalisations</i>	330 758	330 235	-0,16%
<i>dont branchements</i>	73 024	73 418	0,54%
<b>Equipements</b>			
Nombre d'appareils publics	716	716	0,00%
<i>Dont poteaux d'incendie</i>	299	299	0,00%
<i>Dont bouches d'incendie</i>	55	55	0,00%
<i>Dont bornes fontaine</i>	19	19	0,00%
<i>Dont bouches d'arrosage</i>	17	17	0,00%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	13 157	13 223	0,50%
<i>dont branchements plomb</i>	1	1	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	15 856	16 084	1,44%
<i>dont sur abonnements en service</i>	15 441	15 658	1,41%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeurs</i>	415	426	2,65%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 417,5 kml.**

13 ouvrages de stockage dont 9 réservoirs sont répartis sur le réseau pour une capacité totale de 6 060 m<sup>3</sup>.

### 3.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

#### 3.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'Assemblée Délibérante de la Collectivité vote les tarifs appliqués aux abonnés. La part revenant à la Collectivité est ensuite calculée par différence entre le tarif voté et la rémunération contractuelle du délégataire. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 19 décembre 2019.

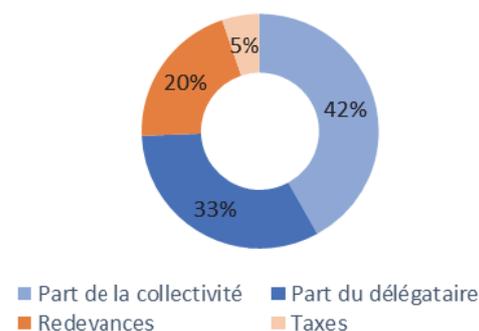
Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	7,62	7,58	-0,52%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,9443	0,9430	-0,14%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	23,18	23,24	0,26%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,5837	0,5850	0,22%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,11	0,11	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,5%	5,50%	0%

#### 3.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	120,94	120,74	-0,17%
<b>Part du délégataire</b>	93,22	93,44	0,24%
<b>Redevances</b>	58,8	58,8	0%
Montant total HT	272,96	272,98	0,01%
<b>Taxes</b>	15,01	15,01	0,00%
<b>Montant total TTC</b>	<b>287,97</b>	<b>287,99</b>	<b>0,01%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 2,40 € TTC, tarif stable par rapport à l'année précédente (2,40 € TTC).**

## 3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.4.1 Qualité de l'eau

#### 3.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	183	0	100%
Paramètres physico-chimiques	199	3	98,49%

Les non-conformités par rapport aux **limites de qualité** révélées par le contrôle sanitaire concernent :

- le 04/06/2020, il y a eu un dépassement sur le paramètre Diméthachlore CGA 369873 (0,109µg/l par rapport au 0,1 µg/l de la valeur seuil) sur l'usine de Rolleville ;
- le 06/08/2020, il y a eu un dépassement en Nickel (60,4µg/l par rapport au 20µg/l de la valeur seuil) rue André Brenier à Fontaine-La-Mallet. La contre analyse du 25/08/2020 n'a pas confirmé ce dépassement ;
- le 29/10/2020, il y a eu un dépassement sur le paramètre plomb (15µg/l par rapport au 10µg/l de la valeur seuil). La contre analyse du 05/11/2020 n'a pas confirmé ce dépassement.

#### 3.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	38	0	100%
Paramètres physico-chimiques	61	0	100%

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de l'ex CODAH - DSP en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (pour le captage d'Yport, les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat - pesticide). L'eau peut être consommée par tous. (voir bilans ARS en annexe)**

### 3.4.2 Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- **Captages de Rolleville (Source 74-7-51 et 74-7-52)**

Pour le forage et la source de Rolleville, cet indice est de 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP date du 18/06/1987.

- **Captage de Montivilliers (Source Payennière)**

Pour le forage de Montivilliers, cet indice est de 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP date du 15/02/2020.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.**

### 3.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 92/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points et n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

### 3.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Captages ROLLEVILLE	331 610	377 513	13,84%
Captage La Payennière - MONTIVILLIERS	836 452	903 946	8,07%
<b>Total</b>	<b>1 168 062</b>	<b>1 281 459</b>	<b>9,71%</b>

**En 2020, le service a prélevé 1 281 459 m<sup>3</sup> d'eau.**

Le secteur de l'ex CODAH - DSP dispose d'interconnexions avec les secteurs de la CODAH - Régie et de Criqueotot-l'Esneval (échanges d'eau).

Importateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de l'ex CODAH - Régie	40 040	86 071	114,96%
LHSM - Secteur de Criqueotot-l'Esneval	234 759	258 561	10,14%
<b>Total</b>	<b>274 799</b>	<b>344 632</b>	<b>25,41%</b>

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de l'ex CODAH - Régie	1 042 519	1 133 301	8,71%
LHSM - Secteur de Criqueotot-l'Esneval	163 706	174 937	6,86%
<b>Total</b>	<b>1 206 225</b>	<b>1 308 238</b>	<b>8,46%</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	1 168 062	1 281 459	9,71%
Besoin des usines	4 705	3 369	-28,40%
Volume produit	1 163 357	1 278 090	9,86%
Volume importé	1 206 225	1 308 238	8,46%
Volume exporté	274 799	344 632	25,41%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>2 094 783</b>	<b>2 241 696</b>	<b>7,01%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 509 227	1 512 097	0,19%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	56 538	61 814	9,33%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>1 565 765</b>	<b>1 573 911</b>	<b>0,52%</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 96,5 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 122 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le syndicat est inférieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 4 312,1 m<sup>3</sup>/j, contre 4 289,8 m<sup>3</sup>/j en 2019 (*Calculé sur une année civile*)

### 3.4.5 Rendement du réseau de distribution

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume produit (m <sup>3</sup> /an)	1 003 029	945 050	951 421	1 163 357	1 278 090	9,86%
Volume importé (m <sup>3</sup> /an)	1 176 527	1 400 796	1 359 541	1 206 225	1 308 238	8,46%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> /an)	1 526 314	1 571 308	1 570 844	1 581 290	1 598 855	1,11%
Volume exporté (m <sup>3</sup> /an)	87 993	326 372	325 724	274 799	344 632	25,41%
Rendement de réseau (%)	<b>74,07%</b>	<b>80,90%</b>	<b>82,07%</b>	<b>78,33%</b>	<b>75,14%</b>	<b>-4,07%</b>



Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 75,14 % (P104.3).

### 3.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Le tableau suivant présente l'évolution de l'indice de pertes en réseau au cours des 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> /an)	2 091 563	2 019 474	1 985 238	2 094 783	2 241 696	7,01%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> /an)	1 526 314	1 571 308	1 570 844	1 581 290	1 598 855	1,11%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	319 015	319 015	319 015	330 758	330 235	-0,16%
Indice Linéaire de Perte en m <sup>3</sup> /j/kml	<b>4,85</b>	<b>3,85</b>	<b>3,56</b>	<b>4,25</b>	<b>5,32</b>	<b>25,18%</b>



Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 5,32 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 3.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

Le tableau suivant présente l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés au cours des 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an)</b>	2 091 563	2 019 474	1 985 238	2 094 783	2 241 696	7,01%
<b>Volume comptabilisé (m<sup>3</sup>/an)</b>	1 519 030	1 563 937	1 563 086	1 573 532	1 591 097	1,12%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	319 015	319 015	319 015	330 758	330 235	-0,16%
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>4,92</b>	<b>3,91</b>	<b>3,63</b>	<b>4,32</b>	<b>5,38</b>	<b>24,54%</b>

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 5,38 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 3.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

Le tableau suivant présente l'évolution de l'indice linéaire de consommation au cours des 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	1 526 314	1 571 308	1 570 844	1 581 290	1 598 855	1,11%
<b>Volume exporté</b>	87 993	326 372	325 724	274 799	344 632	25,41%
<b>Volume consommé sans comptage</b>	3 540	3 540	3 540	3 540	3 540	0,00%
<b>Volume de service</b>	3 744	3 831	4 218	4 218	4 218	0,00%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	319 015	319 015	319 015	330 758	330 235	-0,16%
<b>Indice Linéaire de Consommation m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>13,86</b>	<b>16,3</b>	<b>16,29</b>	<b>15,37</b>	<b>16,08</b>	<b>4,62%</b>

Pour le secteur de l'ex CODAH - DSP, cet indice s'élève à 16,08 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type intermédiaire.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=5,32) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	<b>3 à 5</b>	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	<b>5 à 8</b>	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état médiocre.

### 3.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 92 kml de réseau a été inspecté, soit 27,9% du réseau de distribution.

En 2020, 116 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	57
Nombre de fuites sur canalisations	55
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	4

### 3.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	1 444	1 513	1 695	2 030	2 733
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	319 015	319 015	319 015	330 758	330 235

**En 2020, 2 733 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,57%.**

### 3.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	15 856	16 084	1,44%
Nombre de compteurs remplacés	180	118	-34,44%
Taux de compteurs remplacés	1,1%	0,7%	

# Chapitre 4 - Secteur de l'ex SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest

## 4.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 4.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 4.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 11 ans. Il arrivera à échéance le 31 mars 2029.

Le délégataire : VEOLIA Eau

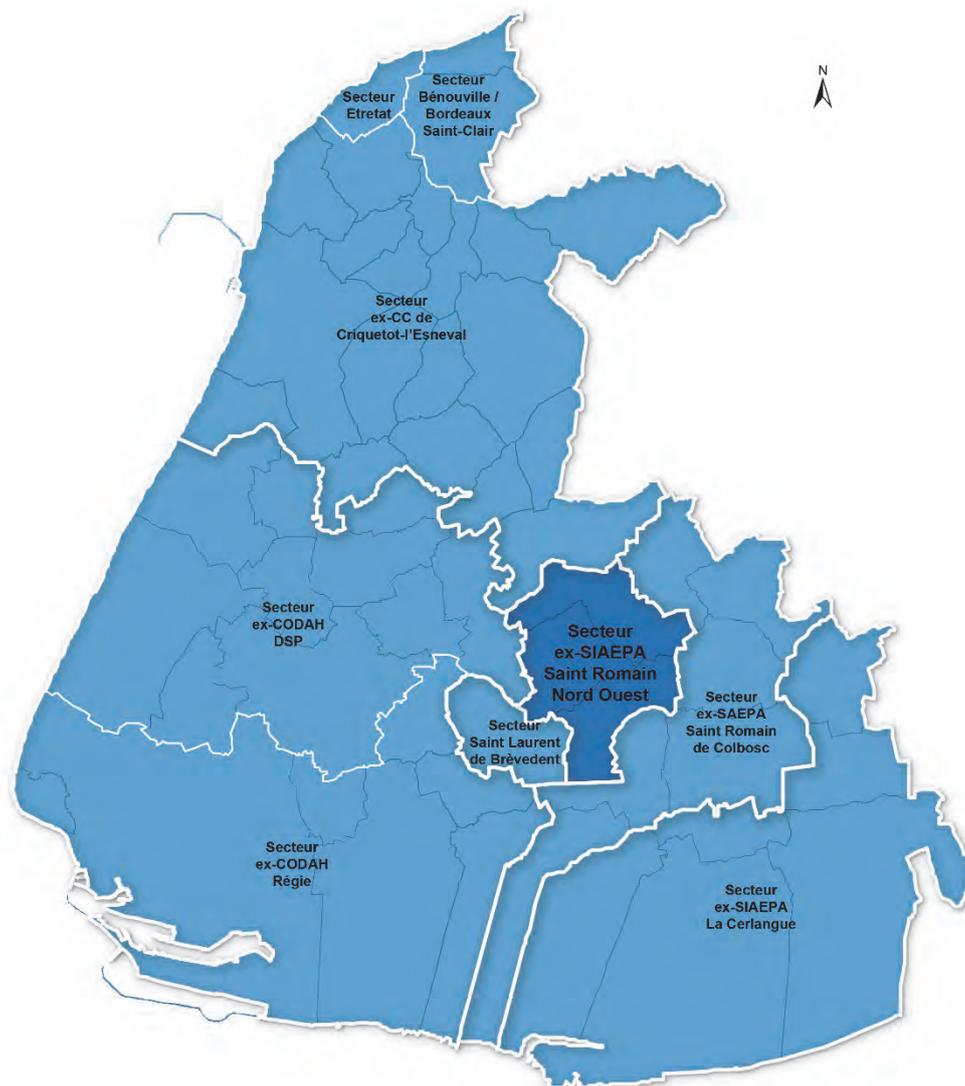


✉ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 4.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest est composé des **3 communes** suivantes :

- ÉPRETOT
- ÉTAINHUS
- SAINNEVILLE



### 4.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
ÉPRETOT	740	749	1,22%
ÉTAINHUS	1 146	1 185	3,40%
SAINNEVILLE	854	857	0,35%
<b>Total</b>	<b>2 740</b>	<b>2 791</b>	<b>1,86%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 2 791 habitants, soit 2,3 habitants/abonnement.**

### 4.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
ÉPRETOT	307	308	0,33%
ÉTAINHUS	497	499	0,40%
SAINNEVILLE	368	374	1,63%
<b>Total</b>	<b>1 172</b>	<b>1 181</b>	<b>0,77%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 1 181, chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente (+9 abonnés).**

### 4.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest dispose d'une (1) unique ressource, un forage situé sur la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent (réf. BSS : 00748X0012). Cet ouvrage permet de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
Ex SIAEPA de Saint-Romain Nord-Ouest	SAINT LAURENT - Forage	00748X0012	1 280

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 1 280 m<sup>3</sup>/jour.

## 4.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest sont précisés ci-après :

	2020	2021	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	61,2	61,2	0,00%
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	0	0	-
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	61 180	61 239	0,10%
<i>dont canalisations</i>	54 112	54 104	-0,01%
<i>dont branchements</i>	7 068	7 135	0,95%
<b>Equipements</b>			
Nombre d'appareils publics	62	66	6,45%
<i>Dont poteaux d'incendie</i>	38	41	7,89%
<i>Dont bouches d'incendie</i>	11	12	9,09%
<i>Dont puisards d'incendie</i>	1	1	0,00%
<i>Dont équipements de type "col de cygne"</i>	12	12	0,00%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	1 079	1 084	0,46%
<i>dont branchements plomb</i>	0	0	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	1 218	1 229	0,90%
<i>dont sur abonnements en service</i>	1 170	1 179	0,77%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeurs</i>	48	50	4,17%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 61,2 kml.**

On dénombre 1 ouvrage de stockage sur le réseau d'un volume de 400 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Réservoir d'Épretot	Sur tour	400
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>400</b>

## 4.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 4.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif collectivité date du 14 janvier 2015.

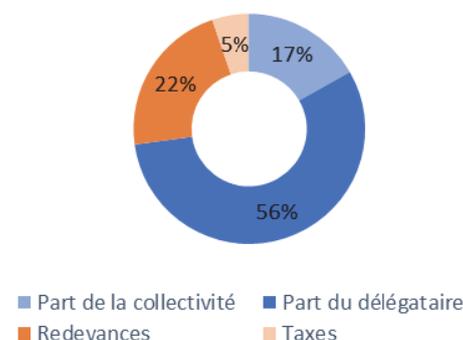
Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,3642	0,3642	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	35,00	35,90	2,57%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,9020	0,9180	1,77%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,0968	0,0968	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

### 4.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la part eau potable de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	43,70	43,70	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	142,40	146,06	2,57%
<b>Redevances</b>	54,60	57,22	4,80%
Montant total HT	240,70	246,98	2,61%
<b>Taxes</b>	13,24	13,58	2,57%
<b>Montant total TTC</b>	<b>253,94</b>	<b>260,56</b>	<b>2,61%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,17 € TTC, soit une augmentation de 2,61% par rapport à l'année précédente (2,12 € TTC).

## 4.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.4.1 Qualité de l'eau

#### 4.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	13	0	100%
Paramètres physico-chimiques	14	0	100%

#### 4.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	6	0	100%
Paramètres physico-chimiques	3	3	100%

Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)

#### 4.4.2 Protection des ressources en eau

- **Forage de Saint-Laurent-de-Brèvedent**

Pour le forage de Saint-Laurent-de-Brèvedent, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenue le 28/01/2013.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.**

#### 4.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 95/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points et n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

#### 4.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Saint-Laurent Forage	122 181	99 437	-18,62%

**En 2020, le service a prélevé 99 437 m<sup>3</sup> d'eau.**

Le secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest dispose d'une interconnexion avec le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc (achat d'eau) :

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de Saint-Romain-de-Colbosc	0	0	0,00%

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de Saint-Romain-de-Colbosc	21 966	67 835	208,82%

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	122 181	99 437	-18,62%
Besoin des usines*	4 865	20 908	329,76%
Volume produit	117 316	78 529	-33,06%
Volume importé	21 966	67 835	208,82%
Volume exporté	0	0	0,00%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>139 282</b>	<b>146 364</b>	<b>5,08%</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	98 895	117 870	19,78%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 271	2 843	-13,08%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>102 166</b>	<b>120 713</b>	<b>18,72%</b>

\* Le besoin des usines correspond à la mise en place d'une purge au niveau du réservoir.

**L'évolution des volumes vendus aux abonnés entre 2019 et 2020 peut s'expliquer par un décalage de facturation en 2019 (consommation déclarée supérieure aux années précédentes).**

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 99,8 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 115,7 litres par jour. (Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le syndicat est inférieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

À noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 330,7 m<sup>3</sup>/j, contre 279,9 m<sup>3</sup>/j en 2019 (Calculé sur une année civile)

#### 4.4.5 Rendement du réseau de distribution

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume produit	129 621	135 353	128 862	117 316	78 529	-33,06%
Volume importé	9 860	9 517	11 746	21 966	67 835	208,82%
Volume consommé autorisé	111 749	109 498	129 025	109 344	125 168	14,47%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0,00%
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>80,12%</b>	<b>75,58%</b>	<b>91,76%</b>	<b>78,51%</b>	<b>85,52%</b>	<b>8,93%</b>

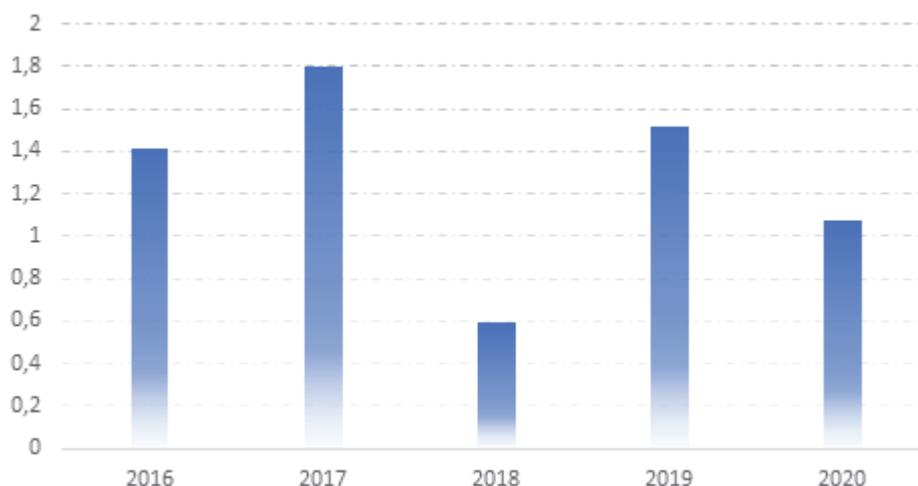


**Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 85,52 % (P104.3).**

#### 4.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	139 481	144 870	140 608	139 282	146 364	5,08%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	111 749	109 498	129 025	109 344	125 168	14,47%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	53 697	53 754	53 969	54 112	54 104	-0,01%
Indice Linéaire de Perte en m <sup>3</sup> /j/kml	1,41	1,8	0,59	1,52	1,07	-29,61%

#### INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN M<sup>3</sup>/J/KML



#### 4.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	139 481	144 870	140 608	139 282	146 364	5,08%
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	110 641	107 760	127 302	108 654	124 438	14,53%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	53 697	53 754	53 969	54 112	54 104	-0,01%
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	1,47	1,89	0,68	1,55	1,11	-28,39%

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 1,11 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 4.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	110 641	107 760	127 302	108 654	125 168	15,20%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0,00%
Volume consommé sans comptage	470	4 780	490	490	530	8,16%
Volume de service	638	1 258	1 233	200	200	0,00%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	53 697	53 754	53 969	54 112	54 104	-0,01%
Indice Linéaire de Consommation m <sup>3</sup> /j/kml	5,7	5,8	6,55	5,54	6,32	14,08%

Pour le secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest, cet indice s'élève à 6,32 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type rural.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=1,07) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en bon état.

#### 4.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 15,6 kml de réseau a été inspecté, soit 28,9% du réseau de distribution.

En 2020, 20 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	5
Nombre de fuites sur canalisations	14
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	1

#### 4.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	125	140	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	53 697	53 754	53 969	54 112	54 104

En 2020, il n'y a pas eu d'opération de renouvellement de canalisations. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,10%.

#### 4.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	1 218	1 229	0,9%
Nombre de compteurs remplacés	120	106	-11,7%
Taux de compteurs remplacés	9,9%	8,6%	

# Chapitre 5 - Secteur de l'ex SIAEPA de Saint Romain-de-Colbosc

## 5.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 5.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 5.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2013, pour une durée de 10 ans. Il arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le délégataire : VEOLIA Eau

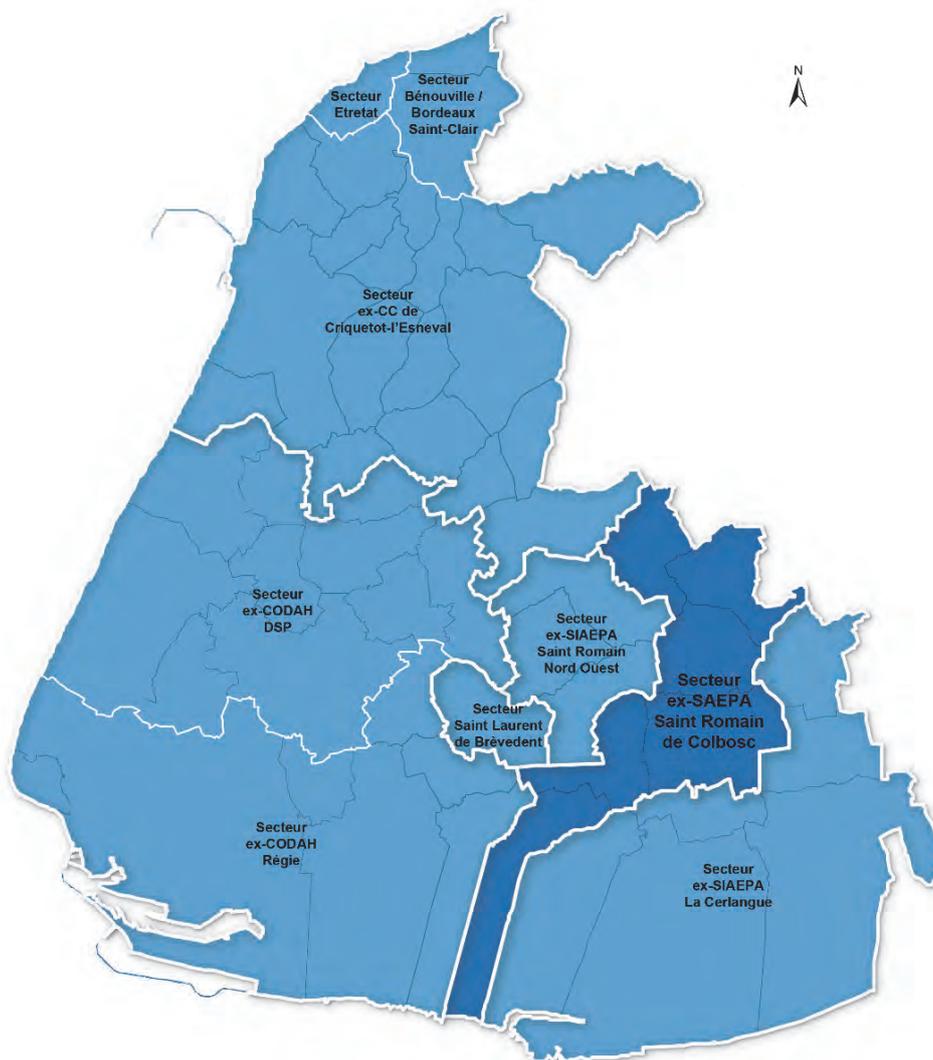


✉ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 5.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc est composé des **6 communes** suivantes :

- GOMMERVILLE
- GRAIMBOUVILLE
- OUDALLE
- SAINT-AUBIN-ROUTOT
- SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE
- SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC



### 5.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
GOMMERVILLE	740	750	1,35%
GRAIMBOUVILLE	626	624	-0,32%
LOUDALLE	457	451	-1,31%
SAINT-AUBIN-ROUTOT	1900	1914	0,74%
SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	663	651	-1,81%
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	4069	4104	0,86%
<b>Total</b>	<b>8 455</b>	<b>8 494</b>	<b>0,46%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 8 494 habitants selon le détail présenté par le délégataire, soit 2,2 habitants/abonnement.**

### 5.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
GOMMERVILLE	300	305	1,67%
GRAIMBOUVILLE	261	261	0,00%
LOUDALLE	196	201	2,55%
SAINT-AUBIN-ROUTOT	531	531	0,00%
SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	289	293	1,38%
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	2 173	2 228	2,53%
<b>Total</b>	<b>3 750</b>	<b>3 819</b>	<b>1,84%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 3 819, chiffre en hausse de 1,84% par rapport à l'année précédente (+69 abonnés).**

### 5.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc dispose de deux (2) ressources, situées sur la commune d'Oudalle : le forage de Carouge (F3) (réf. BSS : 00748X0029) et le forage de Sandouville (F2) (réf. BSS : 00748X0027). Ces ouvrages permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
Ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	LOUDALLE - F3 Côte de Carouge	00748X0029	2 000
	LOUDALLE - F2 Côte de Sandouville	00748X0027	1 000

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 3 000 m<sup>3</sup>/jour.

## 5.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur de Saint-Romain-de-Colbosc sont précisés ci-après :

	2020	2021	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	146,7	149,3	1,77%
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	0	0	0,00%
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	146 718	149 309	1,77%
dont canalisations	124 403	126 872	1,98%
dont branchements	22 315	22 437	0,55%
<b>Equipements</b>			
Nombre d'appareils publics	158	175	10,76%
<i>Dont poteaux d'incendie</i>	107	119	11,21%
<i>Dont bouches d'incendie</i>	13	13	0,00%
<i>Dont puisards d'incendie</i>	1	3	200,00%
<i>Dont équipements de type "col de cygne"</i>	37	40	8,11%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	3 195	3 215	0,63%
<i>dont branchements plomb</i>	0	0	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	3 943	3 995	1,32%
<i>dont sur abonnements en service</i>	3 746	3 812	1,76%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeurs</i>	197	183	-7,11%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 149,3 kml.**

4 ouvrages de stockage sont répartis sur le réseau, d'une capacité totale de 2 460 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Réservoir de Saint-Romain-de-Colbosc	Réservoir sur tour	1 700
Réservoir de Saint-Aubin-Routot	Réservoir sur tour	450
Usine Ultrafiltration Saint-Romain-de-Colbosc	Bâche	210
Reprise d'Oudalle	Bâche	100
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>2 460</b>

## 5.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 5.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 11 décembre 2018.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

- Communes de Gommerville, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Aubin-Routot et Oudalle :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,7719	0,7719	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	40,28	41,40	2,78%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,0199	1,0479	2,75%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,104	0,104	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

- Communes de Graimbouville et Saint-Gilles-de-la-Neuville :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,7719	0,7719	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	39,30	41,40	2,78%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,9949	1,0479	2,75%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,104	0,104	0%
Redevance pollution	Consommation	0,42	0,42	0%
	TVA	5,5%	5,50%	0,00%

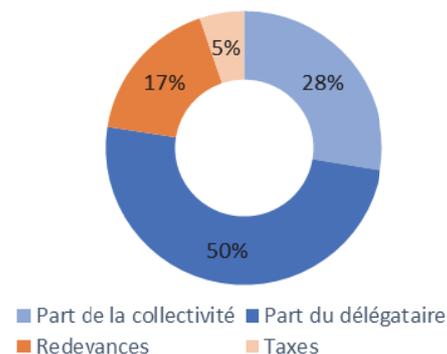
**Le prix hors redevances est identique pour l'ensemble des alimentées par le réseau d'eau potable sur le secteur. Les variations entre les factures sont dues aux différents taux de la redevance « pollution domestique » fixés par l'AESN. (Voir la carte des redevances en annexe)**

### 5.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la part eau potable de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

- Communes de Gommerville, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Aubin-Routot et Oudalle :

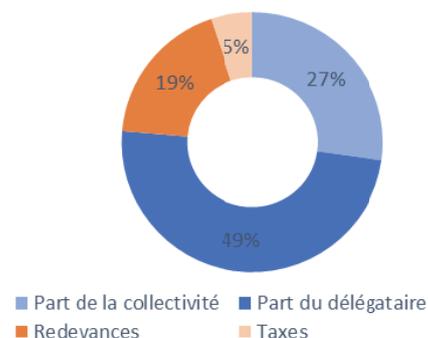
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	92,63	92,63	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	162,67	167,15	2,75%
<b>Redevances</b>	58,08	58,08	0%
Montant total HT	313,38	317,86	1,43%
<b>Taxes</b>	17,24	17,48	1,39%
<b>Montant total TTC</b>	<b>330,62</b>	<b>335,34</b>	<b>1,43%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,79 € TTC, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à l'année précédente (2,76 € TTC).**

- Communes de Graimbouville et Saint-Gilles-de-la-Neuille :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	92,63	92,63	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	162,67	167,15	2,75%
<b>Redevances</b>	62,88	62,88	0%
Montant total HT	318,18	322,66	1,41%
<b>Taxes</b>	17,50	17,50	0,00%
<b>Montant total TTC</b>	<b>335,68</b>	<b>340,16</b>	<b>1,33%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,83 € TTC, soit une augmentation de 1,33 % par rapport à l'année précédente (2,79 € TTC).**

## 5.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 5.4.1 Qualité de l'eau

#### 5.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	23	0	<b>100%</b>
Paramètres physico-chimiques	21	0	<b>100%</b>

#### 5.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	18	0	100%
Paramètres physico-chimiques	4	0	100%

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)**

#### 5.4.2 Protection des ressources en eau

- **Forage F2 Côte de Sandouville**

Pour le forage de Sandouville, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenu le 15/04/2010.

- **Forage F3 Côte de Carouge**

Pour le forage de Carouge, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenu le 09/04/1987.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60%.**

#### 5.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 91/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points et n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

#### 5.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Forage F3 Côte de Carouge	665 462	729 631	9,64%
Forage F2 Côte de Sandouville			

**En 2020, les volumes prélevés sont de 729 631 m<sup>3</sup>.**

Le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc dispose d'interconnexions avec le secteur de l'ex CODAH - Régie (achat d'eau) et dans le cadre de la mutualisation de l'usine de traitement d'eau potable de connexions avec les secteurs de Saint-Romain-Nord-Ouest (vente d'eau) et de La Cerlangue (échanges d'eau).

Importateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest	21 966	67 835	208,82%
LHSM - Secteur de La Cerlangue	0	2 342	-
<b>Total</b>	<b>21 966</b>	<b>70 177</b>	<b>219,48%</b>

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur ex CODAH - Régie	383	378	-1,31%
LHSM - Secteur de La Cerlangue	4 511	27 158	502,04%
<b>Total</b>	<b>4 894</b>	<b>27 536</b>	<b>462,65%</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	665 462	729 631	9,64%
Besoin des usines	70 640	80 260	13,62%
Volume produit	594 822	649 371	9,17%
Volume importé	4 894	27 536	462,65%
Volume exporté	21 966	70 177	219,48%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>577 750</b>	<b>606 730</b>	<b>5,02%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	440 644	434 029	-1,50%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	6 732	3 088	-54,13%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>447 376</b>	<b>437 117</b>	<b>-2,29%</b>

La forte augmentation des volumes exportés vers le Secteur de La Cerlangue en 2020 est liée à la mise à l'arrêt du forage de l'Enfer pendant 8 mois, pour cause de turbidité.

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 114 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 140 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le syndicat est égale à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 1 197,6 m<sup>3</sup>/j, contre 1 225,7 m<sup>3</sup>/j en 2019 (*Calculé sur une année civile*)

#### 5.4.5 Rendement du réseau de distribution

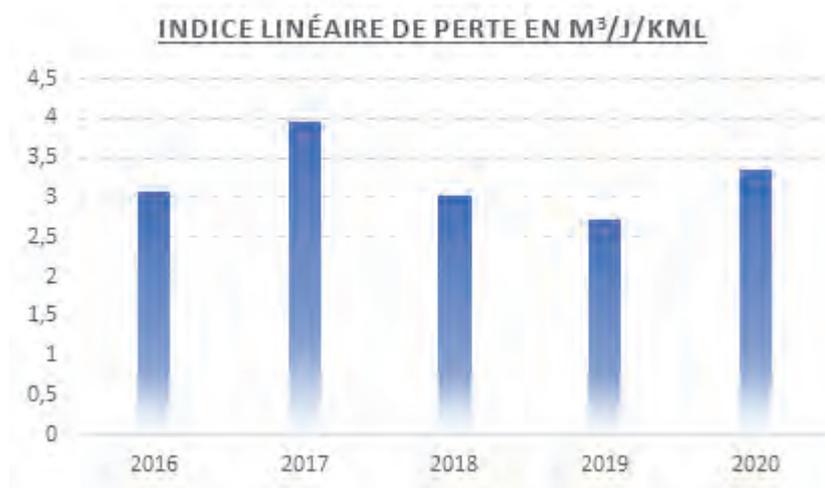
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume produit</b>	544 030	591 562	579 092	594 822	649 371	9,17%
<b>Volume importé</b>	3 945	13 146	19 063	4 894	27 536	462,65%
<b>Volume consommé autorisé</b>	402 600	420 640	451 271	454 103	451 045	-0,67%
<b>Volume exporté</b>	10 031	9 656	11 748	21 966	70 177	219,48%
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>75,30%</b>	<b>71,16%</b>	<b>77,41%</b>	<b>79,38%</b>	<b>77,00%</b>	<b>-3,00%</b>



**Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 77,00 % (P104.3).**

#### 5.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	537 944	595 052	586 407	577 750	606 730	5,02%
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	402 600	420 640	451 271	454 103	451 045	-0,67%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	120 210	120 346	122 384	124 403	126 872	1,98%
<b>Indice Linéaire de Perte en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>3,08</b>	<b>3,97</b>	<b>3,03</b>	<b>2,72</b>	<b>3,35</b>	<b>23,16%</b>



Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 3,35 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 5.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	537 944	595 052	586 407	577 750	606 730	5,02%
<b>Volume comptabilisé (m<sup>3</sup>)</b>	399 994	418 024	448 915	451 617	448 439	-0,70%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	120 210	120 346	122 384	124 403	126 872	1,98%
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>3,14</b>	<b>4,03</b>	<b>3,08</b>	<b>2,78</b>	<b>3,41</b>	<b>22,66%</b>

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 3,41 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 5.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	399 994	418 024	448 915	451 617	451 045	-0,13%
<b>Volume exporté</b>	10 031	9 656	11 748	21 966	70 177	219,48%
<b>Volume consommé sans comptage</b>	1 020	1 030	1 070	1 200	1 320	10,00%
<b>Volume de service</b>	1 586	1 586	1 286	1 286	1 286	0,00%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	120 210	120 346	122 384	124 403	126 872	1,98%
<b>Indice Linéaire de Consommation m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>9,4</b>	<b>9,8</b>	<b>10,37</b>	<b>10,48</b>	<b>11,22</b>	<b>7,06%</b>

**Pour le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc, cet indice s'élève à 11,22 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type intermédiaire.**

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=3,35) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

**L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état acceptable.**

#### 5.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 22,7 kml de réseau a été inspecté, soit 17,9% du réseau de distribution.

En 2020, 44 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	24
Nombre de fuites sur canalisations	19
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	1

#### 5.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	5 785	3 698	2 180
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	120 210	120 346	122 384	124 403	126 872

**En 2020, 2 180 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,84%.**

#### Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	3 943	3 995	1,32%
Nombre de compteurs remplacés	150	61	-59,33%
Taux de compteurs remplacés	3,80%	1,50%	

# Chapitre 6 - Secteur de l'ex SIAEPA de La Cerlangue

## 6.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 6.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 6.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (SADE - Exploitations de Normandie).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 4 janvier 2011, pour une durée de 11 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Le délégataire : VEOLIA Eau

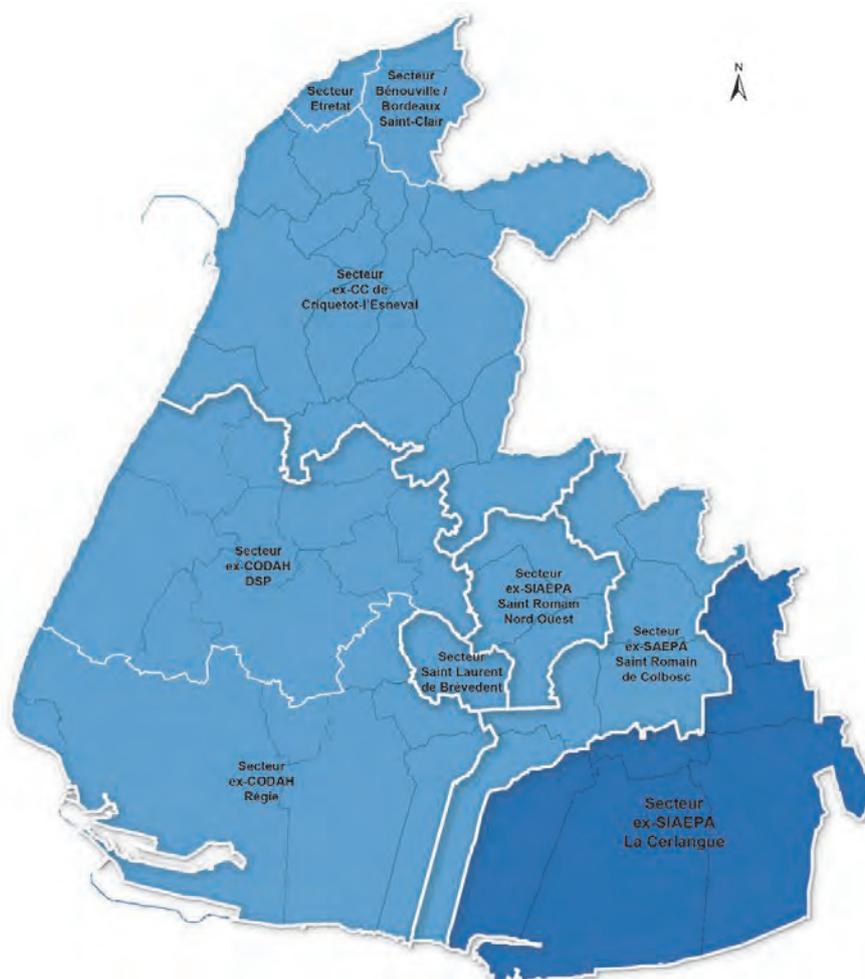


☒ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 6.2.2 Territoire desservi

Le secteur du SIAEPA de La Cerlangue est composé des **6 communes** suivantes :

- LA CERLANGUE
- LA REMUÉE
- LES TROIS-PIERRES
- SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE
- SAINT-VINCENT-CRAMESNIL
- SANDOUVILLE
- *Et alimente une partie de la commune de Mélamare (9 abonnés)*



### 6.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
LA CERLANGUE	837	840	0,36%
LA REMUÉE	488	485	-0,61%
LES TROIS-PIERRES	399	405	1,50%
MÉLAMARE*	9	9	0,00%
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	831	845	1,68%
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	403	412	2,23%
SANDOUVILLE	733	736	0,41%
<b>Total</b>	<b>3 700</b>	<b>3 732</b>	<b>0,86%</b>

\* Le secteur de la Cerlangue a la charge de quelques branchements sur la commune de Mélamare. Cette commune est intégrée à une autre collectivité (Caux Seine Agglo) possédant la compétence eau potable.

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 3 732 habitants, soit 1,5 habitants/abonnement.**

### 6.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
LA CERLANGUE	543	544	0,18%
LA REMUÉE	544	552	1,47%
LES TROIS-PIERRES	332	339	2,11%
MÉLAMARE	9	9	0,00%
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	478	484	1,26%
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	283	283	0,00%
SANDOUVILLE	339	342	0,88%
<b>Total</b>	<b>2 528</b>	<b>2 553</b>	<b>0,99%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 2 553, chiffre en hausse de 1% par rapport à l'année précédente (+25 abonnés).**

### 6.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de La Cerlangue dispose d'une (1) ressource, un forage situé sur la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville (réf. BSS : 00981X0075). Cet ouvrage permet de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE - Nouveau forage	00981X0075	2 000

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 2 000 m<sup>3</sup>/jour.

## 6.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur de la Cerlangue sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	106,6	106,6	0,00%
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	0	0	0,00%
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	106 556	106 644	0,08%
<i>dont canalisations</i>	92 724	92 711	-0,01%
<i>dont branchements</i>	13 832	13 933	0,73%
<b>Equipements</b>			
Nombre d'appareils publics	100	102	2,00%
<i>Dont poteaux d'incendie</i>	66	69	4,55%
<i>Dont bouches d'incendie</i>	9	8	-11,11%
<i>Dont bornes fontaine</i>	2	3	50,00%
<i>Dont bouches d'arrosage</i>	23	22	-4,35%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	2 831	2 849	0,64%
<i>dont branchements plomb</i>	0	0	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	2 607	2 633	1,00%
<i>dont sur abonnements en service</i>	2 529	2 555	1,03%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeurs</i>	78	78	0,00%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 106,6 kml.**

4 ouvrages de stockage sont répartis sur le réseau, d'une capacité totale de 1 200 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Réservoir de Sandouville	Réservoir sur tour	100
Surpresseur de La Remuée	Surpresseur avec bache enterrée	250
Surpresseur de Tancarville	Surpresseur avec bache enterrée	250
Réservoir de Saint-Jean-d'Abbetot	Réservoir sur tour	600
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>1 200</b>

## 6.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 6.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 7 mars 2011.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

- Communes de La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil et Sandouville :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,8	0,8	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	17,66	17,80	0,79%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,724	0,7300	0,83%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,0744	0,0744	0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

- Communes de La Remuée et Les Trois-Pierres :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,8	0,8	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	17,66	17,80	0,79%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,724	0,7300	0,83%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,0744	0,0744	0,00%
Redevance pollution	Consommation	0,42	0,42	0,00%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

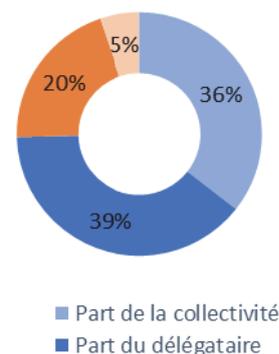
**Le prix hors redevances est identique pour l'ensemble des alimentées par le réseau d'eau potable sur le secteur. Les variations entre les factures sont dues aux différents taux de la redevance « pollution domestique » fixés par l'AESN. (Voir la carte des redevances en annexe)**

### 6.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la part eau potable de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

- Communes de La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil et Sandouville :

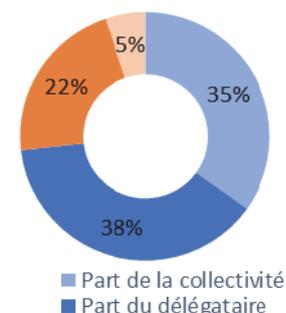
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	96,00	96,00	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	104,54	105,4	0,82%
<b>Redevances</b>	54,53	54,53	0%
Montant total HT	255,07	255,93	0,34%
<b>Taxes</b>	14,03	14,08	0,34%
<b>Montant total TTC</b>	<b>269,10</b>	<b>270,01</b>	<b>0,34%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,25 € TTC, soit une augmentation de 0,34 % par rapport à l'année précédente (2,24 € TTC).

- Communes de La Remuée et Les Trois-Pierres :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	96,00	96,00	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	104,54	105,4	0,82%
<b>Redevances</b>	59,33	59,33	0%
Montant total HT	259,87	260,73	0,33%
<b>Taxes</b>	14,29	14,34	0,33%
<b>Montant total TTC</b>	<b>274,16</b>	<b>275,07</b>	<b>0,33%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,29 € TTC, soit une augmentation de 0,33 % par rapport à l'année précédente (2,28 € TTC).

## 6.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 6.4.1 Qualité de l'eau

#### 6.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	16	0	<b>100%</b>
Paramètres physico-chimiques	17	1	<b>94,12%</b>

- Le 10/06/2020, il y a eu un dépassement sur le paramètre plomb (12,1µg/l par rapport au 10µg/l de la valeur seuil) chemin des écoliers à La Cerlangue. La contre analyse du 09/07/2020 n'a pas confirmé ce dépassement (absence de plomb avant et après compteur).

## 6.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	14	0	100%
Paramètres physico-chimiques	1	0	100%

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de La Cerlangue en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)**

## 6.4.2 Protection des ressources en eau

- Forage de Saint-Vigor-d'Ymonville

0	Aucune action	
20	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
40	Avis de l'hydrogéologue rendu	
50	Dossier déposé en préfecture	
60	Arrêté préfectoral	✓
80	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	✓
100	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Pour le forage de Saint-Vigor-d'Ymonville, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenu le 12/10/1998.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.**

## 6.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 95/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points et n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

## 6.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Forage de Saint-Vigor-d'Ymonville	488 104	450 576	-7,69%

**En 2020, le volume d'eau prélevé est de 450 576 m<sup>3</sup>.**

Le secteur de La Cerlangue dispose d'interconnexions avec le secteur de l'ex CODAH - Régie et les secteurs de Saint-Romain-de-Colbosc et Caux Seine Agglo (échanges d'eau).

Importateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de Saint-Romain-de-Colbosc	4 511	27 158	502,04%
Caux Seine Agglo	147 682	77 745	-47,36%
<b>Total</b>	<b>152 193</b>	<b>104 903</b>	<b>-31,07%</b>

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
LHSM - Secteur de Saint-Romain-de-Colbosc	0	2342	-
LHSM - Secteur ex CODAH - Régie	185	987	434%
Caux Seine Agglo	6 753	11 685	73%
<b>Total</b>	<b>6 938</b>	<b>15 014</b>	<b>116,40%</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	488 104	450 576	-7,69%
Besoin des usines	6 691	7 443	11,24%
Volume produit	481 413	443 133	-7,95%
Volume importé	6 938	15 014	116,40%
Volume exporté	152 193	104 903	-31,07%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>336 158</b>	<b>353 244</b>	<b>5,08%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	255 202	267 390	4,78%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	712	1 145	60,81%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>255 914</b>	<b>268 535</b>	<b>4,93%</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 104,7 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 196 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le syndicat est supérieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 735,7 m<sup>3</sup>/j, contre 701,1 m<sup>3</sup>/j en 2019 (*Calculé sur une année civile*)

### 6.4.5 Rendement du réseau de distribution

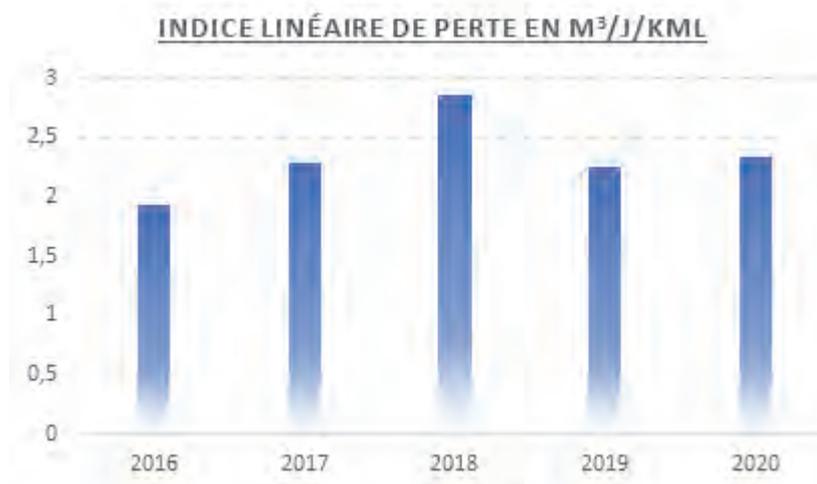
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume produit</b>	379 126	429 866	489 123	481 413	443 133	-7,95%
<b>Volume importé</b>	15 642	13 030	8 591	6 938	15 014	116,40%
<b>Volume consommé autorisé</b>	259 361	252 895	257 868	259 729	273 922	5,46%
<b>Volume exporté</b>	70 008	111 913	143 521	152 193	104 903	-31,07%
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>83,43%</b>	<b>82,37%</b>	<b>80,65%</b>	<b>84,35%</b>	<b>82,69%</b>	<b>-1,97%</b>



Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 82,69 % (P104.3).

### 6.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	324 760	330 983	354 193	336 158	353 244	5,08%
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	259 361	252 895	257 868	259 729	273 922	5,46%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	92 179	93 272	92 605	92 724	92 711	-0,01%
<b>Indice Linéaire de Perte en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>1,94</b>	<b>2,29</b>	<b>2,85</b>	<b>2,26</b>	<b>2,34</b>	<b>3,54%</b>



Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 2,34 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 6.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	324 760	330 983	354 193	336 158	353 244	5,08%
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	256 931	250 375	256 538	258 379	272 552	5,49%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	92 179	93 272	92 605	92 724	92 711	-0,01%
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	2,02	2,37	2,89	2,3	2,38	3,48%

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 2,38 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 6.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	256 931	250 375	256 538	258 379	273 922	6,02%
Volume exporté	70 008	111 913	143 521	152 193	104 903	-31,07%
Volume consommé sans comptage	630	720	730	750	770	2,67%
Volume de service	1 800	1 800	600	600	600	0,00%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	92 179	93 272	92 605	92 724	92 711	-0,01%
Indice Linéaire de Consommation m <sup>3</sup> /j/kml	9,79	10,72	11,88	12,17	11,16	-8,30%

Pour le secteur de l'ex SIAEPA de la Cerlangue, cet indice s'élève à 11,16 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type intermédiaire.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=2,34) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en bon état.

### 6.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 10,7 kml de réseau a été inspecté, soit 11,5% du réseau de distribution.

En 2020, 40 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	9
Nombre de fuites sur canalisations	30
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	1

### 6.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	434	2 800	180	700	2 841
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	92 179	93 272	92 605	92 724	92 711

**En 2020, 2841 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,50%.**

### 6.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	2 607	2 633	1,00%
Nombre de compteurs remplacés	26	32	23,08%
Taux de compteurs remplacés	1,00%	1,20%	

# Chapitre 7 - Secteur de l'ex SIAEPA de Criqueot-l'Esneval

## 7.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 7.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 7.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société Eaux de Normandie (SUEZ).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 10 mai 2010, pour une durée de 12 ans. Il arrivera à échéance le 09 mai 2022.

Le délégataire : Eaux de Normandie

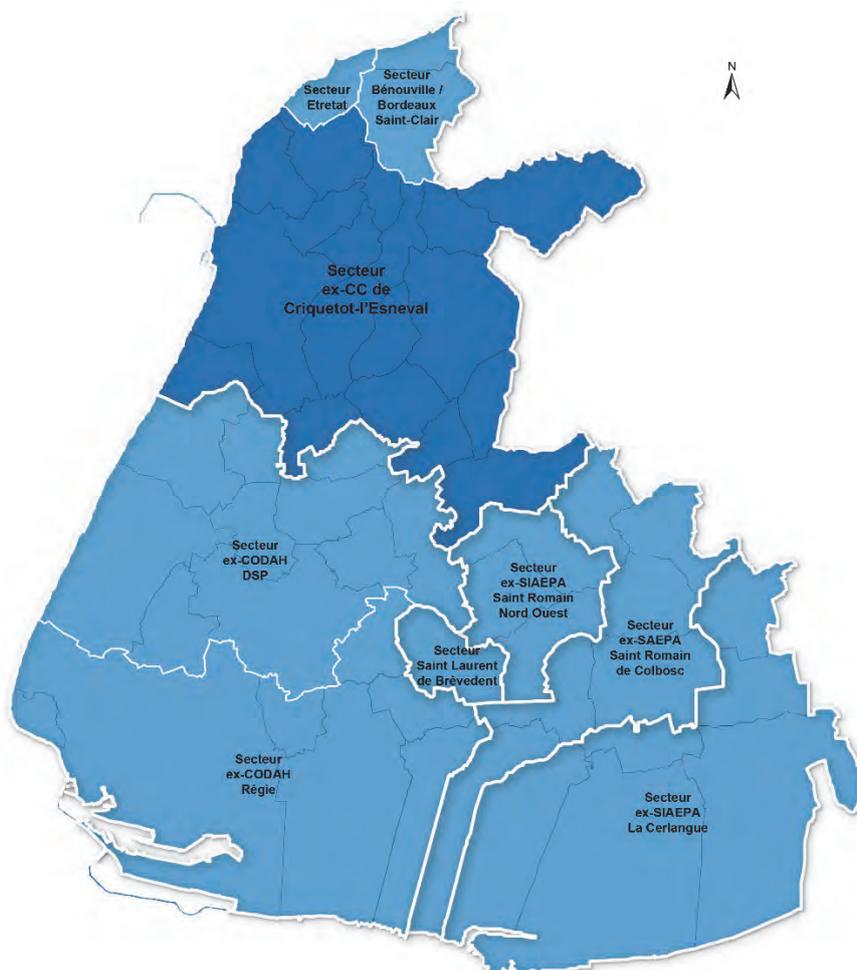


✉ Parc d'Activités des Hautes Falaises  
76400 SAINT LEONARD  
@ : [www.eaux-de-normandie.fr](http://www.eaux-de-normandie.fr)

### 7.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval est composé des **19 communes** suivantes :

- ANGERVILLE-L'ORCHER
- ANGLESCQUEVILLE-L'ESNEVAL
- BEAUREPAIRE
- CRIQUETOT-L'ESNEVAL
- CUVERVILLE
- FONGUEUSEMARE
- GONNEVILLE-LA-MALLET
- HERMEVILLE
- HEUQUEVILLE
- LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER
- LE TILLEUL
- LES LOGES
- PIERREFIQUES
- SAINTE-MARIE-AU-BOSC
- SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
- SAINT-MARTIN-DU-BEC
- TURRETOT
- VERGETOT
- VILLAINVILLE
- *Et alimente une partie de la commune de Bordeaux-Saint-Clair (22 abonnés)*



### 7.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
ANGERVILLE-L'ORCHER	1 442	1 430	-0,83%
ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL	590	629	6,61%
BEAUREPAIRE	510	507	-0,59%
BORDEAUX-SAINT-CLAIR*	22	22	0,00%
CRIQUETOT-L'ESNEVAL	2 650	2 661	0,42%
CUVERVILLE	356	353	-0,84%
FONGUEUSEMARE	194	192	-1,03%
GONNEVILLE-LA-MALLET	1 356	1 367	0,81%
HERMEVILLE	382	376	-1,57%
HEUQUEVILLE	726	726	0,00%
LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	459	468	1,96%
LE TILLEUL	702	697	-0,71%
LES LOGES	1 179	1 154	-2,12%
PIERREFIQUES	142	141	-0,70%
SAINTE-MARIE-AU-BOSC	379	376	-0,79%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	1 907	1 896	-0,58%
SAINT-MARTIN-DU-BEC	633	637	0,63%
TURRETOT	1 493	1 496	0,20%
VERGETOT	454	456	0,44%
VILLAINVILLE	306	301	-1,63%
<b>Total</b>	<b>15 882</b>	<b>15 885</b>	<b>0,02%</b>

\* Le secteur de l'ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval a la charge de quelques branchements sur la commune de Bordeaux-Saint-Clair. Cette commune est intégrée au secteur de Bénouville/Bordeaux-Saint-Clair (anciennement adhérentes au SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest).

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 15 885, soit 2,4 habitants/abonnement.**

### 7.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
ANGERVILLE-L'ORCHER	627	632	0,80%
ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL	271	278	2,58%
BEAUREPAIRE	218	222	1,83%
BORDEAUX-SAINT-CLAIR*	9	9	0,00%
CRIQUETOT-L'ESNEVAL	1 120	1 147	2,41%
CUVERVILLE	151	155	2,65%
FONGUEUSEMARE	92	92	0,00%
GONNEVILLE-LA-MALLET	667	686	2,85%
HERMEVILLE	166	166	0,00%
HEUQUEVILLE	289	288	-0,35%

LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	227	227	0,00%
LE TILLEUL	365	366	0,27%
LES LOGES	17	17	0,00%
PIERREFIQUES	82	84	2,44%
SAINTE-MARIE-AU-BOSC	169	169	0,00%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	897	902	0,56%
SAINT-MARTIN-DU-BEC	276	277	0,36%
TURRETOT	671	677	0,89%
VERGETOT	166	164	-1,20%
VILLAINVILLE	140	145	3,57%
<b>Total</b>	<b>6 620</b>	<b>6 703</b>	<b>1,25%</b>

En 2020, le nombre d'abonnés était de 6 703, soit une augmentation de 1,25% par rapport à l'année précédente (+83 abonnés).

### 7.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de l'ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval dispose de deux (2) ressources, situées sur la commune de Saint-Martin-du-Bec : le forage Le Clos Pigeon (réf. BSS : 00743X0085) et le forage Le Bec (réf. BSS : 00743X0086). Ces ouvrages permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
Ex SIAEPA de Criquetot L'Esneval	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Clos Pigeon	00743X0085	2 300
	SAINT-MARTIN-DU-BEC - Le Bec	00743X0086	3 000

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 5 300 m<sup>3</sup>/jour.

### 7.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur de l'ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	293,0	293,9	0,32%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0,00%
Longueur de distribution (ml)	293 045	293 934	0,30%
dont canalisations	293 045	293 934	0,30%
dont branchements	nr	nr	nr
<b>Equipements</b>			
Nombre d'accessoires du réseau	1 610	1615	0,31%
Dont débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	32	32	0,00%
Dont détendeurs / stabilisateurs	5	5	0,00%
Dont équipements de mesure de type compteur	4	6	50,00%
Dont hydrants (bouches et poteaux incendie)	126	126	0,00%

<i>Dont régulateurs débit</i>	1	1	0,00%
<i>Dont vannes</i>	818	819	0,12%
<i>Dont vidanges, purges, ventouses</i>	624	626	0,32%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	6 862	6 713	-2,17%
<i>dont branchements plomb</i>	4	3	-0,25%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	6 936	6 830	-1,53%
12 à 15mm	6 465	6 378	-1,35%
20 à 40mm	452	441	-2,43%
>40mm	19	11	-42,11%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 293,9 kml (hors branchements).**

5 ouvrages de stockage sont répartis sur le réseau, d'une capacité totale de 2 200 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Réservoir de Gonneville-la-Mallet - Gigonnière	Réservoir semi-enterré	1 000
Réservoir de Criquetot-l'Esneval	Réservoir sur tour	400
Surpresseur de Sainte-Marie-au-Bosc	Bâche enterrée	300
Surpresseur d'Angerville-l'Orcher	Bâche enterrée	300
Surpresseur de Vergetot	Bâche enterrée	200
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>2 200</b>

## 7.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 7.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative au maintien de ce tarif date du 18 décembre 2018.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

- Communes de Criquetot-l'Esneval, Cuverville, Beaupaire, Le Tilleul, Villainville, Pierrefiques, Fongueusemare, Saint-Jouin-Bruneval, Sainte-Marie-aux-Bosc et La Poterie-Cap-d'Antifer :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	11,32	11,32	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,56	0,56	0,0%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	31,09	31,75	2,1%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,02	1,041	2,1%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,015	0,015	0,0%
Redevance pollution	Consommation	0,22	0,22	0,0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,0%

- Communes de Heuqueville, Saint-Martin-du-Bec, Gonnevill-la-Mallet, Anglesqueville-l'Esneval, Turretot, Hermeville et Vergetot :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	11,32	11,32	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,56	0,56	0,0%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	31,09	31,75	2,1%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,02	1,041	2,1%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,015	0,015	0,0%
Redevance pollution	Consommation	0,38	0,38	0,0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,0%

- Commune d'Angerville-l'Orcher :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	11,32	11,32	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,56	0,56	0,0%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	31,09	31,75	2,1%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,02	1,041	2,1%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,015	0,015	0,0%
Redevance pollution	Consommation	0,42	0,42	0,0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,0%

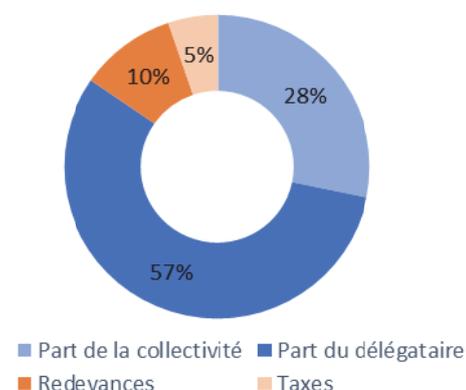
**Le prix hors redevances est identique pour l'ensemble des abonnés eau potable sur ce secteur. Les variations entre les factures sont dues aux différents taux de la redevance « pollution domestique » fixés par l'AESN. (Voir la carte des redevances en annexe)**

### 7.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

- Communes de Criquetot-l'Esneval, Cuverville, Beaulpaire, Le Tilleul, Villainville, Pierrefiques, Fongueusemare, Saint-Jouin-Bruneval, Sainte-Marie-au-Bosc et La Poterie-Cap-d'Antifer :

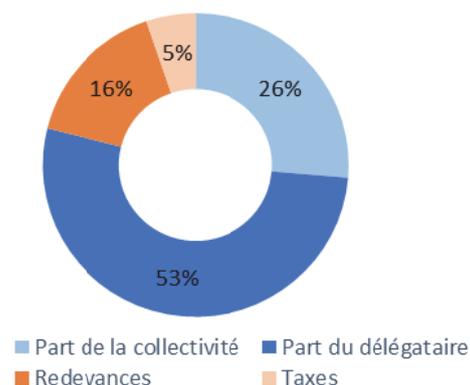
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	78,52	78,52	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	153,49	156,67	2,07%
<b>Redevances</b>	28,20	28,20	0%
Montant total HT	260,21	263,39	1,22%
<b>Taxes</b>	14,31	14,49	1,23%
<b>Montant total TTC</b>	<b>274,52</b>	<b>277,88</b>	<b>1,22%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,32 € TTC, soit une augmentation de 1,22 % par rapport à l'année précédente (2,29 € TTC).**

- Communes de Heuqueville, Saint-Martin-du-Bec, Gonnevill-la-Mallet, Anglesqueville-l'Esneval, Turretot, Hermeville et Vergetot :

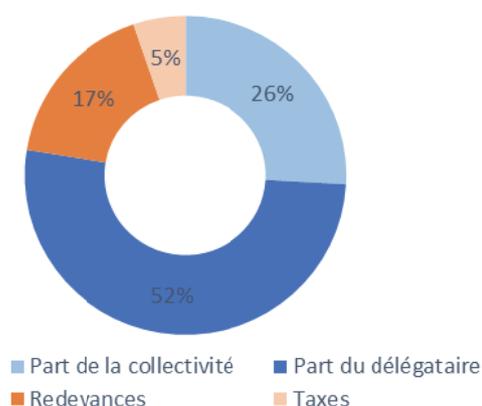
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	78,52	78,52	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	153,49	156,67	2,07%
<b>Redevances</b>	47,40	47,40	0%
Montant total HT	279,41	282,59	1,14%
<b>Taxes</b>	15,37	15,54	1,12%
<b>Montant total TTC</b>	<b>294,78</b>	<b>298,13</b>	<b>1,14%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,48 € TTC, soit une augmentation de 1,14 % par rapport à l'année précédente (2,46 € TTC).**

- Commune d'Angerville-l'Orcher :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	78,52	78,52	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	153,49	156,67	2,07%
<b>Redevances</b>	52,20	52,20	0%
Montant total HT	284,21	287,39	1,12%
<b>Taxes</b>	15,63	15,81	1,13%
<b>Montant total TTC</b>	<b>299,84</b>	<b>303,20</b>	<b>1,12%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,53 € TTC, soit une augmentation de 1,12 % par rapport à l'année précédente (2,50 € TTC).**

## 7.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 7.4.1 Qualité de l'eau

#### 7.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	43	0	100%
Paramètres physico-chimiques	44	0	100%

Les non-conformités par rapport aux **références de qualité** révélées par le contrôle sanitaire concernent :

- le 10/03/2020, il y a eu un dépassement du paramètre ammonium (2,07 mg/l par rapport au 0,1 mg/l de la valeur seuil) à Saint-Jouin-Bruneval ;
- le 12/03/2020, il y a eu un dépassement du paramètre ammonium (0,22 mg/l par rapport au 0,1 mg/l de la valeur seuil) à Saint-Jouin-Bruneval ;
- le 24/06/2020, il y a eu un dépassement du paramètre Coliformes « totaux » à 36° (2,0/100ml par rapport à 0/100ml de la valeur seuil) à Criquetot-l'Esneval ;
- le 18/08/2020, il y a eu un dépassement du paramètre Coliformes « totaux » à 36° (100,0/100ml par rapport à 0/100ml de la valeur seuil) à Fongueusemare.

#### 7.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	37	0	100%
Paramètres physico-chimiques	43	0	100%

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de Criquetot-l'Esneval en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)**

### 7.4.2 Protection des ressources en eau

- **Forage du Clos Pigeon**

Pour le forage du Clos Pigeon, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenu le 12/06/2018.

- **Forage du Bec**

Pour le forage du Bec, cet indice est 60 % : l'arrêté préfectoral de DUP a été obtenu le 12/06/2018.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.**

### 7.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 93/120.**

**La Collectivité n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.**

#### 7.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Forage du Clos Pigeon	631 584	518 590	-17,89%
Forage du Bec	691 680	767 650	10,98%
<b>Total</b>	<b>1 323 264</b>	<b>1 286 240</b>	<b>-2,80%</b>

**En 2020, le volume d'eau prélevé est de 1 286 240 m<sup>3</sup>.**

Le secteur de Criquetot-l'Esneval dispose d'interconnexions avec la Communauté de communes Campagne de Caux (vente d'eau) et le Secteur de l'ex CODAH - DSP (échanges d'eau).

Importateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
<b>Total volumes eau potable exportés</b>	<b>327 305</b>	<b>305 696</b>	<b>-6,60%</b>

Exportateurs	Volumes exportés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
<b>Total volumes eau potable importés</b>	<b>234 211</b>	<b>267 770</b>	<b>14,33%</b>

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	1 323 264	1 286 240	-2,80%
Besoin des usines	113 698	117 510	3,35%
Volume produit	1 209 566	1 188 164	-1,77%
Volume importé	234 211	267 770	14,33%
Volume exporté	327 305	305 696	-6,60%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>1 116 472</b>	<b>1 150 238</b>	<b>3,02%</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>687 051</b>	<b>725 716</b>	<b>5,63%</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 108,3 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 125 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le secteur est inférieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 1 988 m<sup>3</sup>/j, contre 1 882 m<sup>3</sup>/j en 2018 (*Calculé sur une année civile*)

#### 7.4.5 Rendement du réseau de distribution

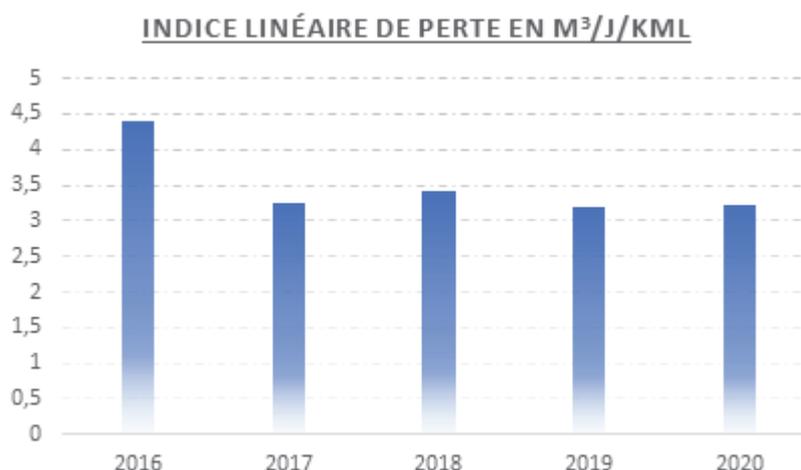
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume produit</b>	1 371 171	1 280 290	1 200 008	1 209 566	1 188 164	-1,77%
<b>Volume importé</b>	350 432	254 638	272 932	234 211	267 770	14,33%
<b>Volume consommé autorisé</b>	961 344	914 950	785 772	775 854	803 386	3,55%
<b>Volume exporté</b>	206 968	210 936	322 881	327 305	305 696	-6,60%
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>67,86%</b>	<b>73,35%</b>	<b>75,27%</b>	<b>76,41%</b>	<b>76,18%</b>	<b>-0,30%</b>



Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 76,18 % (P104.3).

#### 7.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	1 514 635	1 323 992	1 150 059	1 116 472	1 150 238	3,02%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	961 344	914 950	785 772	775 854	803 386	3,55%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	345 150	345 361	291 954	293 045	293 934	0,30%
Indice Linéaire de Perte en m <sup>3</sup> /j/kml	4,39	3,24	3,42	3,18	3,23	1,57%



Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 3,23 m<sup>3</sup>/km/jour.

#### 7.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	1 514 635	1 323 992	1 150 059	1 116 472	1 150 238	3,02%
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	814 969	809 095	692 972	707 804	735 536	3,92%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	345 150	345 361	291 954	293 045	293 934	0,30%
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	5,55	4,08	4,29	3,82	3,87	1,31%

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 3,87 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 7.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	814 969	809 095	692 972	707 804	803 386	13,50%
<b>Volume exporté</b>	206 968	210 936	322 881	327 305	305 696	-6,60%
<b>Volume consommé sans comptage</b>	31 500	31 500	27 000	32 200	32 200	0,00%
<b>Volume de service</b>	114 875	74 355	65 800	35 850	117 510	227,78%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	345 150	345 361	291 954	293 045	293 934	0,30%
<b>Indice Linéaire de Consommation m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>9,27</b>	<b>8,93</b>	<b>10,4</b>	<b>10,31</b>	<b>10,31</b>	<b>0,00%</b>

Pour le secteur de secteur de Criquetot-l'Esneval, cet indice s'élève à 10,31 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type intermédiaire.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=3,23) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	<b>3 à 5</b>	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état acceptable.

### 7.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 13,8 kml de réseau a été inspecté, soit 4,7% du réseau de distribution.

En 2020, 115 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	21
Nombre de fuites sur canalisations	58
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	6

### 7.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	319,9
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	345 150	345 361	291 954	293 045	293 934

L'évolution entre 2017 et 2018 est liée à la scission du syndicat et le départ des 3 communes Écrainville, Saussezemare-en-Caux et Saint-Sauveur-d'Émalleville.

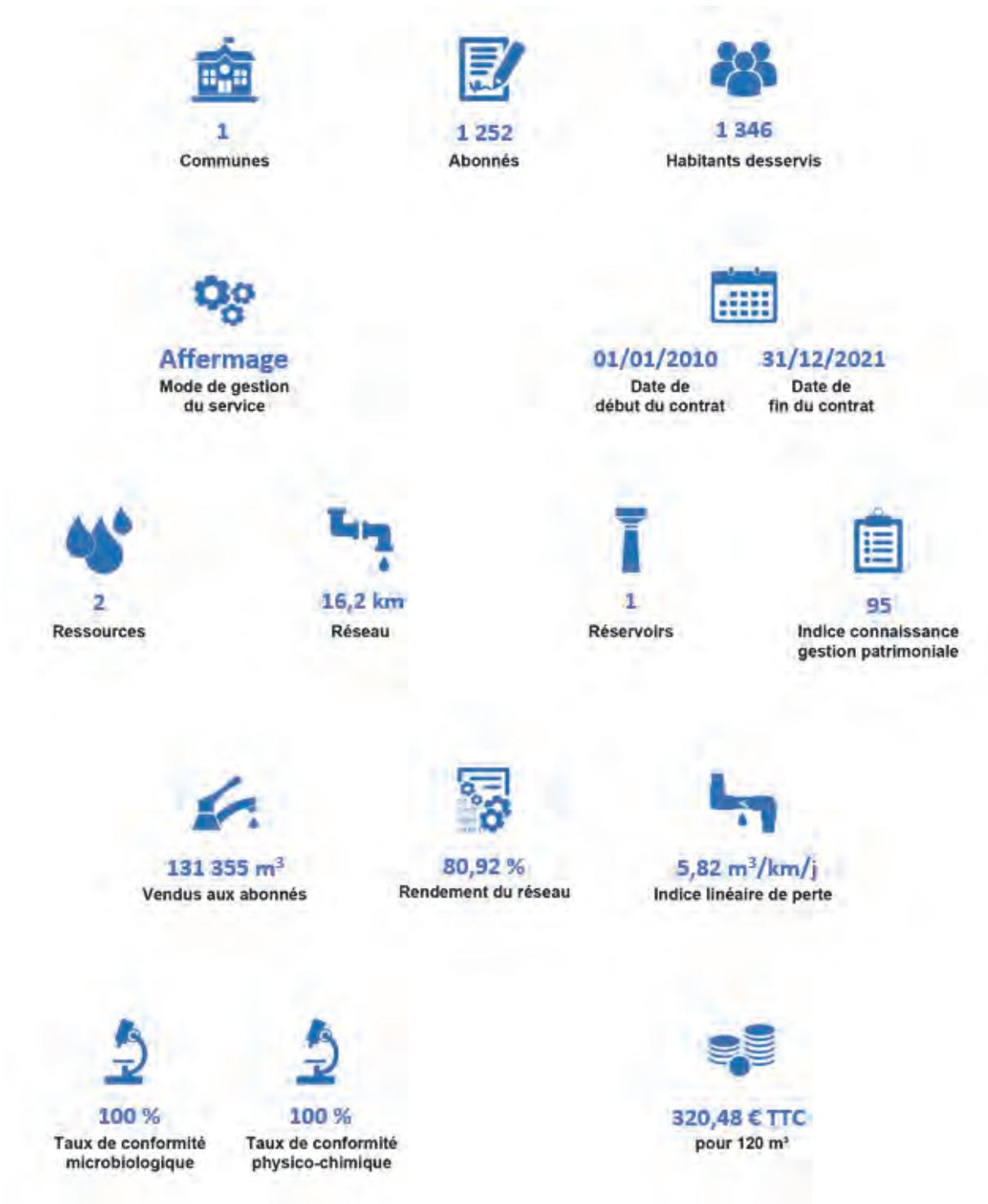
**En 2020, 319,9ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,02%.**

### 7.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	6 936	6 830	-1,53%
Nombre de compteurs remplacés	200	129	-35,50%
Taux de compteurs remplacés	2,88%	1,89%	

# Chapitre 8 - Secteur d'Étretat

## 8.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 8.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 8.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société Eaux de Normandie (SUEZ).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de 12 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

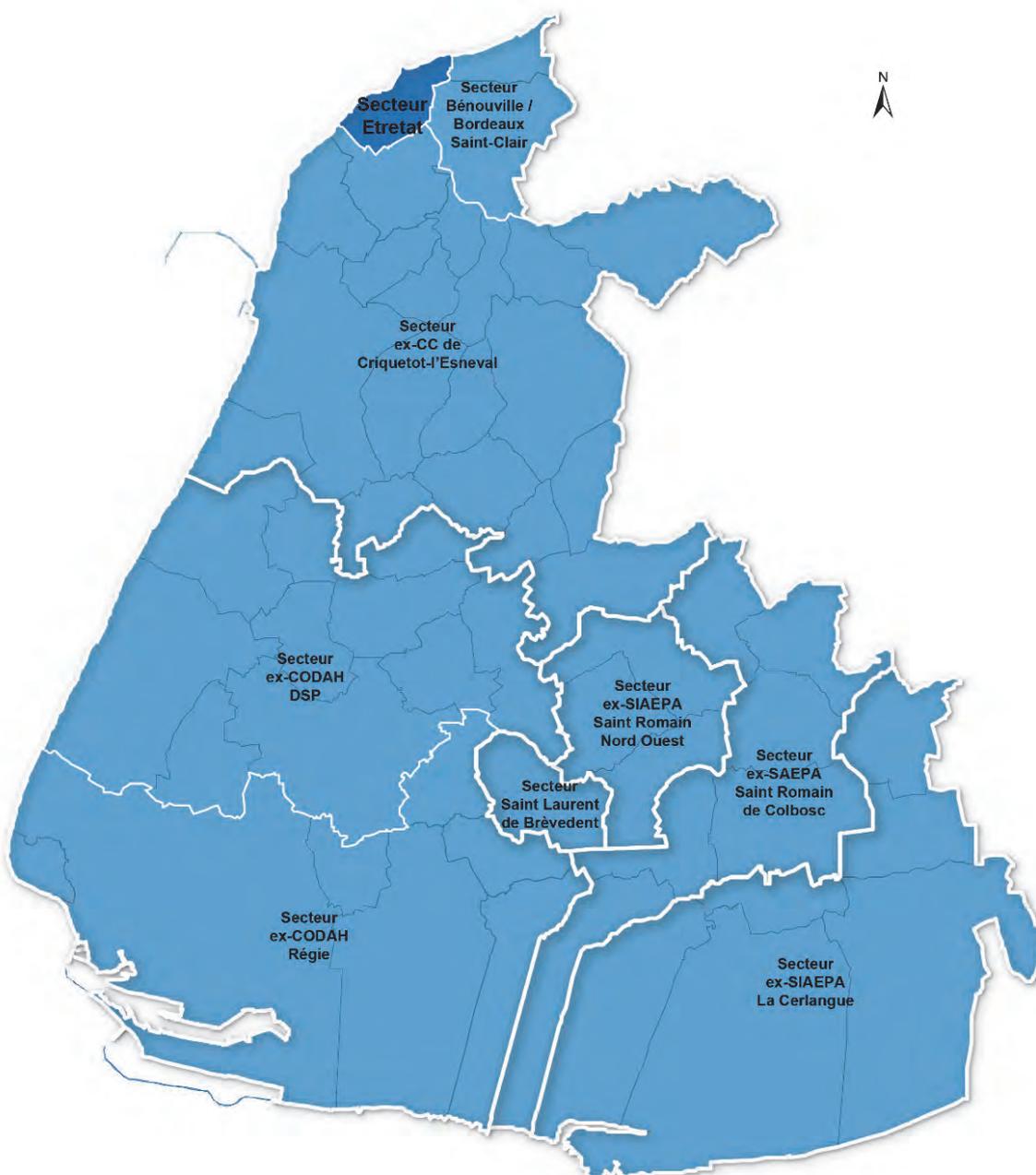
Le délégataire : Eaux de Normandie



☒ Parc d'Activités des Hautes Falaises  
76400 SAINT LEONARD  
@ : [www.eaux-de-normandie.fr](http://www.eaux-de-normandie.fr)

### 8.2.2 Territoire desservi

Le secteur d'Étretat est composé uniquement du territoire communal.



### 8.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
ÉTRETAT	1 346	1 346	0,00%

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 1 346 habitants, soit 1,1 habitants/abonnement.**

### 8.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
ÉTRETAT	1242	1 252	0,81%

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 1 252, soit une augmentation de 0,81% par rapport à l'année précédente (+10 abonnés).**

### 8.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur d'Étretat dispose de (2) ressources, 2 forages (F1 et F2) situés sur le territoire communal (réf. BSS : 00567X0029 et 00567X0030). Ces ouvrages permettent de prélever de l'eau en nappe souterraine.

Secteur	Ouvrage AEP	Indice BSS	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
Ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval (Commune d'Étretat)	Forage F1	00567X0029	1 120
	Forage F2	00567X0030	

Le secteur dispose ainsi d'une capacité de production de 1 120 m<sup>3</sup>/jour.

### 8.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du secteur d'Étretat sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	16,2	16,2	0%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0%
Longueur de distribution (ml)	16 191	16 191	0%
dont canalisations	16 191	16 191	0%
dont branchements	nr	nr	nr
<b>Equipements</b>			
Nombre d'accessoires du réseau	193	193	0,00%
Dont débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2	2	0,00%

<i>Dont équipements de mesure de type compteur</i>	2	2	0,00%
<i>Dont équipements de mesure de type capteur acoustiques prélocalisateurs</i>	24	24	0,00%
<i>Dont hydrants (bouches et poteaux incendie)</i>	28	28	0,00%
<i>Dont vannes</i>	127	127	0,00%
<i>Dont vidanges, purges, ventouses</i>	10	10	0,00%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	1 193	1 195	0,17%
<i>dont branchements plomb</i>	0	0	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	1 348	1 333	-1,11%

**Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 16,2 kml (hors branchements).**

On dénombre 1 ouvrage de stockage sur le réseau d'une capacité de 734 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Réservoir d'Étretat	Semi-enterré	734
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>734</b>

## 8.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 8.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 16 décembre 2014.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

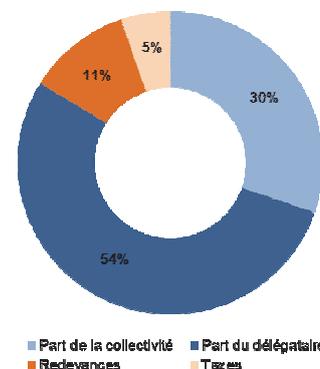
Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,8	0,8	0,0%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	39,71	40,71	2,5%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,0770	1,1040	2,5%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,07	0,07	0,0%
Redevance pollution	Consommation	0,22	0,22	0,0%
	TVA	5,50%	5,50%	0,0%

### 8.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	96,00	96,00	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	168,95	173,19	2,51%
<b>Redevances</b>	34,8	34,8	0%
Montant total HT	299,75	303,99	1,41%
<b>Taxes</b>	16,49	16,49	0,00%
<b>Montant total TTC</b>	<b>316,24</b>	<b>320,48</b>	<b>1,34%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,67€ TTC, soit une augmentation de 1,34 % par rapport à l'année précédente (2,64 € TTC).

## 8.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 8.4.1 Qualité de l'eau

#### 8.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	14	0	100%
Paramètres physico-chimiques	15	0	100%

#### 8.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	8	0	100%
Paramètres physico-chimiques	9	0	100%

Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur d'Étretat en 2020 est de bonne qualité. Les captages doivent faire l'objet de mesures de protection. De plus, des actions sont à mener dans leur aire d'alimentation pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)

## 8.4.2 Protection des ressources en eau

- **Forages d'Étretat n°1 et n°2**

Pour les forages d'Étretat, cet indice est de 40 % : l'avis de l'hydrogéologue a été rendu. Aucun arrêté préfectoral n'a été publié face à la difficulté de la protection de la ressource et de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages en milieu urbain.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 40 %.**

## 8.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 95/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points. La Collectivité n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

## 8.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Ouvrage AEP	Volumes prélevés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation
Forages Étretat n°1 et n°2	179 478	182 572	1,72%

**En 2020, le volume d'eau prélevé est de 182 572 m<sup>3</sup>.**

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	179 478	182 572	1,72%
Besoin des usines	1 643	2 102	27,94%
Volume produit	177 835	180 470	1,48%
Volume importé	0	0	0,00%
Volume exporté	0	0	0,00%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>177 835</b>	<b>180 470</b>	<b>1,48%</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>138 693</b>	<b>131 355</b>	<b>-5,29%</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 105 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 267 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*) Cependant, cette valeur n'est pas représentative puisqu'elle ne prend pas en compte les afflux estivaux d'habitants sur la commune.

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le secteur est supérieure à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité. Toutefois, du fait de l'activité touristique de la Ville d'Étretat, des évolutions saisonnières interviennent**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 360 m<sup>3</sup>/j, contre 380 m<sup>3</sup>/j en 2019 (*Calculé sur une année civile*).

### 8.4.5 Rendement du réseau de distribution

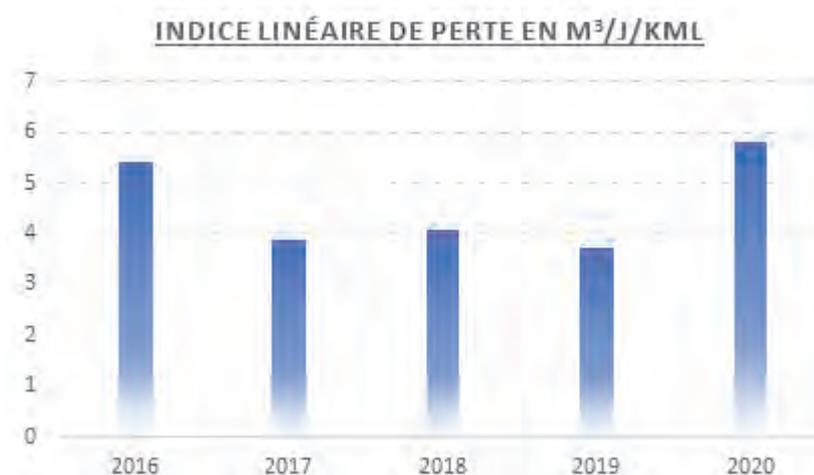
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume produit</b>	178 501	169 444	172 630	177 835	180 470	1,48%
<b>Volume importé</b>	0	0	0	0	0	0,00%
<b>Volume consommé autorisé</b>	146 551	146 590	148 555	155 757	146 030	-6,24%
<b>Volume exporté</b>	0	0	0	0	0	0,00%
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>82,10%</b>	<b>86,51%</b>	<b>86,05%</b>	<b>87,59%</b>	<b>80,92%</b>	<b>-7,62%</b>



Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 80,92 % (P104.3).

### 8.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	178 501	169 444	172 630	177 835	180 470	1,48%
<b>Volume consommé autorisé (m<sup>3</sup>)</b>	146 551	146 590	148 555	155 757	146 030	-6,24%
<b>Longueur de canalisation hors branchements (ml)</b>	16 191	16 191	16 191	16 191	16 191	0,00%
<b>Indice Linéaire de Perte en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>5,41</b>	<b>3,87</b>	<b>4,07</b>	<b>3,73</b>	<b>5,82</b>	<b>56,03%</b>



Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 5,82 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 8.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	178 501	169 444	172 630	177 835	180 470	1,48%
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	126 727	130 413	132 155	139 257	132 530	-4,83%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	16 191	16 191	16 191	16 191	16 191	0,00%
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	8,76	6,6	6,85	6,53	8,11	24,20%

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 8,11 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 8.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	126 727	130 413	132 155	139 257	146 030	4,86%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0,00%
Volume consommé sans comptage	1 301	1 301	1 400	1 500	1 500	0,00%
Volume de service	18 523	14 876	15 000	15 000	12 000	-20,00%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	16 191	16 191	16 191	16 191	16 191	0,00%
Indice Linéaire de Consommation m <sup>3</sup> /j/kml	24,8	24,8	25,14	26,36	24,71	-6,26%

Pour le secteur d'Étretat, cet indice s'élève à 24,71 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type intermédiaire.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=5,82) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état médiocre.

### 8.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 0,791 kml de réseau a été inspecté, soit 4,88% du réseau de distribution.

En 2020, 8 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	2
Nombre de fuites sur canalisations	6
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	0

### 8.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	180	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	16 191	16 191	16 191	16 191	16 191

**En 2020, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisations. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,22%.**

### 8.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	1 348	1 333	-1,11%
Nombre de compteurs remplacés	20	8	-60,00%
Taux de compteurs remplacés	1,48%	0,60%	

# Chapitre 9 - Secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair

## 9.1 LES CHIFFRES CLÉS



Données communes à l'ensemble de l'ancien périmètre de Fécamp Sud-Ouest.

## 9.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 9.2.1 Exploitant

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie Fermière de Services Publics).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le secteur de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair a été scindé du contrat de délégation de service public initial sur l'ensemble du territoire de l'ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest.

Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Le délégataire : VEOLIA Eau



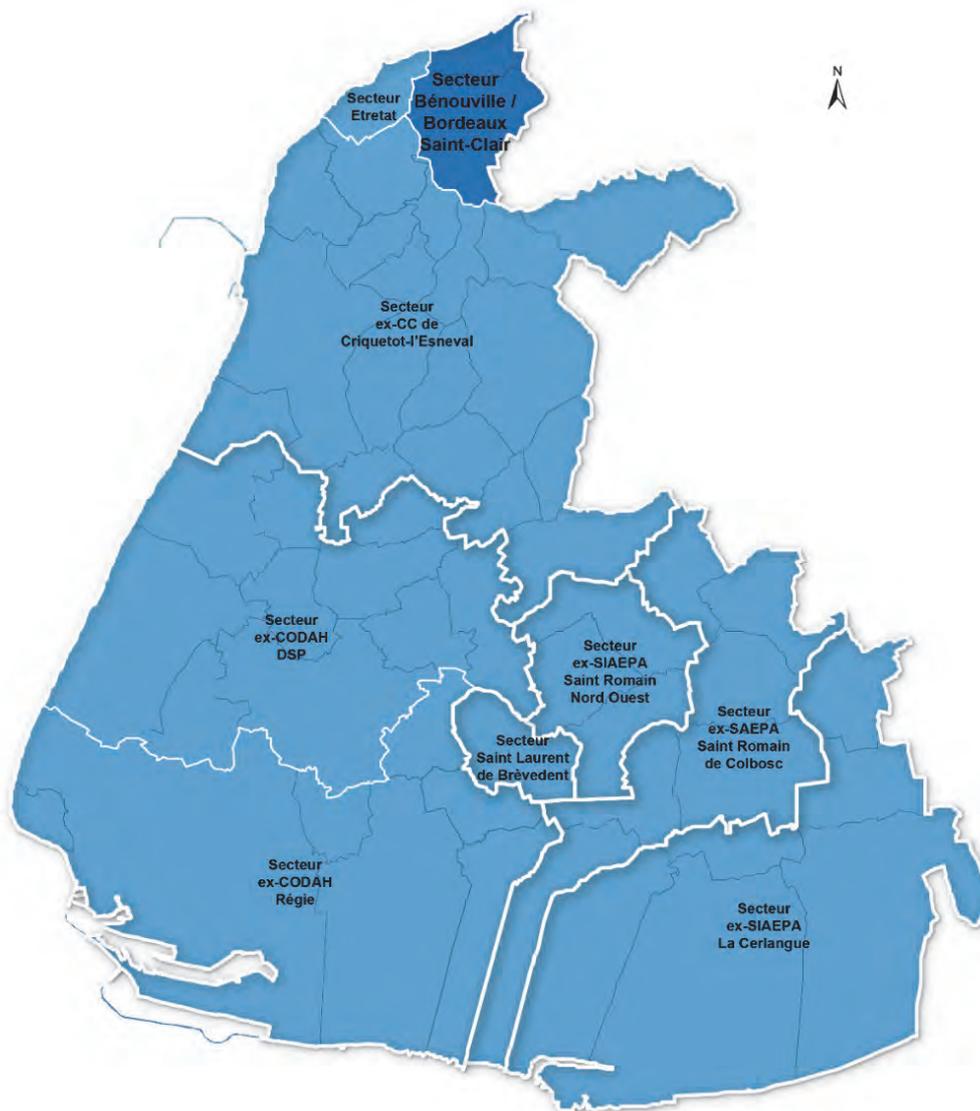
✉ 101 Route de Valmont  
76400 FECAMP

@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 9.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair est composé des **2 communes** suivantes :

- BÉNOUVILLE
- BORDEAUX-SAINT-CLAIR



### 9.2.3 Estimation de la population desservie

Communes	Population desservie estimée en 2019	Population desservie estimée en 2020	Variation
BÉNOUVILLE	175	180	2,86%
BORDEAUX-SAINT-CLAIR	679	680	0,15%
<b>Total</b>	<b>854</b>	<b>860</b>	<b>0,70%</b>

Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 860 habitants, soit 1,99 habitants/abonnement.

### 9.2.4 Nombre d'abonnements

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
BÉNOUVILLE	119	118	-0,84%
BORDEAUX-SAINT-CLAIR	314	314	0%
<b>Total</b>	<b>433</b>	<b>432</b>	<b>-0,23%</b>

En 2020, le nombre d'abonnés était de 432, soit une diminution de 0,23% par rapport à l'année précédente (-1 abonnés).

### 9.2.5 Nature de la ressource en eau

Le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair ne dispose d'aucune ressource sur son territoire.

### 9.2.6 Caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable et des ouvrages de stockage associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'eau potable du Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair sont précisés ci-après :

	2019	2019	Variation (N/N-1)
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	20,9	20,9	0,00%
<i>Longueur d'adduction (ml)</i>	0	0	0,00%
<i>Longueur de distribution (ml)</i>	20 876	20 880	0,02%
<i>dont canalisations</i>	17 640	17 640	0,00%
<i>dont branchements</i>	3 236	3 240	0,12%
<b>Equipements</b>			
Nombre de poteaux incendie	6	6	0,00%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	445	446	0,22%
<i>dont branchements plomb</i>	0	0	0,00%
<b>Compteurs</b>			
Nombre de compteurs	445	447	0,45%
<i>dont sur abonnements en service</i>	433	434	0,23%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeurs</i>	12	13	8,33%

Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable est de 20,9 kml.

On dénombre 1 ouvrage de stockage sur le réseau d'un volume de 25 m<sup>3</sup> :

Localisation	Type d'ouvrage	Volume en m <sup>3</sup>
Supression de Bordeaux Saint Clair	Surpresseur avec bache enterrée	25
<b>Capacité totale de stockage</b>		<b>25</b>

## 9.3 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

### 9.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation.** La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 23 novembre 2017.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

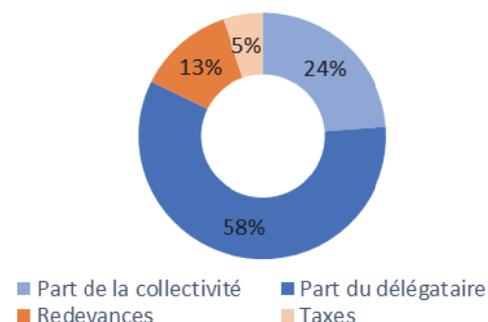
Le tableau suivant présente l'évolution des tarifs de l'eau potable entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	31,12	31,12	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,3387	0,3387	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	44,38	44,90	1,17%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,0811	1,0941	1,20%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance prélèvement	Consommation	0,0947	0,0947	0%
Redevance pollution	Consommation	0,22	0,22	0%
	TVA	5,50%	5,50%	

### 9.3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la part eau potable de la facture d'eau d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	71,76	71,76	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	174,11	176,19	1,19%
<b>Redevances</b>	37,76	37,76	0%
Montant total HT	283,63	285,71	0,73%
<b>Taxes</b>	15,60	15,71	0,71%
<b>Montant total TTC</b>	<b>299,23</b>	<b>301,42</b>	<b>0,73%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,51 € TTC, soit une augmentation de 0,80 % par rapport à l'année précédente (2,49 € TTC).**

## 9.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 9.4.1 Qualité de l'eau

#### 9.4.1.1 Suivi réalisé par l'ARS

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés*	Nombres de prélèvements non conformes*	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	30	0	100%
Paramètres physico-chimiques	30	0	100%

\* Les données de ce tableau sont communes à l'ensemble de l'ancien périmètre de Fécamp Sud-Ouest.

#### 9.4.1.2 Autocontrôle réalisé par le délégataire

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés*	Nombres de prélèvements non conformes*	Pourcentage de conformité
Paramètres microbiologiques	45	1 <sup>(1)</sup>	97,8%
Paramètres physico-chimiques	0	0	-

\* Les données de ce tableau sont communes à l'ensemble l'ancien périmètre de Fécamp Sud-Ouest.

Les non-conformités par rapport aux **limites de qualité** révélées par le contrôle sanitaire concernent :

- Le 18/06/2020, il y a eu un dépassement en entérocoques fécaux à la sortie du forage de Bec-de-Mortagne (3 n/100ml). La contre-analyse du 09/07/2020 n'a pas confirmé ce dépassement.

<sup>(1)</sup> Ne concerne pas le périmètre de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

**Selon l'ARS, l'eau produite et distribuée sur le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair en 2020 est de bonne qualité. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. L'eau peut être consommée par tous. (voir bilan ARS en annexe)**

### 9.4.2 Protection des ressources en eau

Pour le forage de Bec de Mortagne (ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest), cet indice est 60 %.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est donc de 60 %.**

### 9.4.3 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 91/120.**

La Collectivité dépasse le seuil de 40 points. La Collectivité n'est donc pas sujette à l'application d'un doublement de la redevance prélèvement par l'Agence de l'Eau Seine Aval.

### 9.4.4 Volumes produits, mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair est alimenté par l'ex SIAEPA de Fécamp Ouest (achat d'eau).

Exportateurs	Volumes importés (m <sup>3</sup> /an)		
	2019	2020	Variation (N/N-1)
ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest	55 820	56 325	0,90%

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume prélevé	0	0	0,00%
Besoin des usines	0	0	0,00%
Volume produit	0	0	0,00%
Volume importé	55 820	56 325	0,90%
Volume exporté	0	0	0,00%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>55 820</b>	<b>56 325</b>	<b>0,90%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	45 188	43 335	-4,10%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-102	73	-171,57%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>45 086</b>	<b>43 408</b>	<b>-3,72%</b>

La consommation moyenne annuelle par abonné domestique est de 100,3 m<sup>3</sup> en 2020. Un habitant consomme environ 138 litres par jour. (*Volumes abonnés domestiques en l/habitants/jour*)

**La consommation moyenne journalière en eau potable par habitant sur le secteur est égale à la moyenne nationale qui était de 145 l/j en 2014 selon l'Agence Française pour la Biodiversité.**

A noter également que la consommation journalière moyenne sur le secteur est en 2020 de l'ordre de 118,9 m<sup>3</sup>/j, contre 123,5 m<sup>3</sup>/j en 2019 (*Calculé sur une année civile*).

#### 9.4.5 Rendement du réseau de distribution

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume produit	0	0	-
Volume importé	55 820	56 325	0,90%
Volume consommé autorisé	45 159	43 770	-3,08%
Volume exporté	0	0	-
<b>Rendement de réseau (%)</b>	<b>80,90%</b>	<b>77,71%</b>	<b>-3,94%</b>

**Sur l'année 2020, le rendement du réseau de distribution est de 77,71 % (P104.3).**

#### 9.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	55 820	56 325	0,90%
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	45 159	43 770	-3,08%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	17 640	17 640	0,00%
<b>Indice Linéaire de Perte en m<sup>3</sup>/j/kml</b>	<b>1,66</b>	<b>1,94</b>	<b>16,87%</b>

**Sur l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) est de 1,94 m<sup>3</sup>/km/jour.**

### 9.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	55 820	56 325	0,90%
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	45 086	43 637	-3,21%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	17 640	17 640	0,00%
Indice Linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/kml	1,67	1,97	17,96%

Sur l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) est de 1,97 m<sup>3</sup>/km/jour.

### 9.4.8 Indice linéaire de consommation (ILC)

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	45 159	43 770	-3,08%
Volume exporté	0	0	-
Volume consommé sans comptage	60	120	100,00%
Volume de service	13	13	0,00%
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	17 640	17 640	0,00%
Indice Linéaire de Consommation m <sup>3</sup> /j/kml	7,01	6,78	-3,28%

Pour le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair, cet indice s'élève à 6,78 m<sup>3</sup>/j/km en 2020, ce qui caractérise un réseau de type rural.

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10	10 < ILC < 30	30 < ILC
Type de réseau	rural	intermédiaire	urbain

Le tableau suivant, établi par les Agences de l'Eau, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP (=1,94) :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation Urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

L'indice linéaire de pertes du secteur est donc représentatif d'un réseau en état acceptable.

### 9.4.9 Réparation fuites réseau et recherche de fuites

Un linéaire de 3,3 kml de réseau a été inspecté, soit 18,6% du réseau de distribution.

En 2020, 2 fuites ont été décelées et réparées sur le réseau :

	2020
Nombre de fuites sur branchements	0
Nombre de fuites sur canalisations	1
Nombre de fuites sur bouches de lavage, hydrants et accessoires de réseau	1

### 9.4.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	18 000	18 000	18 000	17 640	17 640

**En 2020, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0%.**

### 9.4.11 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	445	447	0,45%
Nombre de compteurs remplacés	6	9	50,00%
Taux de compteurs remplacés	1,40%	2,00%	

# Chapitre 10 - Données financières

## 10.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

La principale recette de la section de fonction du budget Eau potable provient de la Vente d'eau aux abonnés (76,29%). D'autres recettes liées à la gestion du service viennent également alimenter le budget.

	Compte Administratif 2020 (en k€)	% par rapport au total des recettes
Vente d'eau	23 410	76,29%
<i>Abonnés domestiques</i>	22 319	72,74%
<i>Abonnés non domestiques - industriels</i>	1 091	3,56%
Vente d'eau en gros	958	3,12%
Autres prestations - Travaux de branchements	325	1,06%
Taxes Agence de l'Eau Seine-Normandie	4 920	16,03%
Divers (dont redevance d'occupation du domaine public)	1 070	3,49%
<b>Total</b>	<b>30 683 k€</b>	<b>100 %</b>

## 10.2 TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés est calculé en divisant le montant des impayés de la facturation 2019 au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement à année N-1.

Le taux d'impayés sur les différents secteurs est recensé ci-dessous :

Secteur	Taux d'impayés	
	2019	2020
ex CODAH - Régie	5,78 %	6,80 %
ex CODAH - DSP	1,36 %	1,41 %
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1,47 %	1,60 %
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	3,04 %	3,39 %
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	0,69 %	5,70 %
Commune Saint-Laurent-de-Brèvedent	1,43 %	(cf. régie)
ex CC Criquetot-l'Esneval	1,50 %	2,68 %
Commune Étretat	1,87 %	0,67 %
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0,38 %	0,30 %

La crise de la Covid 19 en 2020 a entraîné la suspension des démarches de recouvrement durant quelques mois, augmentant globalement les taux d'impayés.

Concernant l'ex-SIAEPA de la Région de la Cerlangue, des factures de vente d'eau en gros, restées impayées dans attente de la signature d'une nouvelle convention de vente d'eau, ont entraîné l'augmentation du taux d'impayés en 2020.

Pour les secteurs dont l'exploitation est confiée à des opérateurs privés, ceux-ci ont la charge de la gestion de la facturation et du recouvrement des factures.

## 10.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

Cet indicateur règlementaire correspond à la durée théorique nécessaire à la Communauté urbaine pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Cet indicateur se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Encours total de la dette contractée par la CU LHSM pour financer le service}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

Il correspond à la durée minimum de remboursement sur l'hypothèse que la Communauté urbaine consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, autrement dit, que la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il sert à apprécier les marges de manœuvre du service en matière de financement des investissements et de capacité d'endettement

L'état de la dette au 31 décembre 2020 sur l'ensemble du territoire est le suivant :

	CU LHSM
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>17 640 k€</b>
Annuité de remboursement de la dette durant l'exercice	3 051 k€
<i>dont intérêts(€)</i>	569 k€
<i>dont capital (€)</i>	2 481 k€
<b>Épargne brute annuelle</b>	<b>11 576 k€</b>
<b>Durée d'extinction de la dette (année)</b>	<b>6 ans et 7 mois</b>

**Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est de 17 640 k€ et la durée d'extinction de la dette du service d'eau est de 6 année et 7 mois.**

## 10.4 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ

La Loi Brottes du 15 avril 2013 a permis aux Collectivités volontaires d'expérimenter la mise en place d'un traitement social de la facture d'eau.

L'ex CODAH, par une délibération de décembre 2014, a décidé de s'inscrire dans le processus d'expérimentation, ce qui a ensuite été acté par un décret du 31 juillet 2015.

Sur l'ex CODAH, cette expérimentation a pris la forme d'un contrat de Solidarité Eau, dispositif applicable depuis le 1<sup>ER</sup> janvier 2016. Il s'agit d'un outil mis à disposition des partenaires sociaux du territoire (CCAS, autres services municipaux, les services du Département, ...) pour lutter contre la précarité hydrique tout en sensibilisant les publics à la maîtrise de leurs consommations d'eau. Il y a donc un double objectif social et environnemental.

Un foyer qui dépense plus de 3 % de son budget pour ses factures d'eau est considéré comme étant en situation de précarité hydrique.

Le dispositif du contrat Solidarité Eau a ensuite été étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

La Loi du n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé un cadre légal pour que les Collectivités puissent mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

En 2020, ce sont 116 dossiers qui ont été retenus pour un total de 20 865 €, soit une aide moyenne de 180 €. Ces chiffres sont en baisse par rapport à ceux de 2019 (218 dossiers pour un total de 37 040 €), probablement à cause de la situation sanitaire qui a rendu plus compliquée la réalisation des démarches pour monter les dossiers par les usagers.

# Chapitre 11 - Travaux engagés et projets à l'étude

## 11.1 PROGRAMME DE TRAVAUX

En 2020, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a poursuivi les différents programmes de travaux planifiés avant la fusion. Le montant des investissements s'élève à 12 594 000 € HT.

Ce programme a été subventionné en partie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 11,27%, pour un montant de 1 419 000 €.

Le tableau suivant liste les opérations réalisées en 2020, en indiquant la nature des travaux :

Secteur	Commune	Nature des travaux	Localisation des travaux	Linéaire du réseau (ml)	Diamètre (mm) et matériaux	Nombre de branchement
Le Havre Seine Métropole - Régie	Le Havre	Renouvellement	Dr georges et auguste Dolfus	255,3	pe110	20
		Renouvellement	georges et auguste Dolfus	214	pe90/50	17
		Renouvellement	HDP gare maritime et forme de radoub	120,4	FT250	0
		Renouvellement	HDP gare maritime et forme de radoub Ouest	90	FT250	0
		Renouvellement	HDP forme 7 maillage Est	91,9	FT200	0
		Renouvellement	maillage forme 7 5-17-44 (ent)	10	FT200	0
		Renouvellement	rue Pasteur	178,5	Pe90	27
		Renouvellement	rue Lebon	263,2	FT100	4
		Renouvellement	rue du couedic	62,1	PE63	5
		Renouvellement	rue edouard Vaillant	140	PEHD 50	0
		Renouvellement	rue Docteur de Boissiere	400	FT300	45
		Renouvellement	Forme 7 bord sud	243	FT200	5
		Renouvellement	rue du bois	161	PE75	19
		Gainneville	Renouvellement	rue de la vallée	75	pe50
	Renouvellement		rue du stade /greniers a sel	50	Pe63	0
	Renouvellement		rue de la vallée phas2	167	pe50	0
	Sainte-Adresse	Renouvellement	rue Georges Boissaye du Bocage	282,5	FT150	12
	Saint-Laurent-de-Brévedent	Renouvellement	rue de la plaine	127	pehd75	14
				404	pehd160	

		Renouvellement	gremont;cote d'azur haut	448	pehd75	23
		Renouvellement	gare	99	pehd75	5
		Renouvellement	raccordement RD 111	27	pehd160	-
Le Havre Seine Métropole - DSP	Octeville-sur-Mer	Renouvellement	route des 2 tilleuls	134	pe50	6
		Renouvellement	chemin des greens phase1	425	Ft100	9
		Renouvellement	chemin des greens phase2	191	Ft100	16
		Renouvellement	rue Michel Morin	144	FT150	0
	Épouville	Renouvellement	rue Marguerite Muller	272	PE125	15
	Montivilliers	Renouvellement	rue des Megissiers	153	pehd75	16
	Manéglise	Renouvellement	allee des moniales rte bramaze	422	Ft100	3
		Renouvellement	allee des moniales rte bramaze	31	PE75	3
	Rolleville	Renouvellement	rue rene Coty	815,62	FT100	19
	Fontaine-La-Mallet	Renouvellement	rue de la fontaine aux cailloux	145	FT150	8
Saint-Romain-de-Colbosc	Oudalle	Renouvellement	remplacement refoulement hamelet	1100	200ft	-
	Graimbouville	Renouvellement	route d'angerville	660	63/50pehd	9
	Saint-Gilles-de-la-Neuville	Renouvellement	rue de la vallée	420	Ft100	7
La Cerlangue	Sandouville	Renouvellement	rue Bocquetal	616	Ft100	22
			route de Carouge	1260	ft80	36
			bocquetal phase2	965	Ft100	39
Secteur ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval	Gonneville-La-Mallet	Renforcement / sécurisation	reservoir la gignoniere securisation elec	-	-	-
	Heuqueville	Renouvellement	rue Saint Gilles	168,1	PE110	11
		Renouvellement		211,8	PE75	5

A également été réalisée en 2020 l'adaptation des réseaux en lien avec les aménagements de l'Université rue Philippe Lebon et du projet éolien quai Joannes Couvert au HAVRE, avec les futures constructions rue Michel Morin à Octeville-sur-Mer.

## 11.2 PROJETS - ÉTUDES - AUTRES RÉALISATIONS

La Direction Cycle de l'Eau de Le Havre Seine Métropole est dans une démarche d'amélioration du rendement technique et financier des réseaux, de satisfaction des besoins en eau en quantité et en qualité de toutes les communes et d'optimisation de l'utilisation des différentes ressources en eau tout en assurant des solutions de secours.

Le diagnostic des réseaux est permis par la sectorisation des réseaux, par l'installation de capteurs acoustiques qui permettent de restreindre la zone de recherche de fuites avant investigations sur le terrain.

Pour l'optimisation des ressources en eau, l'évolution des infrastructures de production et de distribution et les solutions de secours, certaines améliorations ont été identifiées comme la sécurisation de la ressource en eau d'Étretat.

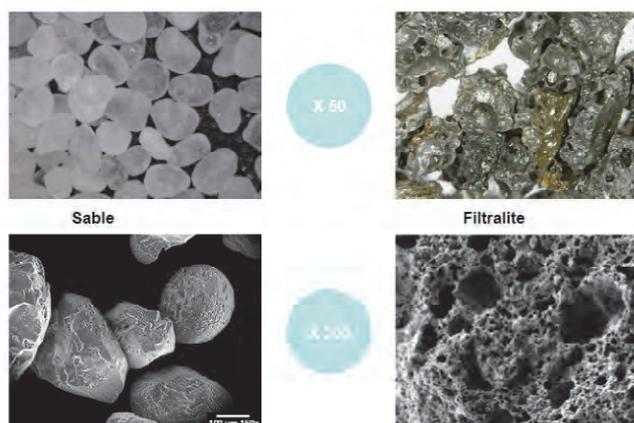
Un schéma directeur d'alimentation en eau potable des 54 communes va débuter en 2021 pour aboutir notamment sur un programme de travaux afin de répondre aux différentes thématiques et atteindre les objectifs suivants :

- **Satisfaire les besoins en eau** en quantité et en qualité de toutes les communes adhérentes à la communauté urbaine et **optimiser l'allocation des différentes ressources** en eau de la communauté tout en assurant des solutions de secours.
- Améliorer **la connaissance de l'état patrimonial du réseau public de l'eau** en vue d'anticiper son évolution et planifier un programme de renouvellement des réseaux basé sur l'ensemble des données disponibles
- Assurer une meilleure **maitrise du risque sanitaire** et développer une stratégie générale de prévention et d'anticipation du risque

Autre réalisation marquante, la mise en place d'un nouveau média filtrant à l'usine de Radicatel qui est de l'argile expansé avec une structure très poreuse et une surface spécifique élevée.

Sa performance a été testée par rapport au sable. En effet, la rétention en MES est 50% supérieure par rapport au sable à une surface spécifique plus élevée sur ce matériau (1200g/m<sup>2</sup> au lieu de 800g/m<sup>2</sup> pour le sable).

Les résultats ont été suivis sur 2 mois (novembre et décembre) de l'année 2020.



# SOMMAIRE

## Assainissement

# 2

### Chapitre 2

#### Secteur de l'ex CODAH - Régie p 124

2.1	Les chiffres clés	124
2.2	Caractéristiques techniques du service	125
2.2.1	Exploitant	125
2.2.2	Territoire desservi	125
2.2.3	Nombre d'abonnements	126
2.2.4	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associées	126
2.3	Tarifcation de l'assainissement collectif	127
2.3.1	Modalités de tarifcation	127
2.3.2	Facture d'assainissement collectif type	128
2.4	Indicateurs de performance	129
2.4.1	Taux de desserte par un réseau de collecte des eaux usées	129
2.4.2	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées	129
2.4.3	Volumes facturés	130
2.4.4	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	131
2.4.5	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	132
2.4.6	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	132
2.4.7	Les points de curage fréquent du réseau	132
2.4.8	Exploitation et maintenance des ouvrages	133

# 1

### Chapitre 1

#### Présentation générale service assainissement

#### Le Havre Seine Métropole

p 117

1.1	Organisation des services	
	Mode de gestion au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	117
1.2	La direction Cycle de l'Eau	119
1.3	Les unités de dépollutions des eaux usées	119
1.4	Exploitation - Caractéristiques techniques	121
1.4.1	Indicateurs techniques	121
1.4.2	Patrimoine	122
1.4.3	Entretien et maintenance des ouvrages	122
1.5	Gestion clientèle abonnés	123
1.5.1	Abonnés	123
1.5.2	Volumes facturés aux abonnés	123

# 3

### Chapitre 3

#### Secteur de l'ex CODAH - DSP

p 134

3.1	Les chiffres clés	134
3.2	Caractéristique technique du service	135
3.2.1	Exploitant	135
3.2.2	Territoire desservi	135
3.2.3	Estimation de la population desservie	136
3.2.4	Nombre d'abonnements	136
3.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	137
3.3	Tarifcation de l'assainissement collectif	138
3.3.1	Modalités de tarifcation	138
3.3.2	Facture d'assainissement collectif type	138
3.4	Indicateurs de performance	139
3.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées	139
3.4.2	Volumes facturés	139
3.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	139
3.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	140
3.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	140
3.4.6	Les points de curage fréquent du réseau	140
3.4.7	Exploitation et maintenance des ouvrages	141

# 4

## Chapitre 4 de Saint-Romain-Nord-Ouest

p 142

4.1	Les chiffres clés	142
4.2	Caractéristique technique du service	143
4.2.1	Exploitant	143
4.2.2	Territoire desservi	143
4.2.3	Estimation de la population desservie	143
4.2.4	Nombre d'abonnements	144
4.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	144
4.3	Tarifcation de l'assainissement Collectif	145
4.3.1	Modalités de tarification	145
4.3.2	Facture d'assainissement collectif type	145
4.4	Indicateurs de performance	146
4.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	146
4.4.2	Volumes facturés	146
4.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	146
4.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	147
4.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	147
4.4.6	Les points de curage fréquent du réseau	147
4.4.7	Exploitation et maintenance des ouvrages	147

# 5

## Chapitre 5 Secteur de Sainneville

p 148

5.1	Les chiffres clés	148
5.2	Caractéristique technique du service	149
5.2.1	Exploitant	149
5.2.2	Territoire desservi	149
5.2.3	Estimation de la population desservie	150
5.2.4	Nombre d'abonnements	150
5.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	150
5.3	Tarifcation de l'assainissement collectif	151
5.3.1	Modalités de tarification	151
5.3.2	Facture d'assainissement collectif type	151
5.4	Indicateurs de performance	152
5.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	152
5.4.2	Volumes facturés	152
5.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	152
5.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	153
5.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	153
5.4.6	Les points de curage fréquent du réseau	153
5.4.7	Exploitation et maintenance des ouvrages	153

# 6

## Chapitre 6 Secteur de Saint-Romain- de-Colbosc

p 154

6.1	Les chiffres clés	154
6.2	Caractéristique technique du service	155
6.2.1	Exploitant	155
6.2.2	Territoire desservi	155
6.2.3	Estimation de la population desservie	156
6.2.4	Nombre d'abonnements	156
6.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	156
6.3	Tarifcation de l'assainissement collectif	157
6.3.1	Modalités de tarification	157
6.3.2	Facture d'assainissement collectif type	158
6.4	Indicateurs de performance	158
6.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	158
6.4.2	Volumes facturés	158
6.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	159
6.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	160
6.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	160
6.4.6	Les points de curage fréquent du réseau	160
6.4.7	Exploitation et maintenance des ouvrages	160

# 7

## Chapitre 7

### Secteur de la Cerlangue

p 161

7.1	Les chiffres clés	161
7.2	Caractéristique technique du service	162
7.2.1	Exploitant	162
7.2.2	Territoire desservi	162
7.2.3	Estimation de la population desservie	163
7.2.4	Nombre d'abonnements	163
7.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	163
7.3	Tarification de l'assainissement collectif	164
7.3.1	Modalités de tarification	164
7.3.2	Facture d'assainissement collectif type	165
7.4	Indicateurs de performance	165
7.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	165
7.4.2	Volumes facturés	165
7.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	166
7.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	167
7.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	167
7.4.6	Les points de curage fréquent du réseau	167
7.4.7	Exploitation et maintenance des ouvrages	167

## Chapitre 8

### Secteur de Criquetot-l'Esneval

p 168

2.1	Les chiffres clés	168
2.2	Caractéristique technique du service	169
2.2.1	Exploitant	169
2.2.2	Territoire desservi	169
2.2.3	Nombre d'abonnements	170
2.2.4	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	170
2.3	Tarification de l'assainissement collectif	171
2.3.1	Modalités de tarification	171
2.3.2	Facture d'assainissement collectif type	172
2.4	Indicateurs de performance	172
2.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	172
2.4.2	Volumes facturés	172
2.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	173
2.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	174
2.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	174
2.4.6	Exploitation et maintenance des ouvrages	174

# 9

## Chapitre 9

### Secteur d'Étretat

p 175

3.1	Les chiffres clés	175
3.2	Caractéristique technique du service	176
3.2.1	Exploitant	176
3.2.2	Territoire desservi	176
3.2.3	Estimation de la population desservie	177
3.2.4	Nombre d'abonnements	177
3.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	177
3.3	Tarification de l'assainissement collectif	178
3.3.1	Modalités de tarification	178
3.3.2	Facture d'assainissement collectif type	178
3.4	Indicateurs de performance	179
3.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	179
3.4.2	Volumes facturés	179
3.4.3	Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration	179
3.4.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation	179
3.4.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	180
3.4.6	Exploitation et maintenance des ouvrages	180

# 8

# 10

## Chapitre 10

### Secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair

**p 181**

4.1	Les chiffres clés	181
4.2	Caractéristique technique du service	182
4.2.1	Exploitant	182
4.2.2	Territoire desservi	182
4.2.3	Estimation de la population desservie	183
4.2.4	Nombre d'abonnements	183
4.2.5	Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés	183
4.3	Tarification de l'assainissement collectif	184
4.3.1	Modalités de tarification	184
4.3.2	Facture d'assainissement collectif type	184
4.4	Indicateurs de performance	185
4.4.1	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement	185
4.4.2	Volumes facturés	185
4.4.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	185
1.1.1	Exploitation et maintenance des ouvrages	185

## Chapitre 13

### Assainissement non collectif

**p 192**

4.1	Mission statutaire du SPANC	192
4.2	Mode de gestion du service	192
4.3	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0)	193
4.4	Le taux de conformité des installations	194

# 13

# 11

## Chapitre 11

### Données financières

**p 186**

10.1	Recettes de la collectivité	186
10.2	Taux d'impayés	186
10.3	État de la dette du service	187

# 12

## Chapitre 12

### Travaux engagés et projets à l'étude

**p 188**

12.1	Programme de travaux	188
12.2	Projets - Études - Autres réalisations	189

# PARTIE ASSAINISSEMENT

# Chapitre 1 - Présentation générale

## Service assainissement

### Le Havre Seine Métropole

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole assure la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans le cadre de la création de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les 7 structures assurant anciennement la compétence Assainissement sur le périmètre communautaire ont été intégrées au sein de la Direction Cycle de l'eau de Le Havre Seine Métropole. Par ailleurs, les communes de Bordeaux-Saint-Clair et Bénouville ont été détachées de l'ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest pour être gérées directement par Le Havre Seine Métropole.

- L'ex CODAH constituée de 17 communes,
- Communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval pour 19 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de Saint-Romain-de-Colbosc constitué de 6 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de La Cerlangue constitué de 6 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région de Saint-Romain-Nord-Ouest constitué de 3 communes ;
- L'ex SIAEPA de la Région Fécamp Sud-Ouest pour 2 communes (Bénouville et Bordeaux Saint-Clair) ;
- La commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent ;
- La commune de Sainneville (uniquement pour l'assainissement collectif).

Les conditions antérieures de gestion de chaque service ont été maintenues en 2019.

Compte tenu des caractéristiques de fonctionnement propres à chaque secteur, le présent RPQS est décomposé par secteur.

## 1.1 ORGANISATION DES SERVICES - MODE DE GESTION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

L'exploitation des ouvrages de collecte, transfert et traitement des eaux usées sur le territoire communautaire reprend actuellement la structuration des collectivités anciennement compétentes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'organisation des services est la suivante :

- 1 secteur Régie exploité directement par LHSM : Secteur ex CODAH - Régie (8 communes) ;
- 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (Station Edelweiss) ;
- 8 secteurs exploités en Délégation de Service Public ;
  - Délégation de service public du secteur ex CODAH Nord – DSP (10 communes) ;
  - Délégation de service public partielle de l'ex SIAEPA de la Région de Criquetot-l'Esneval ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de La Cerlangue ;
  - Délégation de service public de l'ancien SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest ;
  - Délégation de service public de la commune d'Étretat ;
  - Délégation de service public de la commune de Sainneville ;
  - Délégation de service public partielle du SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest (2 communes).

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à Le Havre Seine Métropole, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

Les modes de gestion et exploitants des différents secteurs sont les suivants :

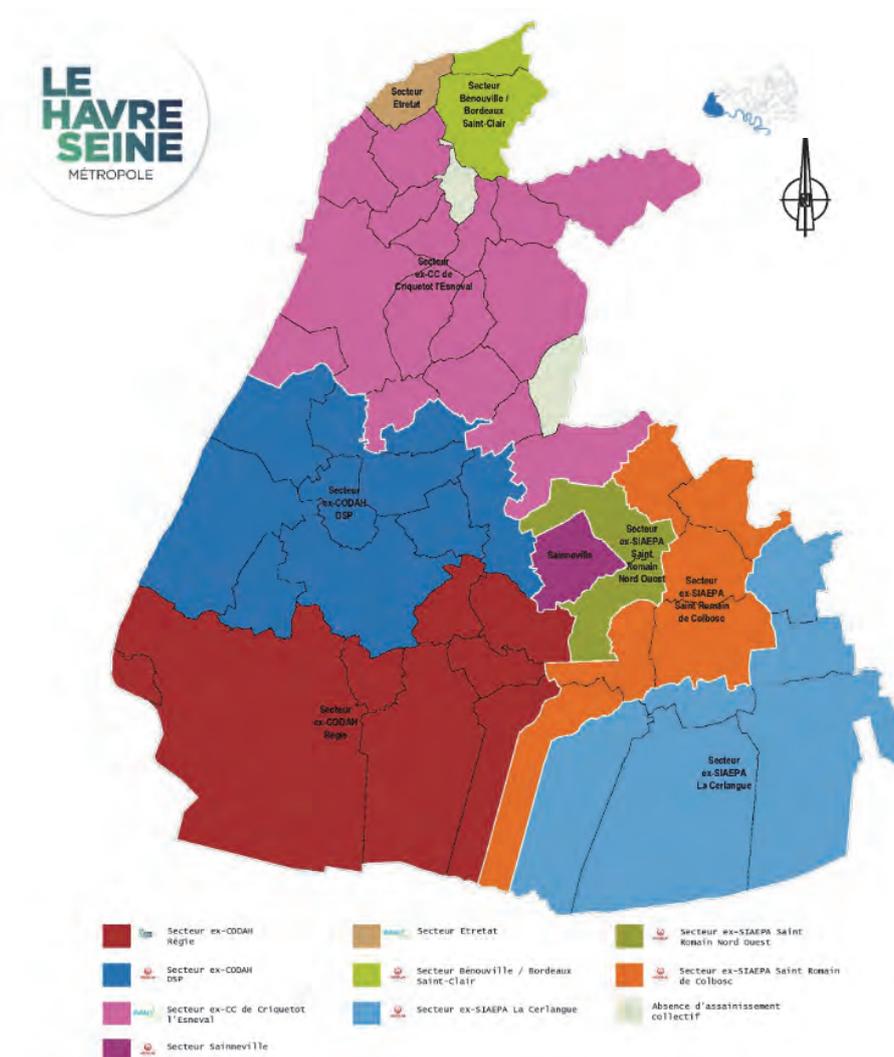
Périmètre	Secteur CU LHSM - Régie	CU LHSM - DSP ex SIAEPA St-Romain-Nord-Ouest ex SIAEPA St-Romain-de-Colbosc L'ex SIAEPA La Cerlange Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair Sainneville	ex SIAEPA de CRIQUETOT Commune Étretat
Exploitant au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Régie directe 	Affermage 	Affermage 

\* La gestion de la station Edelweiss est confiée à VEOLIA dans le cadre d'une prestation de service.

Cette organisation est synthétisée dans la carte présentée ci-dessous :

NB : le contrat de Prestation de Service de la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent est arrivé à échéance au 31.12.2019. En 2020, les ouvrages du service de la commune ont été intégrés dans le secteur Régie de LHSM.

**Le Havre Seine Métropole**  
**Système d'assainissement collectif**  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020



## 1.2 LA DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Le Havre Seine Métropole est autorité organisatrice pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son territoire, via sa Direction Cycle de l'Eau.

Cette Direction exploite les services publics de l'assainissement, soit en régie, soit via des Délégations de Services Publics.

Elle assure également des études et le suivi des investissements.

## 1.3 LES UNITÉS DE DÉPOLLUTIONS DES EAUX USÉES

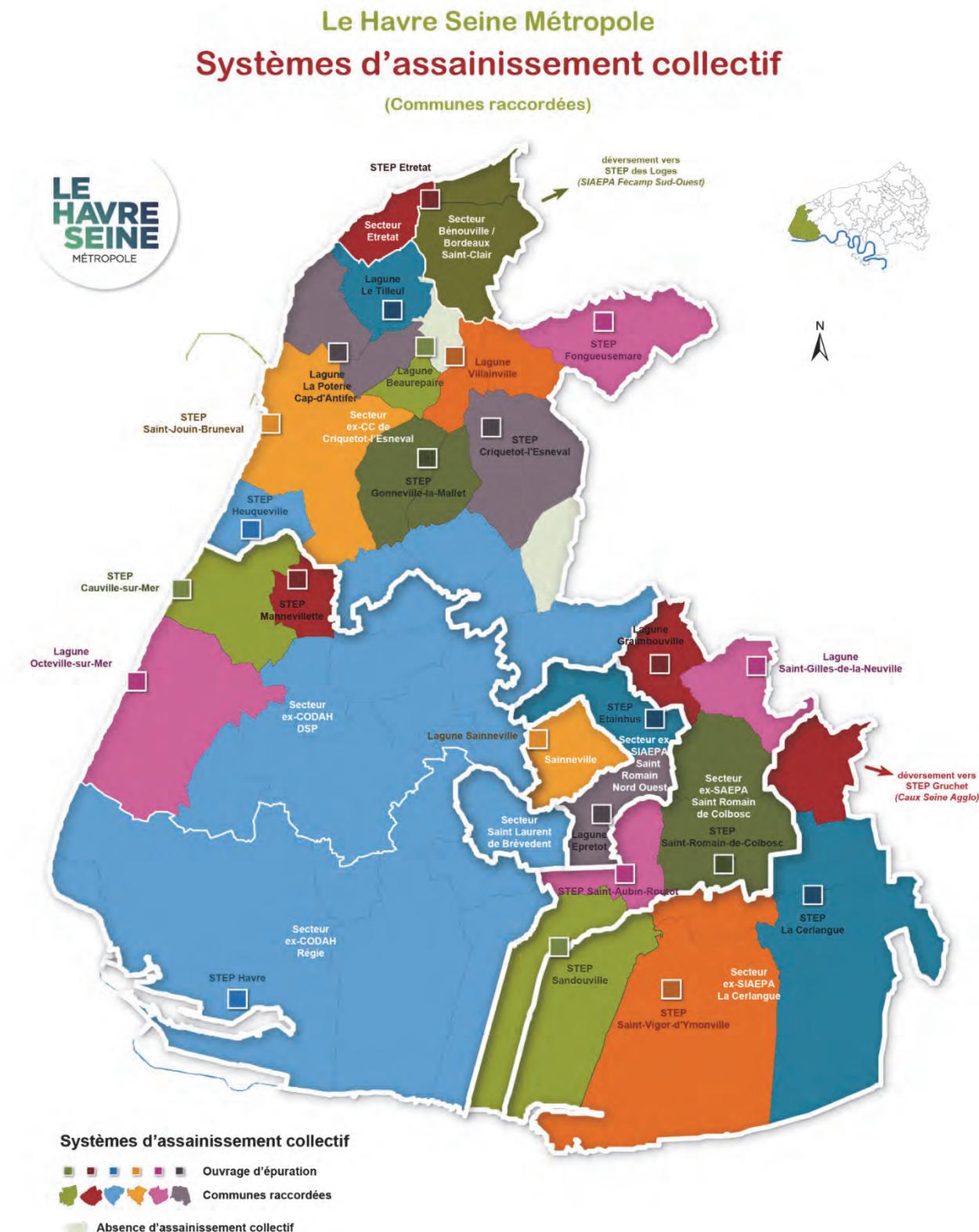
Les eaux usées collectées sur Le Havre Seine Métropole sont traitées via 24 stations d'épuration avant le rejet au milieu naturel.

Le principal ouvrage de dépollution est la station EDELWEISS, d'une capacité de 322 000 équivalent-habitant traitant les eaux usées de 20 communes (*Le Havre, Angerville-l'Orcher, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Hermeville, Manéglise, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Rogerville, Rolleville, Sainte-Adresse, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir et Turretot*).

Secteur	Ouvrage d'épuration	Capacité (EH)
ex CODAH - Régie	STEP Havre	322 000
ex CODAH - DSP	STEP Cauville-sur-Mer	2 000
	STEP Mannevillette	1 200
	Lagune Octeville-sur-Mer	500
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	STEP Etainhus	1 000
	Lagune Epretot	500
Commune Sainneville	Lagune Sainneville	600
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	STEP Saint-Romain-de-Colbosc	7 000
	STEP Saint-Aubin-Routot	1 500
	Lagune Saint-Gilles-de-la-Neuville	500
	Lagune Graimbouville	350
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	STEP Saint-Vigor-d'Ymonville	3 000
	STEP La Cerlangue	2 300
	STEP Sandouville	1 550
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	STEP Criquetot-l'Esneval	2 000
	STEP Saint-Jouin-Bruneval	1 800
	STEP Gonneville-la-Mallet	1 800
	STEP Heuqueville	700
	Lagune La Poterie-Cap-d'Antifer	500
	Lagune Beaurepaire	400
	Lagune Le Tilleul	400
	Lagune Villainville	250
	STEP Fongueusemare	70
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Étretat)	STEP Etretat	4 700
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE</b>		<b>356 620</b>

Les eaux usées de deux systèmes d'assainissement présent sur le territoire de LHSM sont traitées sur un ouvrage de dépollution d'une autre collectivité, ainsi, les eaux usées des communes de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair sont traitées sur la station d'épuration des Loges (Fécamp Caux Littoral) et les eaux usées de la commune des Trois Pierres vers la station d'épuration de Gruchet (Caux Seine Agglo).

La carte ci-dessous présente le périmètre des différents systèmes d'assainissement présents sur le territoire communautaire :



## 1.4 EXPLOITATION - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### 1.4.1 Indicateurs techniques

#### Réseau de collecte

Le système de collecte sur l'ensemble du territoire de LHSM est soumis à une surveillance constante de la part des équipes assurant son entretien.

Le réseau et les différents ouvrages spécifiques (bassins, dessableurs, postes de relevage, etc.) font l'objet de visites de surveillance très régulières et d'actions d'entretien préventives.

Les sables curés sont envoyés vers la station de traitement des eaux usées.

#### Suivi des rejets domestiques et non domestiques

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le président de la collectivité compétente en matière de collecte.

Dans ce cadre une stratégie de mise en place d'arrêtés d'autorisation de rejet est mise en place sur le territoire communautaire.

#### Stations d'épuration

La station EDELWEISS, mise en service en 2011, respecte les exigences de traitement imposées par la réglementation que ce soit en temps sec ou en temps de pluie et va même au-delà de ces exigences dans la majorité des cas. Elle permet donc de rejeter une eau conforme en tout temps, hors situations exceptionnelles.

Le tableau ci-dessous présente les volumes traités sur les différentes stations d'épuration et les boues évacuées :

Secteur	Volumes traités - en m <sup>3</sup> -	Boues évacuées - en Tonne de Matière Sèche tMS-
ex CODAH - Régie	28 297 990	4 738,92
ex CODAH - DSP	163 591	31,9
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	55 840	10,8
Commune Sainneville	15 299	0
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	276 949	61,1
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	175 148	48,2
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	332 772	76,32
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Étretat)	149 362	48,13
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	0	0
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE</b>	<b>29 466 951</b>	<b>5 015,37</b>

### 1.4.2 Patrimoine

Le tableau ci-dessous détaille le linéaire de réseau (*hors branchements*) et le nombre d'ouvrage de refoulement (*PR, DIP et aérojecteur*) par secteur :

Secteur	Longueur totale du réseau (ml) - hors branchements -	Nombre de PR / DIP
ex CODAH - Régie	621 800	54
ex CODAH - DSP	228 732	68
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	14 087	5
Commune Sainneville	4 106	2
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	53 671	18
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	48 333	24
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	106 097	45
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	13 582	7
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	6 600	3
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE</b>	<b>1 097 008</b>	<b>226</b>

Les différents systèmes de collecte des eaux usées sur le territoire communautaire comprennent 1 097 km de conduites de collecte (gravitaire unitaire, séparatif) et transfert (refoulement) avec 226 postes de relèvement pour le transfert des effluents vers les sites de traitement.

### 1.4.3 Entretien et maintenance des ouvrages

En complément des interventions curatives, les exploitants réalisent un curage préventif des réseaux.

Secteur	Linéaire de curage préventif (ml)	Taux de curage préventif (%)	Linéaire d'ITV (ml)
ex CODAH - Régie	58 040	9,33%	9 300
ex CODAH - DSP	19 141	8,37%	2 321
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1 200	8,52%	0
Commune Sainneville	210	5,11%	3
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	3 190	5,94%	196
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	4 239	8,77%	0
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	2 665	2,51%	455
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	1 218	8,97%	0
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1600	24,24%	0
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>91 503</b>	<b>8,34%</b>	<b>12 275</b>

**Le taux moyen de curage sur l'ensemble du territoire est de 8,34 % du réseau gravitaire.**

## 1.5 GESTION CLIENTÈLE ABONNÉS

### 1.5.1 Abonnés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'abonnés entre 2019 et 2020 par secteur :

Secteur	Nombre d'abonnés		
	2019	2020	Variation
ex CODAH - Régie	105 280	106 505	1,16%
ex CODAH - DSP	14 312	14 513	1,40%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	521	523	0,38%
Commune Sainneville	199	203	2,01%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	2 856	2 948	3,22%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	1 628	1 661	2,03%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	4 324	4 391	1,55%
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	1 192	1 203	0,92%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	263	264	0,38%
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE</b>	<b>131 150</b>	<b>132 211</b>	<b>0,81%</b>

Au 31 décembre 2020, le nombre d'abonnés est en légère augmentation (+0,81% par rapport à l'année précédente).

### 1.5.2 Volumes facturés aux abonnés

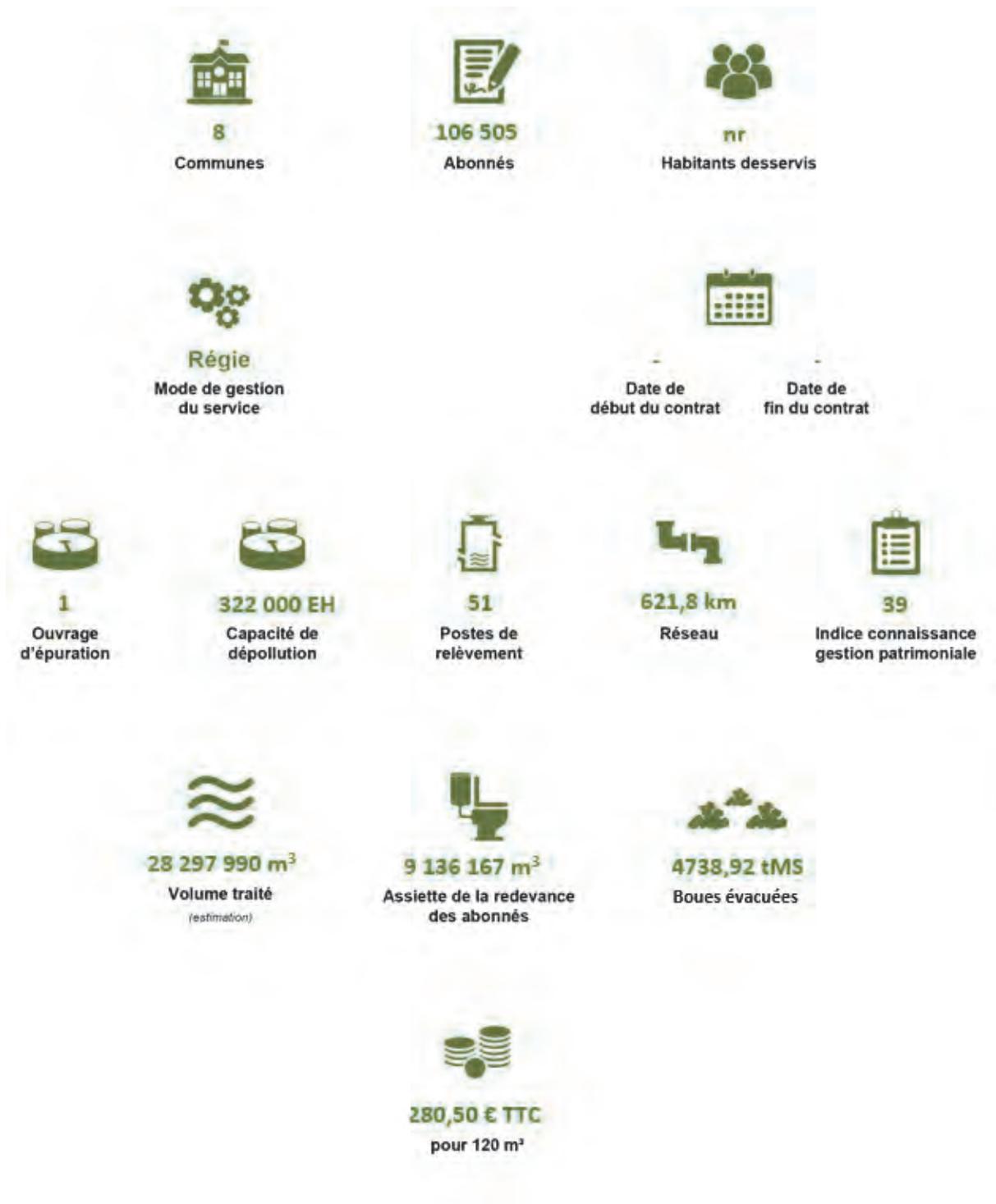
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'assiette de la redevance assainissement collectif facturées aux abonnés entre 2019 et 2020 :

Secteur	Assiette de facturation (m <sup>3</sup> )		
	2019	2020	Variation
ex CODAH - Régie	8 949 087	9 136 167	2,09%
ex CODAH - DSP	1 365 990	1 395 317	2,15%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	39 815	47 978	20,50%
Commune Sainneville	17 071	16 732	-1,99%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	245 944	237 630	-3,38%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	138 946	143 418	3,22%
ex CC Criquetot-l'Esneval (ex SIAEPA de Criquetot-l'Esneval)	334 070	383 888	14,91%
ex CC Criquetot-l'Esneval (Commune d'Etretat)	126 029	119 568	-5,13%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	19 997	21 232	6,18%
<b>TOTAL LE HAVRE SEINE METROPOLE</b>	<b>11 282 179</b>	<b>11 501 930</b>	<b>1,95%</b>

Au 31 décembre 2020, l'assiette de redevance est en augmentation (+1,95% par rapport à l'année précédente, soit +219 751 m<sup>3</sup>).

# Chapitre 2 - Secteur de l'ex CODAH - Régie

## 2.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 2.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en régie par Le Havre Seine Métropole.

Le Havre Seine Métropole

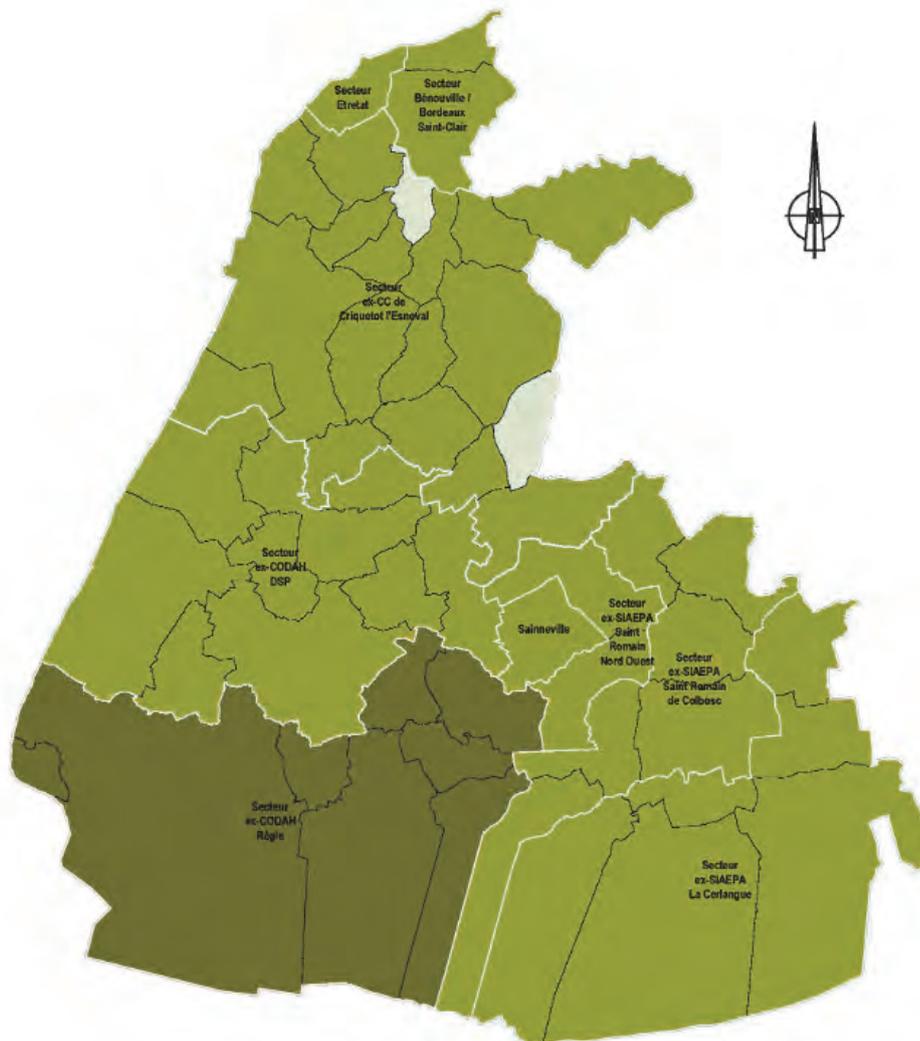


✉ 19 rue Georges Braque  
CS 70854  
76085 Le Havre Cedex  
@ : lehavreseinemetropole.fr

### 2.2.2 Territoire desservi

Le secteur de l'ex CODAH - Régie est composé des **8 communes** suivantes :

- LE HAVRE
- HARFLEUR
- GAINNEVILLE
- GONFREVILLE-L'ORCHER
- ROGERVILLE
- SAINT-MARTIN-DU-MANOIR
- SAINTE-ADRESSE
- SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT
- *Et une partie de la commune de Montivilliers (5 abonnés)*



### 2.2.3 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2019	Variation
LE HAVRE	91 534	92 128	1%
HARFLEUR	4 181	4 205	1%
GAINNEVILLE	993	1004	1%
GONFREVILLE-L'ORCHER	3 994	3 993	0%
MONTIVILLIERS*	5	4	-20%
ROGERVILLE	608	624	3%
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	541	554	2%
SAINTE-ADRESSE	3 424	3 425	0%
SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT	nr	568	-
<b>Total</b>	<b>105 280</b>	<b>106 505</b>	<b>1%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 106 505, soit une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente (+1225 abonnés).**

### 2.2.4 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole - Régie sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	1	1	0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (ml)	614 570	621 800	1,2%
<i>linéaire de réseau gravitaire séparatif (ml)</i>	155 370	160 500	3,3%
<i>linéaire de réseau de refoulement (ml)</i>	16 800	20 100	19,6%
<i>linéaire de réseau gravitaire unitaire (ml)</i>	442 400	441 200	-0,3%
<i>Canalisations eaux pluviales (ml)</i>	nr	231 360	nr
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	47	54*	14,9%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	nr	nr	nr

\* L'augmentation du nombre de PR en 2020 est lié à l'intégration de la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent dans la Régie.

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 621,8 kilomètres (hors branchements) dont 20,1 kilomètres de linéaire de refoulement. Le réseau est majoritairement de type unitaire.**

## 46 nouveaux branchements ont été réalisés en 2020.

Le service gère **1 ouvrage d'épuration** :

- La STEP du Havre "Edelweiss"

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP du Havre "Edelweiss"	Boue activée	2011	322 000	19 (Le Havre, Angerville-l'Orcher, Épouville, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Hermeville, Manéglise, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Rogerville, Rolleville, Sainte-Adresse, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir et Turretot)	Rejet maritime Via les bassins René Coty du Port

## 2.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.3.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs appliqués aux usagers. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 19 décembre 2019.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés :

- La **redevance modernisation des réseaux de collecte** est directement fixée par l'Agence de l'Eau et doit être directement payée par l'utilisateur du service. La Régie ne fait que collecter les fonds auprès des usagers et reverse par la suite les sommes collectées à l'AESN (*voir encadré ci-dessous*).

Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

- Commune en régie (Le Havre, Harfleur, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Rogerville, Saint-Martin-du-Manoir, Sainte-Adresse)

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	-
Part proportionnelle (€ TTC/m <sup>3</sup> )	Consommation	2,134	2,134	0%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,185	0,185	0%
	TVA	10%	10%	

- Commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	-
Part proportionnelle (€ TTC/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,1777	1,1777	0%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,185	0,185	0%
	TVA	10%	10%	

### Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique

Cette redevance, calculée chaque année par l'Agence de l'Eau pour chaque commune, lui est reversée afin de permettre les investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de la dépollution des eaux usées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, elle concerne toutes les Collectivités équipées d'un réseau collectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la redevance de modernisation des réseaux de collecte est la même pour l'ensemble des communes du secteur, elle est de 0,185 €/m<sup>3</sup>.

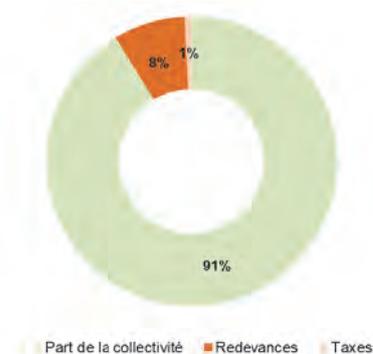
Pour plus de détail, se reporter au site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ([www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr))

### 2.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

- Commune en Régie (Le Havre, Harfleur, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Rogerville, Saint-Martin-du-Manoir, Sainte-Adresse)

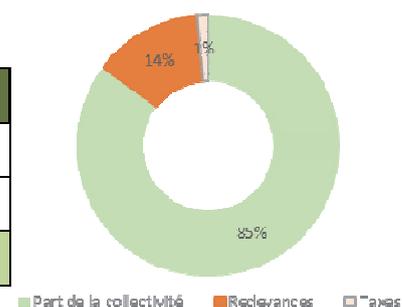
	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	256,08	256,08	0%
<b>Redevances</b>	22,2	22,2	0%
Montant total HT	278,28	278,28	0%
<b>Taxes</b>	2,22	2,22	0%
<b>Montant total TTC</b>	<b>280,50</b>	<b>280,50</b>	<b>0%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,34 € TTC, soit un tarif identique à l'année précédente.

- Commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	141,32 €TTC/m <sup>3</sup>	141,32 €TTC/m <sup>3</sup>	0%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0%
<b>Montant total TTC</b>	<b>165,74</b>	<b>165,74</b>	<b>0%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 1,38 € TTC, soit un montant identique à l'année précédente.

## 2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 2.4.1 Taux de desserte par un réseau de collecte des eaux usées

**Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) du secteur CU Régie est de 99,4 %.**

### 2.4.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème.

1 <sup>er</sup> échelon de connaissance : Détail des 15 premiers points à obtenir			
+ 15 points	0 point	Absence de plan de réseau de collecte et de transport ou plan très incomplet	
	+ 10 points	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	✓
	+ 5 points	VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	✓

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants

2 <sup>ème</sup> échelon de connaissance : Détail des 30 points à obtenir			
+ 15 points	+ 10 points	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	✓
		VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
	+ 1 à 5 points	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	✓ (+4)
+ 15 points	+ 10 points	VP.255 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseignée.	✓
	+ 1 à 5 points	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	

Si au moins 40 points sur les 45 précédents sont obtenus :

3 <sup>ème</sup> échelon de connaissance : Détail des 75 points à obtenir pour compléter l'objectif de connaissance patrimoniale			
<b>+ 75 points</b>	<b>+ 10 points</b>	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	
	<b>+ 1 à 5 points</b>	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (par 10 % du linéaire renseigné après les 50 % - le 5 <sup>ème</sup> point est renseigné pour au moins 95 % du linéaire total de réseau)	
	<b>+ 10 points</b>	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	
	<b>+ 10 points</b>	VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	
	<b>+ 10 points</b>	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	
	<b>+ 10 points</b>	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	
	<b>+ 10 points</b>	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	
	<b>+ 10 points</b>	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	

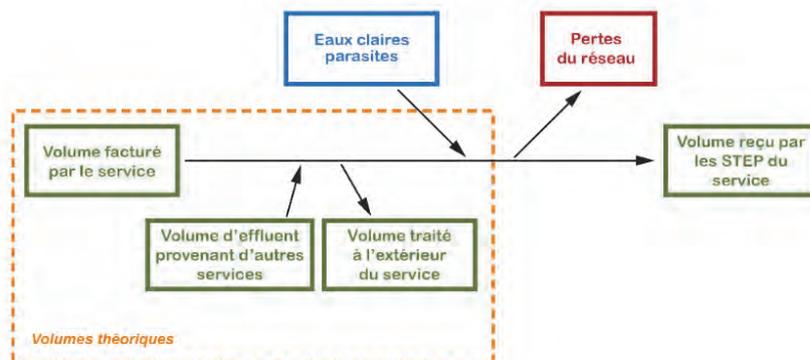
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 39/120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service sur la commune de Saint-Laurent-de-Brévedent est de 70/120.

### 2.4.3 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>8 949 087</b>	<b>9 136 167</b>	<b>2,09%</b>
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>322 000</b>	25 997 715	28 297 990	<b>8,85%</b>

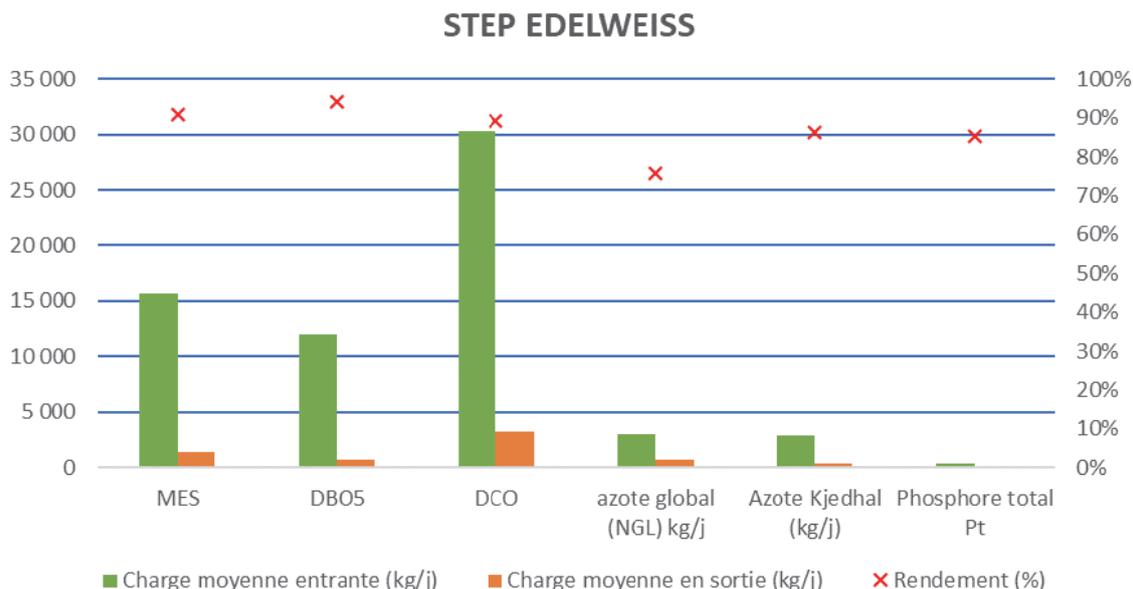
L'estimation du volume traité sur les ouvrages provient d'une extrapolation d'une donnée de mesure de débit journalier sur les différents ouvrages. Cette donnée n'est pas assez représentative pour déduire, par soustraction du volume facturé au volume traité, une estimation des quantités d'eaux claires parasites collectées sur les différents systèmes d'assainissement collectif.



Le volume d'eaux usées ayant transité par la station de traitement a atteint 28 297 990 m<sup>3</sup> en 2020, pour 9 136 167 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (augmentation de 2,09% par rapport à l'année précédente).

## 2.4.4 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires de l'unité de traitement sont présentés ci-dessous :



### Quelques définitions :

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

**DBO5** (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.

**DCO** (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

**MES** : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

**NK** (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

**NGL** (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

### 2.4.5 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 4 868,517 tMs de boues ont été produites. Sur cet exercice 4 738,92 tMS ont été évacuées selon les filières de valorisation suivantes :

- Incinération (2 378,683 tMs),
- Compostage ( 880 ,93tMs)
- Méthanisation (1 479,307tMs).

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

### 2.4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

*Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.*

Avec Ln, le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2020, il se calcule de la façon suivante pour la période 2016-2020 :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{(\text{Ln} + \text{Ln-1} + \text{Ln-2} + \text{Ln-3} + \text{Ln-4} + \text{Ln-4}) / 5}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	2141	1446	2276	933,9	3474,05
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	608 700	609 300	614 300	614 570	621 800

**En 2020, 3474,05 ml de canalisations ont été renouvelés. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,33%.**

### 2.4.7 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020
Nombre total de points concernés sur le réseau	52	52
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	614 570	621 800

<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>8,46</b>	<b>8,36</b>
--	-------------	-------------

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privées des usagers.

#### 2.4.8 Exploitation et maintenance des ouvrages

En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

COMMUNE	Linéaire de curage mécanisé préventif (ml)
Le Havre (EU + U)	34 448,00
Le Havre (EP)	
Gainneville (EU + U)	5 695,00
Gainneville (EP)	
Saint-Martin-du-Manoir (EU + U)	404,00
Saint-Martin-du-Manoir (EP)	
Rogerville (EU + U)	623,00
Rogerville (EP)	
Harfleur (EU + U)	6 559,00
Harfleur (EP)	
Gonfreville (EU + U)	7 826,00
Gonfreville (EP)	
Sainte-Adresse (EU + U)	2 485,00
Sainte-Adresse (EP)	
<b>Total Régie</b>	<b>58 040,00</b>

# Chapitre 3 - Secteur de l'ex CODAH - DSP

## 3.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 3.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 3.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une durée de 11 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Le délégataire : VEOLIA Eau



✉ Centre d'Affaires Wilson

22/24, Avenue du Président Wilson

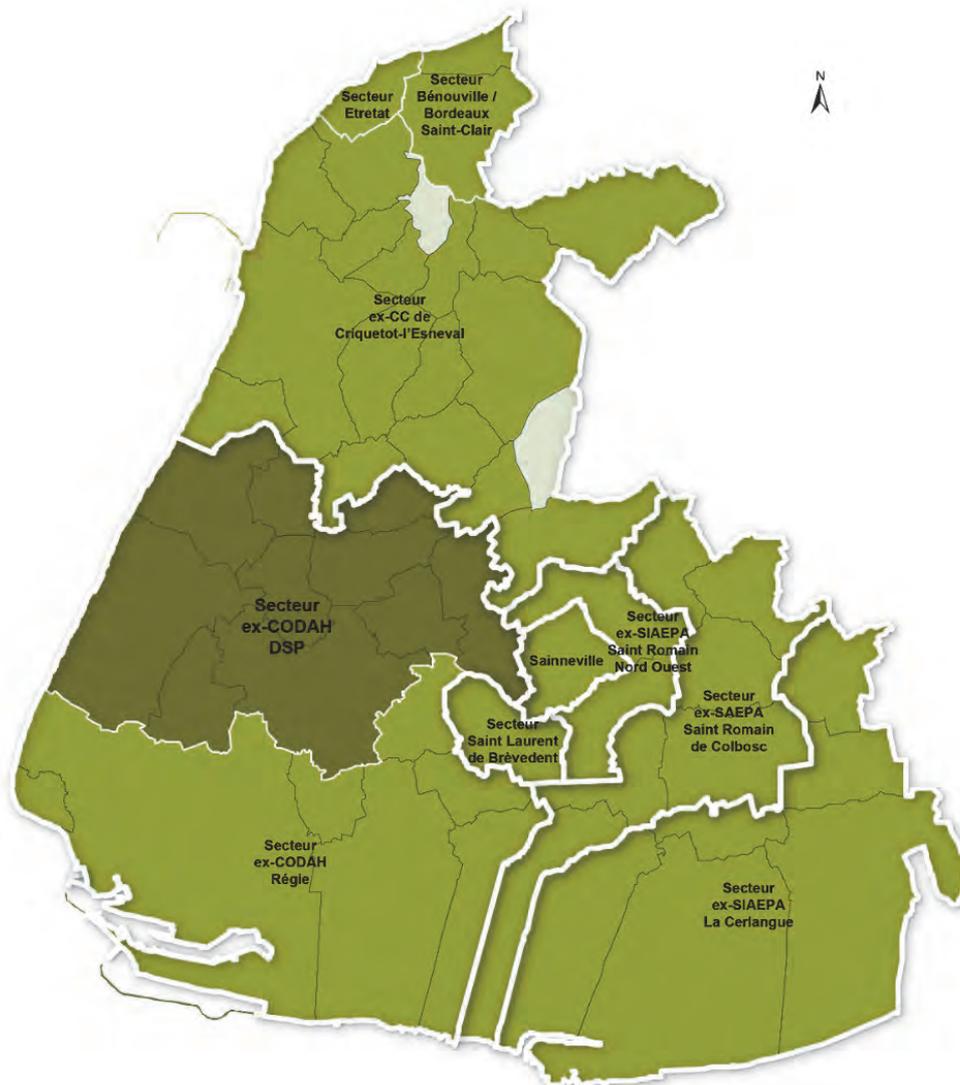
76290 MONTIVILLIERS

@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 3.2.2 Territoire desservi

Le secteur de la CODAH - DSP est composé des **10 communes** suivantes :

- CAUVILLE-SUR-MER
- ÉPOUVILLE
- FONTAINE-LA-MALLET
- FONTENAY
- MANÉGLISE
- MANNEVILLETTE
- MONTIVILLIERS
- NOTRE-DAME-DU-BEC
- OCTEVILLE-SUR-MER
- ROLLEVILLE



### 3.2.3 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers.

Les communes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
CAUVILLE-SUR-MER	1 298	1 306	0,6%
ÉPOUVILLE	2 776	2 731	-1,6%
FONTAINE-LA-MALLET	2 699	2687	-0,4%
FONTENAY	1 130	1 260	11,5%
MANÉGLISE	1 060	1038	-2,1%
MANNEVILLETTE	759	783	3,2%
MONTIVILLIERS	16 215	15862	-2,2%
NOTRE-DAME-DU-BEC	347	349	0,6%
OCTEVILLE-SUR-MER	5 190	5 251	1,2%
ROLLEVILLE	999	995	-0,4%
<b>Total</b>	<b>32 473</b>	<b>32 262</b>	<b>-0,6%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 32 262 habitants, soit 2,2 habitants/abonnement.**

### 3.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
CAUVILLE-SUR-MER	519	553	6,6%
ÉPOUVILLE	1 082	1 088	0,6%
FONTAINE-LA-MALLET	1 074	1079	0,5%
FONTENAY	587	594	1,2%
MANÉGLISE	434	440	1,4%
MANNEVILLETTE	327	336	2,8%
MONTIVILLIERS	7 367	7463	1,3%
NOTRE-DAME-DU-BEC	147	154	4,8%
OCTEVILLE-SUR-MER	2 340	2 365	1,1%
ROLLEVILLE	435	441	1,4%
<b>Total</b>	<b>14 312</b>	<b>14 513</b>	<b>1,4%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 14 513, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année précédente (+201 abonnés).**

### 3.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de l'ex CODAH - DSP sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	3	3	0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau EU + EP (ml)	382,9	380,8	-0,5%
<i>Longueur total réseau eaux usées (ml)</i>	229 596	228 732	-0,4%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	204 358	206 172	0,9%
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	22 506	19 807	-12,0%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	2 732	2 753	0,8%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	0	0	0%
<i>Canalisations eaux pluviales (ml)</i>	153 260	152 026	-0,8%
<i>dont gravitaire (ml)</i>	153 260	152 026	-0,8%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	60	60	0%
Nombre d'éjecteur/DIP	8	8	0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements EU	10 334	10 357	0,2%
Nombre de branchements EP	39	39	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	9 878	9 878	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 228,7 kilomètres (hors branchements). Le réseau est majoritairement de type séparatif, sauf environ 2 753 ml de réseaux en unitaire.**

Le service gère **3 ouvrages d'épuration** :

- La lagune d'Octeville-sur-Mer
- La STEP de Cauville-sur-Mer
- La STEP de Mannevillette

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP de Cauville-sur-Mer	Boue activée	2003	2 000	1 (Cauville-sur-Mer)	Eboulis de la falaise
STEP de Mannevillette	Boue activée + lagunage naturel	1996	1 200	1 (Mannevillette)	Aire d'infiltration
Lagune d'Octeville-sur-Mer	Lagunage aéré	1986	500	1 (Octeville-sur-Mer)	La Manche (Exutoire maritime)

### 3.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 3.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 20 décembre 2018.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

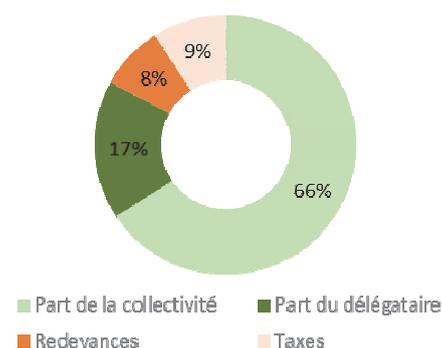
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,5388	1,5324	-0,42%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,4012	0,4076	1,60%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0%
	TVA	10%	10%	

#### 3.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la collectivité</b>	184,66	183,89	-0,42%
<b>Part du délégataire</b>	48,14	48,91	1,60%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
Montant total HT	255,00	255,00	0,00%
<b>Taxes</b>	25,50	25,50	0,00%
<b>Montant total TTC</b>	<b>280,50</b>	<b>280,50</b>	<b>0,00%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,34 € TTC, soit un tarif identique à l'année précédente.**

### 3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 29/120.

#### 3.4.2 Volumes facturés

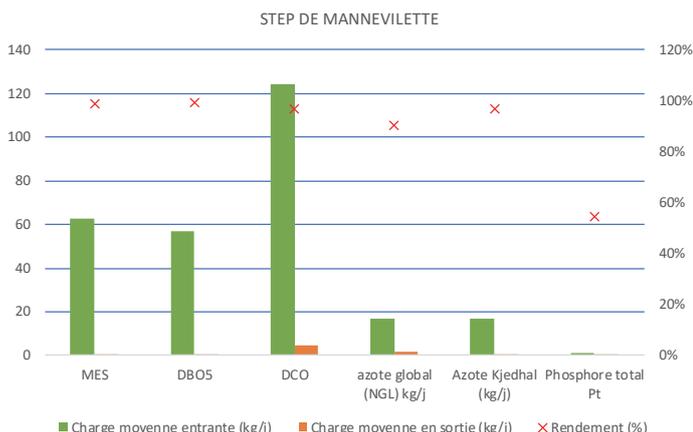
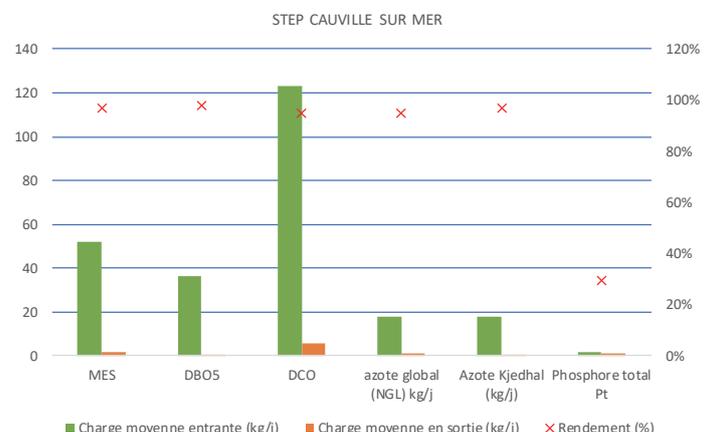
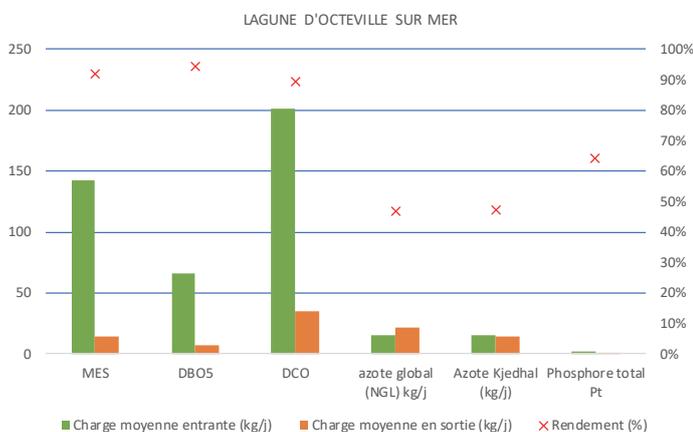
	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>1 365 990</b>	<b>1 395 317</b>	<b>2,15%</b>
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>3 700</b>	<b>141 985</b>	<b>163 591</b>	<b>15,22%</b>
Lagune Octeville-sur-Mer	500	58 133	55 992	-3,68%
STEP Cauville-sur-Mer	2 000	51 641	62 540	21,11%
STEP Mannevillette	1 200	32 211	45 059	39,89%

Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par les 3 stations de traitement a atteint 163 591 m<sup>3</sup> en 2020, 1 395 317 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (augmentation de 2,15% par rapport à l'année précédente).

#### 3.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires des 3 unités de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des moyennes annuelles :

■ Charge moyenne annuelle entrante (kg/j) ■ Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j) ✕ Rendement (%)



**Détail des non-conformités :**

- Lagune d'Octeville-sur-Mer

Détail des non-conformités : 1 bilan non-conforme - 0 Bilan rédhibitoire

**Paramètres concernés** : MES

**Commentaires** : Curage de la décantation impossible suite à l'effondrement d'accès.

- STEP de Mannevillette

Détail des non-conformités : 1 bilan non-conforme - 0 Bilan rédhibitoire

**Paramètres concernés** : NGL - Dépassement des **conditions normales de fonctionnement** : NON

### 3.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 31,9 tMS ont été évacués dont :

- 23,1 tMS évacuées de la STEP de Cauville
- 8,8 tMS évacuées de la STEP de Mannevillette

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

### 3.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	789	551	1910	740,8	1262,4
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	229 607	229 596	229 596	229 596	228 732

**En 2020, 1262,4 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,46 %.**

### 3.4.6 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	37	39	5,4%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	229 596	228 732	-0,4%
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>16,12</b>	<b>17,05</b>	<b>5,8%</b>

### 3.4.7 Exploitation et maintenance des ouvrages

En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

	2019	2020	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	3537	1775	-49,8%
Sur branchement	0	0	0%
Sur canalisation	0	0	0%
Sur accessoires	3537	1775	-49,8%
Longueur de canalisation curée (ml)	36576	19141	-47,7%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **6,89 / 1000 abonnés**.

# Chapitre 4 - Secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest

## 4.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 4.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 4.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 07 avril 2017, pour une durée de 12 ans. Il arrivera à échéance le 31 mars 2029.

Le délégataire : VEOLIA Eau

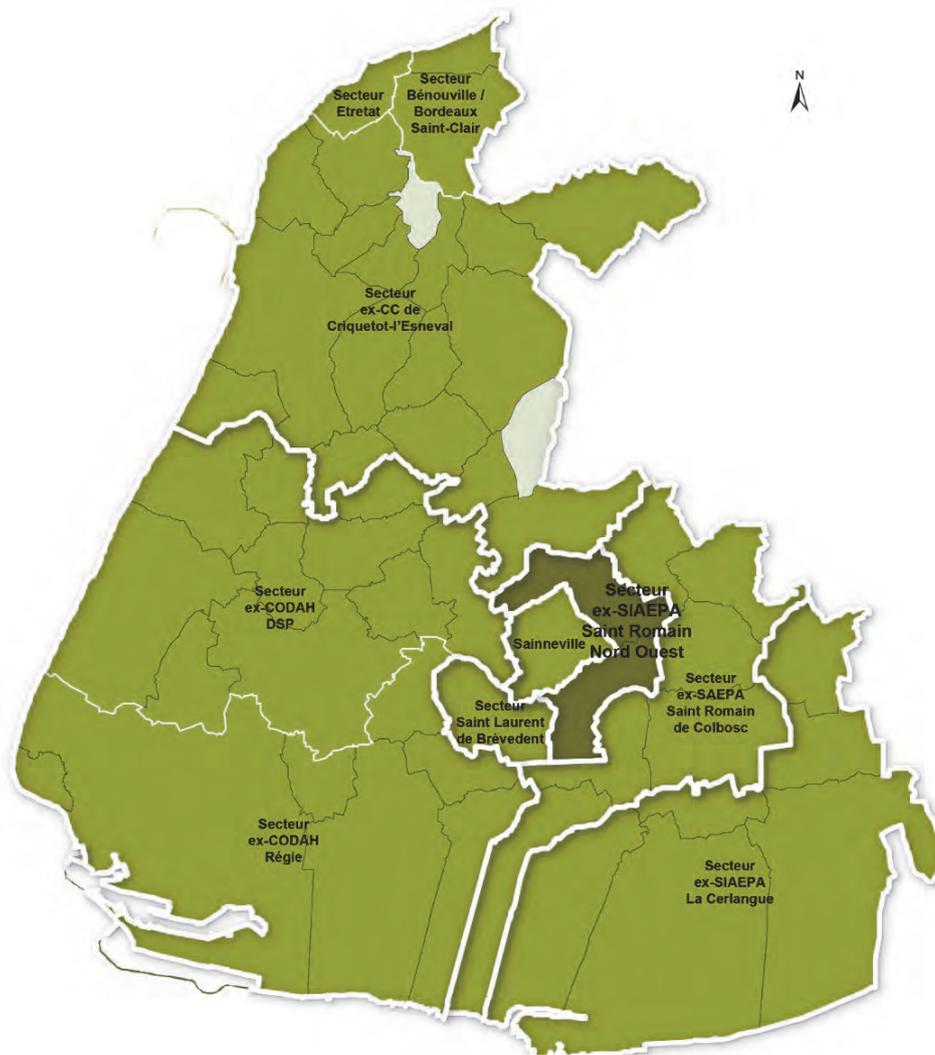


☒ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 4.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest est composé des **2 communes** suivantes :

- ÉPRETOT
- ÉTAINHUS



### 4.2.3 Estimation de la population desservie

Les communes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
ÉPRETOT	444	449	1,1%
ÉTAINHUS	733	758	3,4%
<b>Total</b>	<b>1 177</b>	<b>1 207</b>	<b>2,55%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 1 207 habitants, soit 2,3 habitants/abonnement.**

#### 4.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
ÉPRETOT	191	192	0,5%
ÉTAINHUS	330	331	0,3%
<b>Total</b>	<b>521</b>	<b>523</b>	<b>0,38%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 523, soit une augmentation de 0,38% par rapport à l'année précédente (+2 abonnés).**

#### 4.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de Saint-Romain-Nord-Ouest sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	2	2	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (ml)	14 085	14 087	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	<i>11 894</i>	<i>11 895</i>	<i>0,0%</i>
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	<i>2 191</i>	<i>2 192</i>	<i>0,0%</i>
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Canalisations eaux pluviales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	5	5	0,0%
Nombre d'éjecteur/DIP	0	0	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements EU	527	530	0,6%
Nombre de branchements EP	0	0	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	246	246	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 14 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif.**

Le service gère 2 ouvrages d'épuration :

- La lagune d'Épretot
- La STEP d'Étainhus

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
Lagune d'Épretot	Lagunage naturel + filtre planté de roseaux	2013	500	1 (Épretot)	Zone d'infiltration
STEP d'Étainhus	Lit bactérien + disques biologiques	2017	1 000	1 (Étainhus)	: Aire d'infiltration

## 4.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 4.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 2 juillet 2012.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

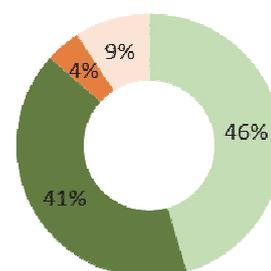
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,95	1,9500	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,707	1,7630	0,86%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,185	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 4.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la collectivité</b>	234,00	234,00	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	209,76	211,56	0,86%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
<b>Montant total HT</b>	465,96	467,76	0,39%



■ Part de la collectivité ■ Part du délégataire  
■ Redevances ■ Taxes

Taxes	46,60	46,78	0,39%
Montant total TTC	512,56	514,54	0,39%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 4,29 € TTC, soit une augmentation de 0,39% par rapport à l'année précédente (4,27 € TTC).

## 4.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 27/120 selon les informations obtenues dans le RAD 2020.

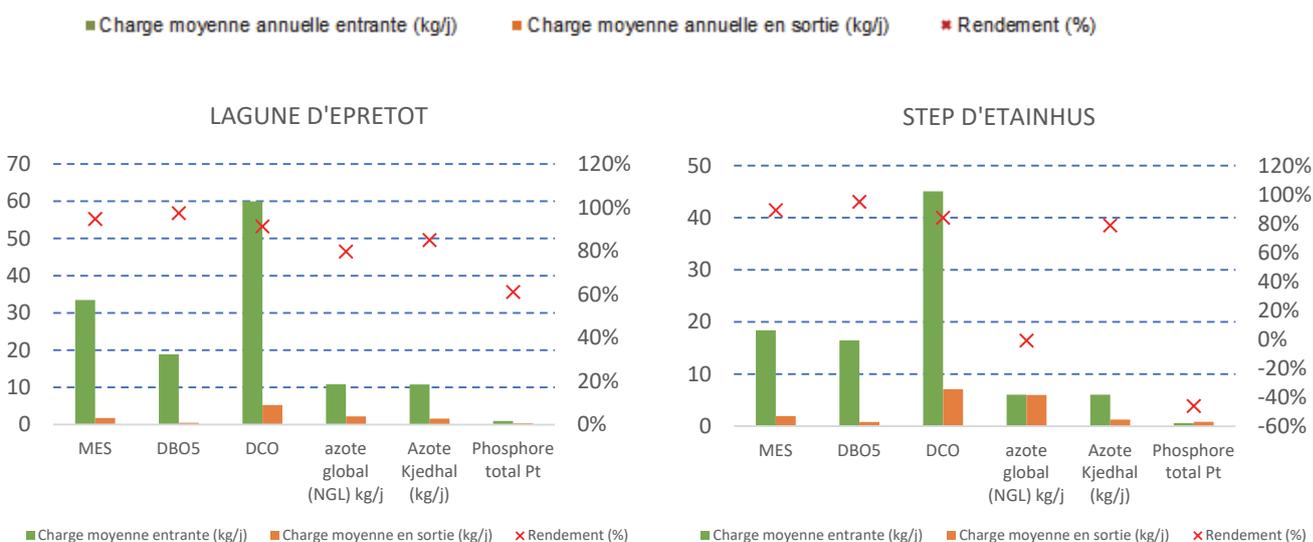
### 4.4.2 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume facturé (m <sup>3</sup> )		39 815	47 978	20,50%
Volume traité (m <sup>3</sup> )	1 500	60 265	55 840	-7,34%
Lagune d'Épretot	500	23 725	19 764	-16,70%
STEP d'Étainhus	1 000	36 540	36 076	-1,27%

Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par les 2 stations de traitement a atteint 55 840 m<sup>3</sup> en 2020, pour 47 978 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés.

### 4.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires des 2 unités de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des moyennes annuelles :



#### 4.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 10,8 tMS ont été évacués de la STEP d'Étainhus (mise en service de la 2<sup>ème</sup> file d'Étainhus avec évacuation des boues).

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

#### 4.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	244,1
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	12 975	13 992	13 818	14 085	14 087

**En 2020, 244,1 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,35 %.**

#### 4.4.6 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	14 085	14 087	0,0%
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

#### 4.4.7 Exploitation et maintenance des ouvrages

En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

	2019	2020	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	2	1	-50,0%
Sur branchement	0	0	0%
Sur canalisation	2	1	-50,0%
Sur accessoires	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 020	1 200	17,6%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **1,92 / 1000 abonnés**.

# Chapitre 5 - Secteur de Sainneville

## 5.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 5.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 5.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 10 juillet 2015, pour une durée de 9 ans. Il arrivera à échéance le 30 juin 2024.

Le délégataire : VEOLIA Eau



✉ Centre d'Affaires Wilson

22/24, Avenue du Président Wilson

76290 MONTIVILLIERS

@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 5.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Sainneville est composé uniquement de la commune de Sainneville.



### 5.2.3 Estimation de la population desservie

L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
SAINNEVILLE	436	437	0,2%

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 437 habitants, soit 2,2 habitants/abonnement.**

### 5.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
SAINNEVILLE	199	203	2,0%

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 203, soit une augmentation de +2% par rapport à l'année précédente (+4 abonnés).**

### 5.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de Sainneville sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	1	1	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (ml)	4 106	4 106	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	3 538	3 538	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	568	568	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>Canalisations eaux pluviales</i>	0	0	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	2	2	0,0%
Nombre d'éjecteur/DIP	0	0	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements EU	137	137	0,0%
Nombre de branchements EP	0	0	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	64	64	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 4,1 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif.**

Le service comprend un ouvrage d'épuration : la lagune de Sainneville

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
Lagune de Sainneville	Lagunage naturel	1987	600	1 (Sainneville)	Aire d'infiltration

## 5.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 5.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

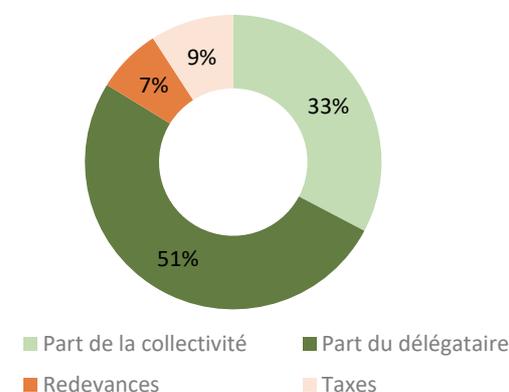
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,8500	0,8500	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,2960	1,3254	2,27%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 5.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	102,00	102,00	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	155,52	159,05	2,27%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
Montant total HT	279,72	283,25	1,26%
<b>Taxes</b>	27,97	28,33	1,27%
<b>Montant total TTC</b>	<b>307,69</b>	<b>311,58</b>	<b>1,26%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 2,60 € TTC, soit une augmentation de 1,26 % par rapport à l'année précédente (2,56 € TTC).**

## 5.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 5.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 27/120.

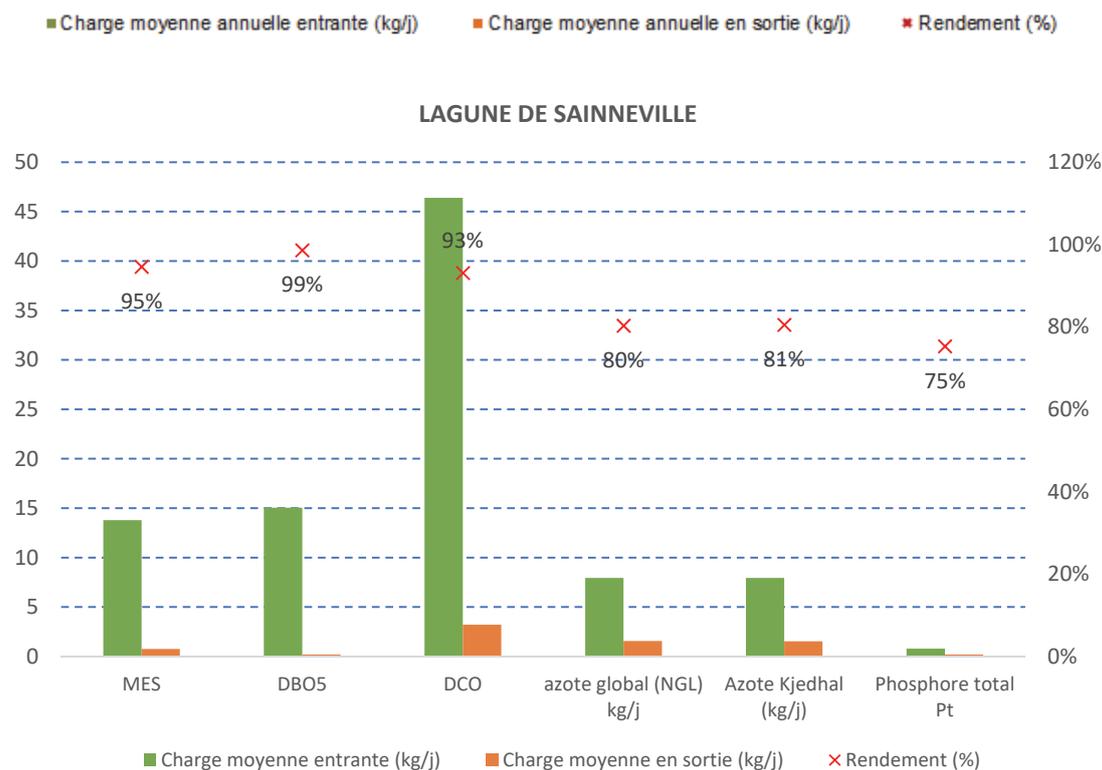
### 5.4.2 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>17 071</b>	<b>16 732</b>	<b>-1,99%</b>
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>600</b>	23 908	<b>15 299</b>	<b>-36,01%</b>
<i>Lagune de Sainneville</i>	600	23 908	15 299	-36,01%

Le volume d'eaux usées ayant transité par la station de traitement a atteint 15 299 m<sup>3</sup> en 2020, pour 16 732 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (diminution de -2% par rapport à l'année précédente).

### 5.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base du bilan d'autosurveillance réalisé en 2020, les rendements épuratoires de l'unité de traitement peuvent être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des **moyennes annuelles** :



#### Détail des non-conformités :

- Lagune de Sainneville

*Détail des non-conformités : Bilan du 25/05/2020 non-conforme*

**Paramètres concernés : NGL - Dépassement des conditions normales de fonctionnement : NON**

#### 5.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

**En 2020, il n'y a pas eu de boues évacuées.**

#### 5.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	4 105	4 105	4 105	4 106	4 106

**Entre 2016 et 2020, 0 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0%.**

#### 5.4.6 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	4 106	4 106	0,0%
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>

#### 5.4.7 Exploitation et maintenance des ouvrages

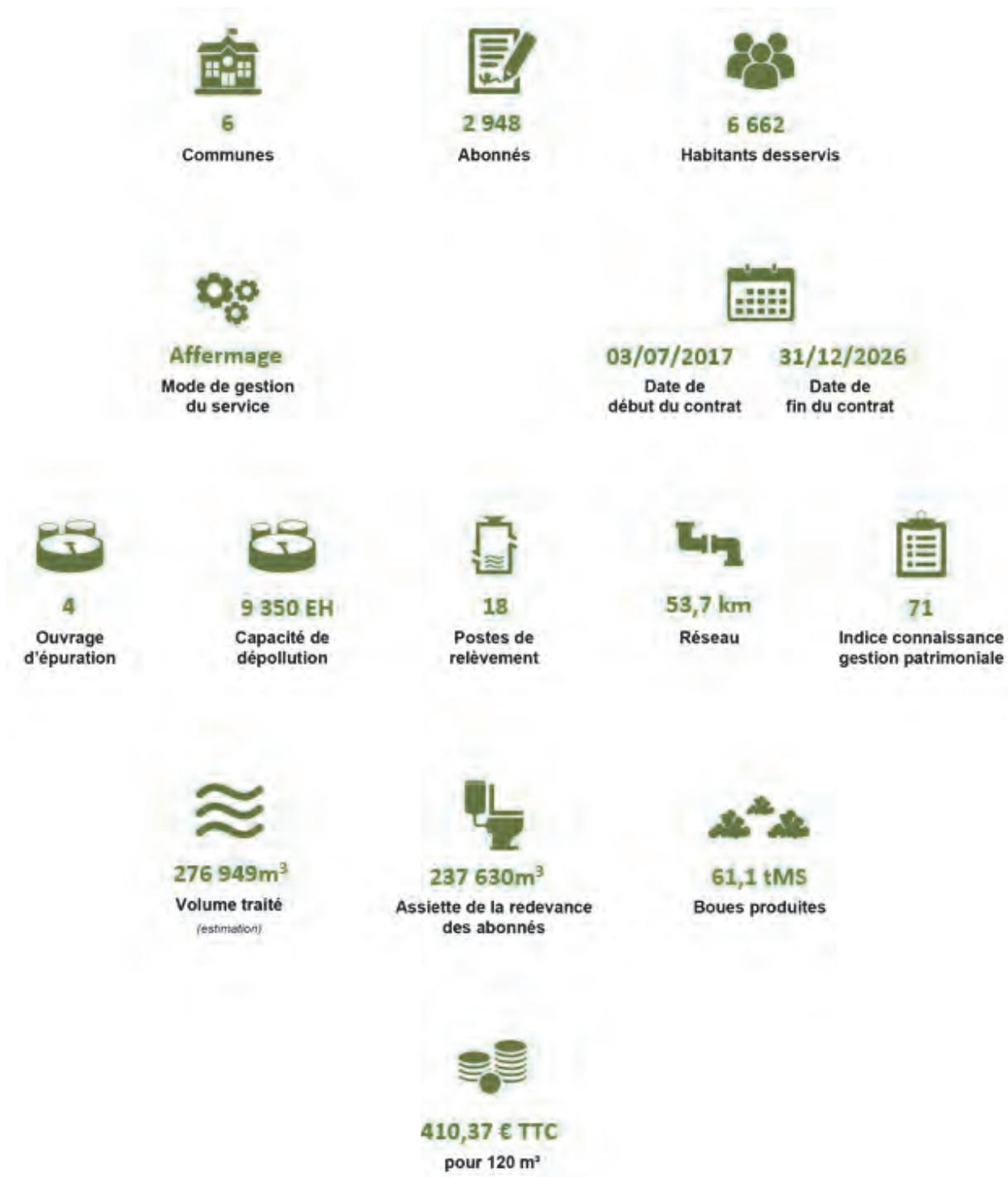
En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

	2019	2020	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	3	2	-33,3%
Sur branchement	0	0	0,0%
Sur canalisation	3	2	-33,3%
Sur accessoires	0	0	0,0%
Longueur de canalisation curée (ml)	250	210	-16,0%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **9,85 / 1000 abonnés**.

# Chapitre 6 - Secteur de Saint-Romain-de-Colbosc

## 6.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 6.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 6.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 03 janvier 2017, pour une durée de 10 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Le délégataire : VEOLIA Eau

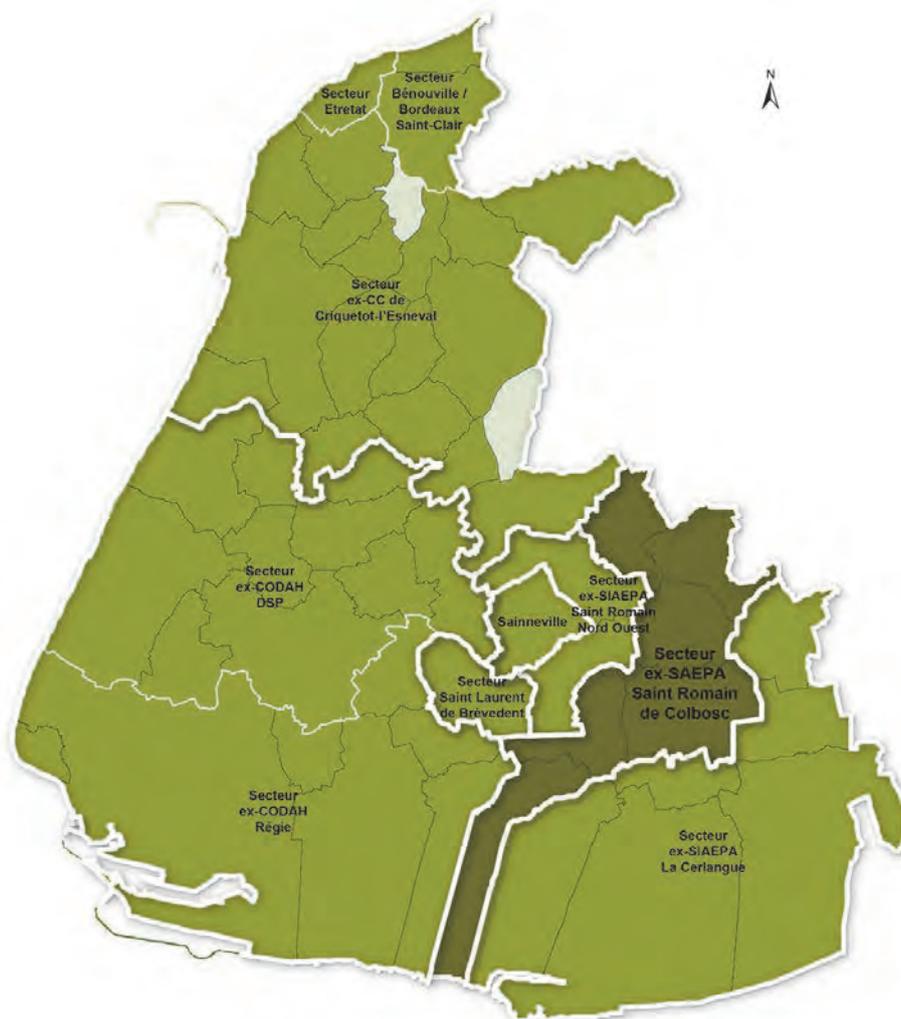


✉ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 6.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Saint-Romain-de-Colbosc est composé des **6 communes** suivantes :

- GOMMENVILLE
- GRAIMBOUVILLE
- OUDALLE
- SAINT-AUBIN-ROUTOT
- SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE
- SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC



### 6.2.3 Estimation de la population desservie

Les communes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
GOMMERVILLE	326	330	1,2%
GRAIMBOUVILLE	332	331	-0,3%
UDALLE	306	302	-1,3%
SAINT-AUBIN-ROUTOT	1 197	1 206	0,8%
SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	411	404	-1,7%
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	4 054	4 089	0,9%
<b>Total</b>	<b>6 626</b>	<b>6 662</b>	<b>0,5%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 6 662 habitants, soit 2,3 habitants/abonnement.**

### 6.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
GOMMERVILLE	145	153	5,5%
GRAIMBOUVILLE	143	142	-0,7%
UDALLE	142	145	2,1%
SAINT-AUBIN-ROUTOT	363	386	6,3%
SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	191	192	0,5%
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	1 872	1 930	3,1%
<b>Total</b>	<b>2 856</b>	<b>2 948</b>	<b>3,2%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 2 948, soit une augmentation de 3,2% par rapport à l'année précédente (+92 abonnés).**

### 6.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de Saint-Romain-de-Colbosc sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	4	4	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (ml)	53 524	53 671	0,3%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	46 351	46 501	0,3%
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	7 173	7 170	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	0	0	0,0%

<i>Canalisations eaux pluviales</i>	0	0	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	18	18	0,0%
Nombre d'éjecteur/DIP	0	0	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements EU	2060	2070	0,5%
Nombre de branchements EP	2	2	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	1 113	1 116	0,3%
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 53,7 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif.**

Le service gère **4 ouvrages d'épuration** :

- La STEP de Saint-Aubin-Routot
- La STEP de Saint-Romain-de-Colbosc
- La lagune de Graimbouville
- La lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuille

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP de Saint-Aubin-Routot	Boue activée	1984	1 500	1 (Saint-Aubin-Routot)	Puits filtrant
STEP de Saint-Romain-de-Colbosc	Boue activée + filtre à sable	2003	7 000	2 (Gommerville, Saint-Romain-de-Colbosc)	Bassin pluvial
Lagune de Graimbouville	Lagunage naturel	1998	350	1 (Graimbouville)	Bassin pluvial
Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuille	Lagunage naturel	1988	500	1 (Saint-Gilles-de-la-Neuille)	Aire d'infiltration -Bétoire
		Capacité totale :	9 350 EH		

## 6.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 6.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 11 décembre 2018.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

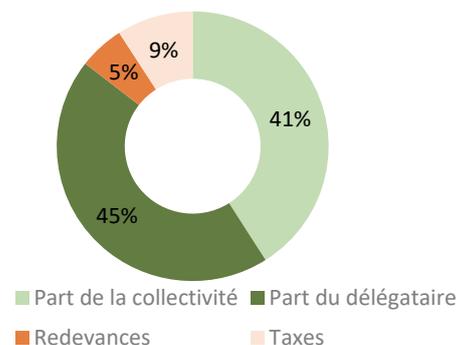
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,4018	1,4018	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,4880	1,5220	2,28%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 6.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la collectivité</b>	168,22	168,22	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	178,56	182,64	2,28%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
Montant total HT	368,98	373,06	1,11%
<b>Taxes</b>	36,90	37,31	1,11%
<b>Montant total TTC</b>	<b>405,88</b>	<b>410,37</b>	<b>1,11%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 3,42 € TTC, soit une augmentation de 1,11% par rapport à l'année précédente (3,38 € TTC).

## 6.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 6.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 71/120.

### 6.4.2 Volumes facturés

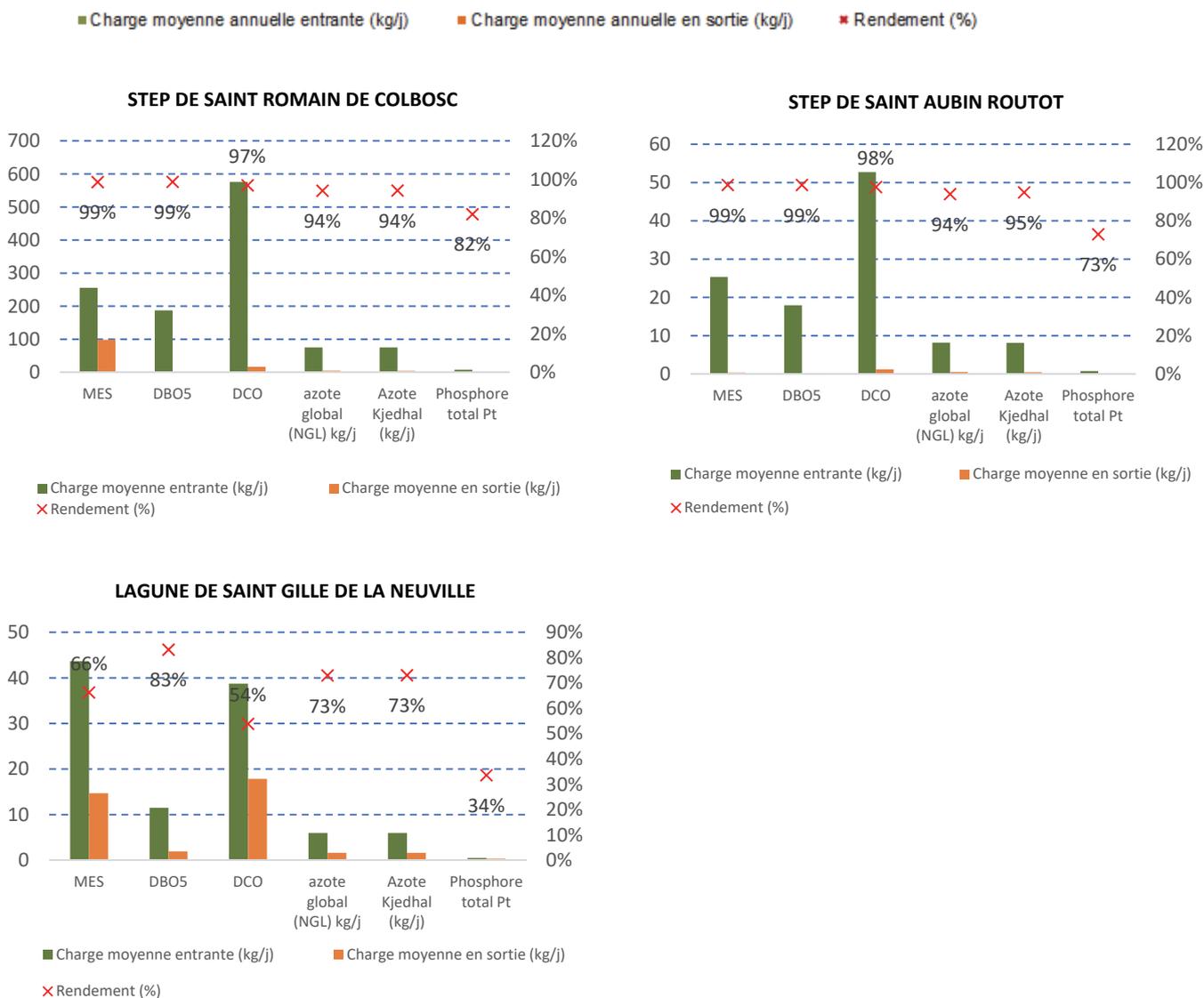
	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>245 944</b>	<b>237 630</b>	<b>-3,38%</b>
<b>Volume transférés - STEP Sandouville (m<sup>3</sup>)</b>	-	10 848	14 027	29,30%
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>9 350</b>	275 980	276 949	0,35%
<i>Lagune de Graimbouville</i>	350	18 250	12 664	-30,61%
<i>Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville</i>	500	23 543	16 836	-28,49%
<i>STEP de Saint-Aubin-Routot</i>	1 500	35 562	32 093	-9,75%
<i>STEP de Saint-Romain-de-Colbosc</i>	7 000	198 625	215 356	8,42%

**Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par les 4 stations de traitement a atteint 276 949 m<sup>3</sup> en 2020, pour 237 630 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (diminution de 3,4% par rapport à l'année précédente).**

Les effluents de la commune d'Oudalle sont traités sur la STEP de Sandouville sur le secteur de La Cerlangue (14 027m<sup>3</sup> en 2020).

### 6.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires des 4 unités de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des **moyennes annuelles** :



#### Détail des non-conformités :

- Lagune de Saint-Gilles-de-la-Neuville

Détail des non-conformités : Bilan du 01/09/2020 non-conforme

**Paramètres concernés** : DCO - Dépassement des **conditions normales de fonctionnement** : non

- STEP de Saint-Romain-de-Colbosc

Détail des non-conformités : 3 Bilans non-conforme – 0 Bilan réhibitoire

**Paramètres concernés** : NTK - Dépassement des **conditions normales de fonctionnement** : non

#### 6.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 61,1 tMS ont été évacués dont :

- 11,4 tMS évacuées de la STEP de Saint-Aubin-Routot ;
- 49,7 tMS évacuées de la STEP de Saint-Romain-de-Colbosc.

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

#### 6.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	51 094	52 620	53 636	53 524	53 671

**Entre 2016 et 2020, il n'y a pas eu d'opération de renouvellement. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %.**

#### 6.4.6 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	4	4	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	53 524	53 671	0,3%
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>7,47</b>	<b>7,45</b>	

#### 6.4.7 Exploitation et maintenance des ouvrages

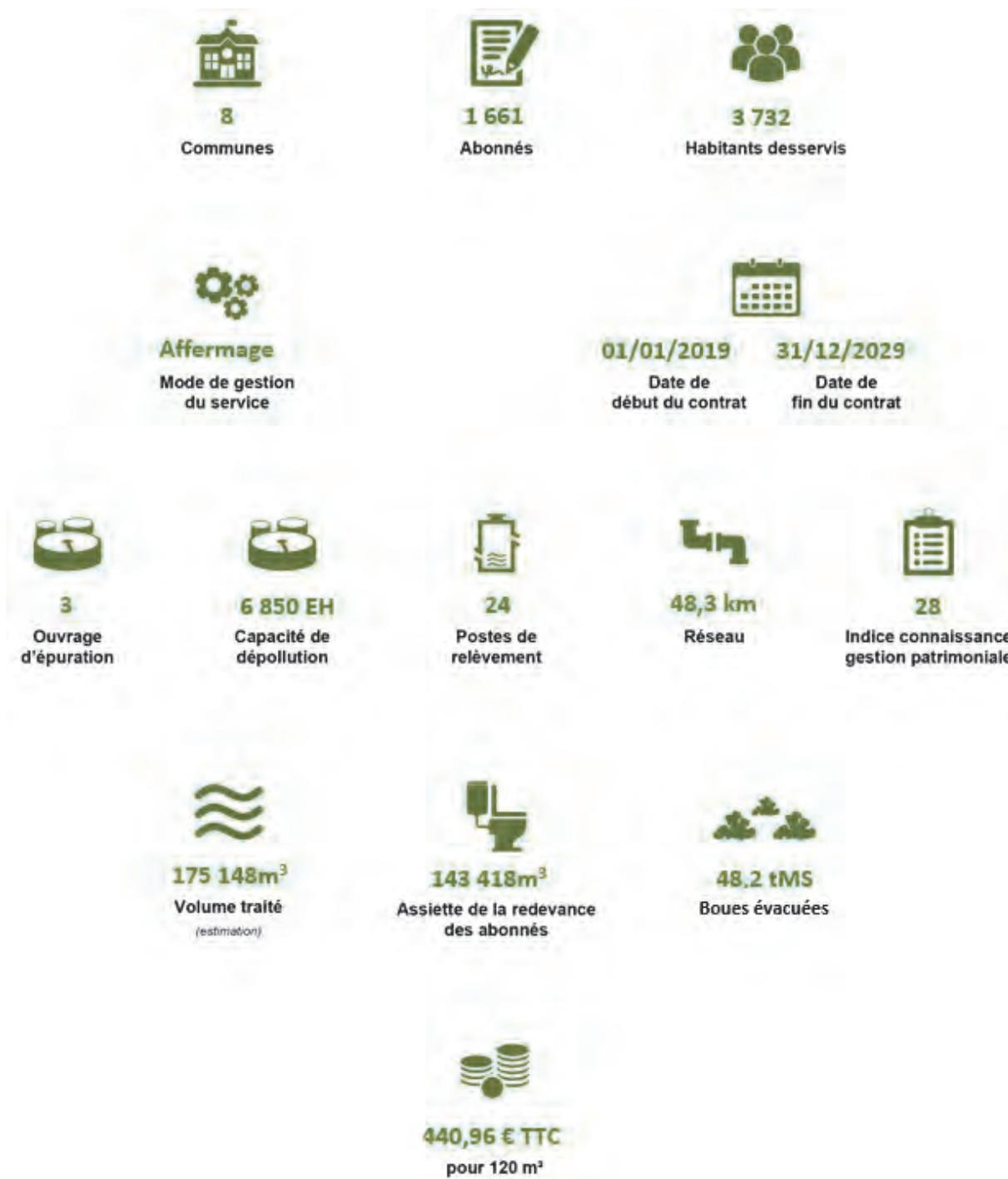
En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

	2019	2020	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	0	4	100,0%
Sur branchement	0	0	0,0%
Sur canalisation	0	4	100,0%
Sur accessoires	0	0	0,0%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 375	3 190	-5,5%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **4,41 / 1000 abonnés**.

# Chapitre 7 - Secteur de La Cerlangue

## 7.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 7.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 7.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie Générale des Eaux).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 123 mois. Il arrivera à échéance le 31 mars 2029.

Le délégataire : VEOLIA Eau

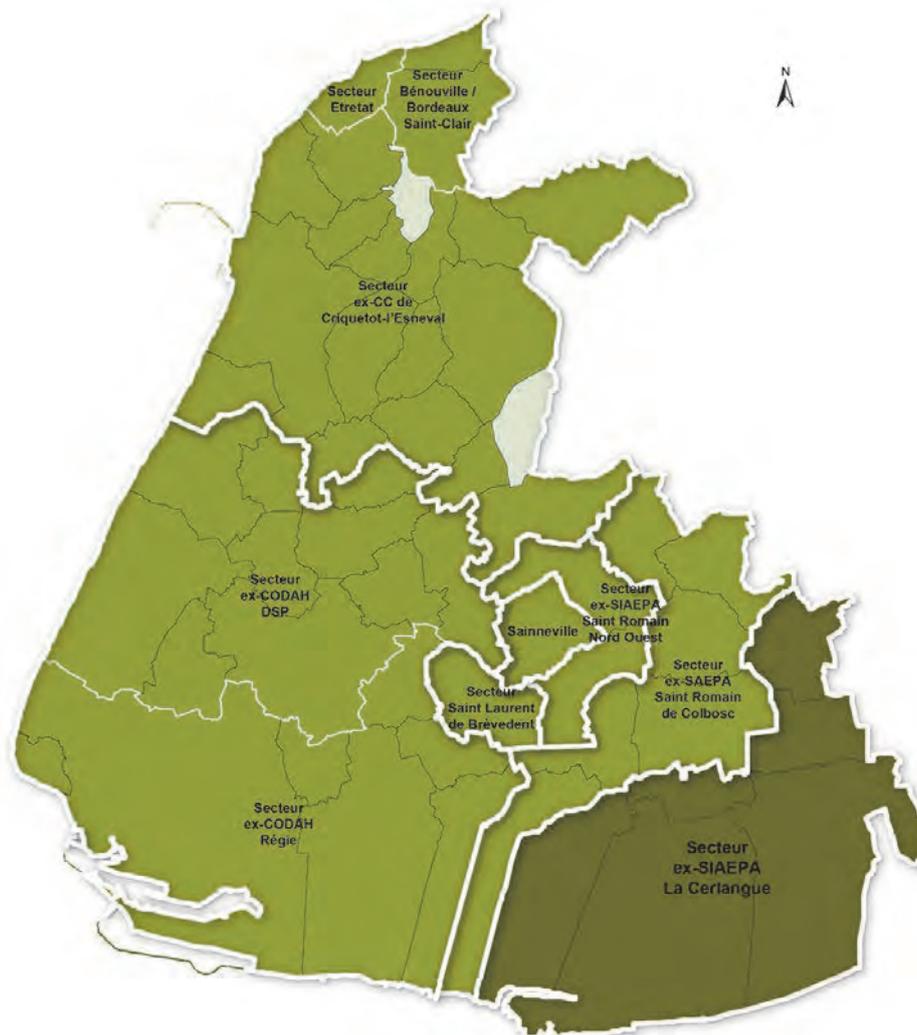


✉ Centre d'Affaires Wilson  
22/24, Avenue du Président Wilson  
76290 MONTIVILLIERS  
@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 7.2.2 Territoire desservi

Le secteur de La Cerlangue est composé des **6 communes** suivantes :

- LA CERLANGUE
- LA REMUÉE
- LES TROIS-PIERRES
- SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE
- SAINT-VINCENT-CRAMESNIL
- SANDOUVILLE
- *Et dessert une partie de la commune de Mélamare (1 abonné)*



### 7.2.3 Estimation de la population desservie

Les communes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
LA CERLANGUE	837	840	0,4%
LA REMUÉE	488	485	-0,6%
LES TROIS-PIERRES	399	405	1,5%
MÉLAMARE	9	9	0,0%
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	831	845	1,7%
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	403	412	2,2%
SANDOUVILLE	733	736	0,4%
<b>Total</b>	<b>3 700</b>	<b>3 732</b>	<b>0,9%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 3 732 habitants, soit 2,2 habitants/abonnement.**

### 7.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
LA CERLANGUE	334	337	0,9%
LA REMUÉE	232	253	9,1%
LES TROIS-PIERRES	177	181	2,3%
MÉLAMARE	1	1	0,0%
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	360	363	0,8%
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	220	219	-0,5%
SANDOUVILLE	304	307	1,0%
<b>Total</b>	<b>1 628</b>	<b>1 661</b>	<b>2,0%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 1 661, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente (+33 abonnés).**

### 7.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur La Cerlangue sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	3	3	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau EU+EP (ml)	48,3	48,7	0,8%
Longueur total réseau eaux usées (ml)	47 950	48 333	0,8%
linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)	34 989	34 991	0,0%

<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	12 961	13 342	2,9%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>Canalisations eaux pluviales (ml)</i>	348	348	0,0%
<i>dont gravitaire (ml)</i>	348	348	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	24	24	0,0%
Nombre d'éjecteur/DIP	0	0	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements EU	1 660	1 663	0,2%
Nombre de branchements EP	0	0	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	751	760	1,2%
Nombre de déversoirs d'orage	0	1	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 48,3 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif.**

Le service gère **3 ouvrages d'épuration** :

- La STEP de Sandouville
- La STEP de La Cerlangue
- La STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP de Sandouville	Boue activée	2018	1 550	2 (Oudalle, Sandouville)	Canal de Tancarville
STEP de La Cerlangue	Boue activée	2007	2 300	2 (La-Cerlangue, La-Remuée)	Aire d'infiltration
STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville	Boue activée	2011	3 000	2 (Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-de-Cramesnil)	Aire d'infiltration
		Capacité totale :	6 850 EH		

## 7.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 7.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 7 mars 2011.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

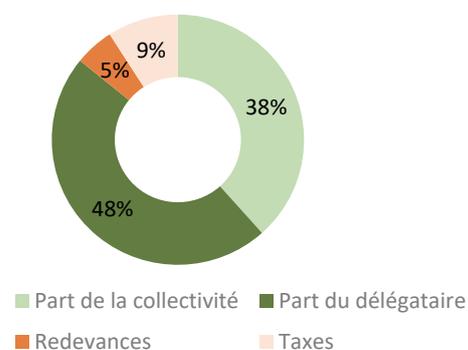
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,4100	1,4100	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,725	1,7456	1,19%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 7.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la collectivité</b>	169,20	169,2	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	207,00	209,47	1,19%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
Montant total HT	398,40	400,87	0,62%
<b>Taxes</b>	39,84	40,09	0,62%
<b>Montant total TTC</b>	<b>438,24</b>	<b>440,96</b>	<b>0,62%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 3,67 € TTC, soit une augmentation de 0,62% par rapport à l'année précédente (3,65 € TTC).

## 7.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 7.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 28/120.

### 7.4.2 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>138 946</b>	<b>143 418</b>	<b>3,22%</b>
<i>Effluent collecté sur le périmètre du service</i>	-	128 098	129 391	1,01%
<i>Réception d'effluent d'autres services</i>	-	10 848	14 027	29,30%
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>6 850</b>	157 174	175 148	11,44%
<i>STEP de Sandouville</i>	1 550	45 152	48 630	7,70%
<i>STEP de La Cerlangue</i>	2 300	45 780	52 181	13,98%
<i>STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville</i>	3 000	66 242	74 337	12,22%

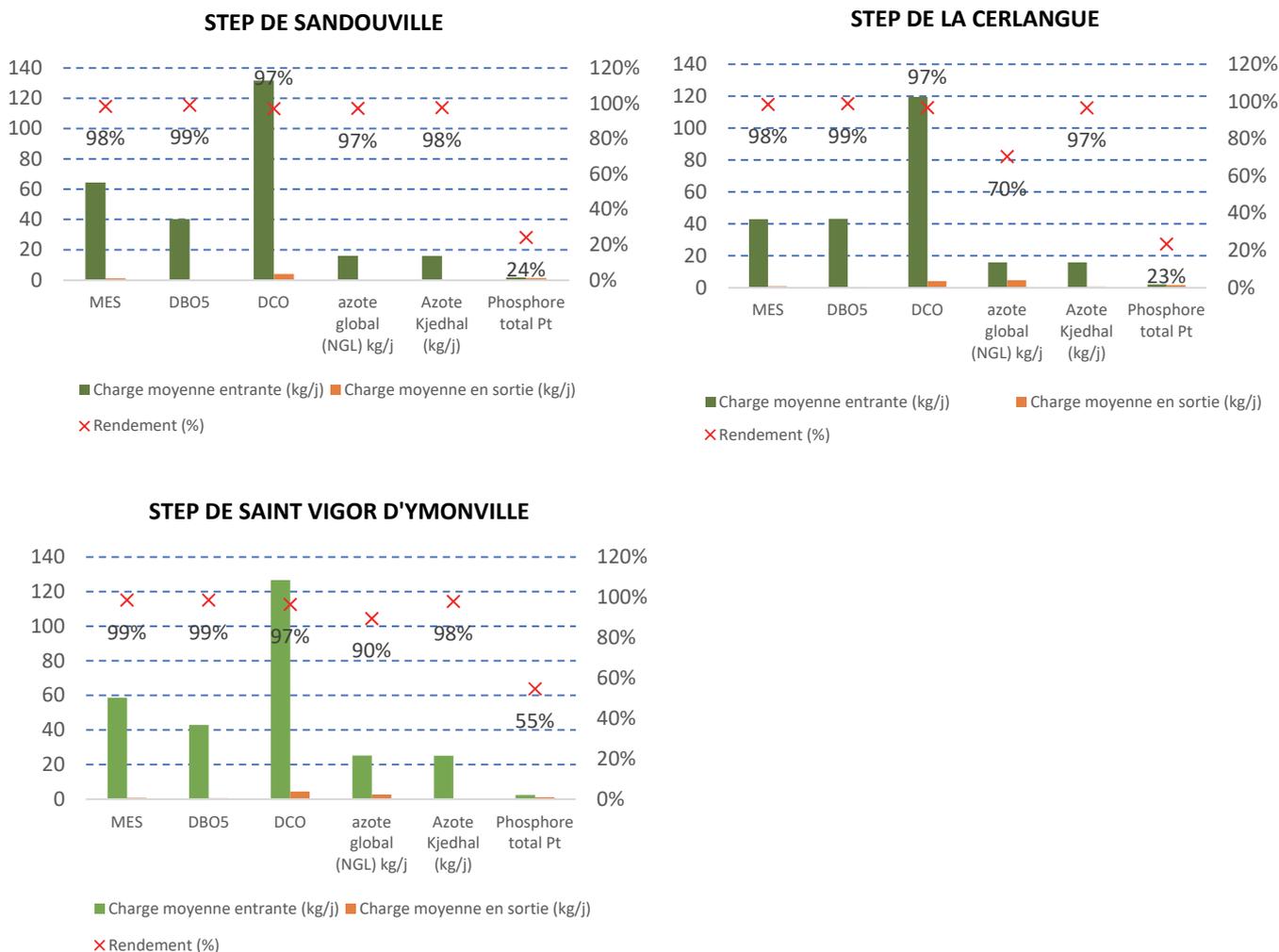
**Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par les 3 stations de traitement a atteint 175 148 m<sup>3</sup> en 2020, pour 143 418 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (augmentation de 3,2% par rapport à l'année précédente).**

Une partie des volumes traités sur la STEP de Sandouville provient de la commune d'Oudalle (secteur de Saint-Romain-de-Colbosc) et les effluents de la commune des Trois-Pierres sont traités sur la STEP de Gruchet-le-Valasse (installation de la CA Caux Vallée de Seine).

### 7.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires des 3 unités de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des **moyennes annuelles** :

■ Charge moyenne annuelle entrante (kg/j) ■ Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j) ✖ Rendement (%)



#### Détail des non-conformités :

- STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville

Détail des non-conformités : Bilan du 13/01/2020 non-conforme

**Paramètres concernés** : NGL - Dépassement des **conditions normales de fonctionnement** : NON

#### 7.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 48,2 tMS ont été évacués dont :

- 14,1 tMS évacuées de la STEP de La Cerlangue ;
- 19,4 tMS évacuées de la STEP de Saint-Vigor-d'Ymonville ;
- 14,7 tMS évacuées de la STEP de Sandouville ;

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

#### 7.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	46 224	47 539	47 766	47 950	48 333

**En 2020, 0 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %.**

#### 7.4.6 Les points de curage fréquent du réseau

Cet indicateur (P252.2) recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Il permet de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels.

	2019	2020	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	0	0	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	47 950	48 333	0,8%
<b>Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>

#### 1.1.1 Exploitation et maintenance des ouvrages

En complément des interventions curatives, l'exploitant réalise un curage préventif des réseaux.

	2019	2020	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	7	6	-14,3%
Sur branchement	0	0	0,0%
Sur canalisation	7	6	-14,3%
Sur accessoires	0	0	0,0%
Longueur de canalisation curée (ml)	3 430	4 239	23,6%

En 2020, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **1,81 / 1000 abonnés**.

# Chapitre 2 - Secteur de Criqueot-l'Esneval

## 2.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 2.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société Eaux de Normandie (SUEZ).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 11 mai 2010, pour une durée de 12 ans. Il arrivera à échéance le 09 mai 2022.

Le délégataire : Eaux de Normandie



✉ Parc d'Activités des Hautes Falaises  
76400 SAINT LEONARD  
@ : [www.eaux-de-normandie.fr](http://www.eaux-de-normandie.fr)

### 2.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Criquetot-l'Esneval est composé des **16 communes** suivantes :

- ANGERVILLE-L'ORCHER
- ANGLESCQUEVILLE-L'ESNEVAL
- BEAUREPAIRE
- CRIQUETOT-L'ESNEVAL
- CUVERVILLE
- FONGUEUSEMARE
- GONNEVILLE-LA-MALLET
- HERMEVILLE
- HEUQUEVILLE
- LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER
- LE TILLEUL
- SAINTE-MARIE-AU-BOSC
- SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
- SAINT-MARTIN-DU-BEC
- TURRETOT
- VILLAINVILLE
- *Et dessert une partie de la commune des Loges (1 abonné)*



### 2.2.3 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
ANGERVILLE-L'ORCHER	461	466	1,08%
ANGLESQUEVILLE-L'ESNEVAL	196	200	2,04%
BEAUREPAIRE	113	115	1,77%
CRICQUETOT-L'ESNEVAL	912	941	3,18%
CUVERVILLE	66	70	6,06%
FONGUEUSEMARE	22	22	0,00%
GONNEVILLE-LA-MALLET	531	547	3,01%
HERMEVILLE	115	115	0,00%
HEUQUEVILLE	169	173	2,37%
LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER	113	112	-0,88%
LE TILLEUL	200	199	-0,50%
LES LOGES*	1	0	-100,00%
PIERREFIQUES	0	1	-
SAINTE-MARIE-AU-BOSC	101	99	-1,98%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	435	435	0,00%
SAINT-MARTIN-DU-BEC	213	213	0,00%
TURRETOT	610	613	0,49%
VILLAINVILLE	66	70	6,06%
<b>Total</b>	<b>4 324</b>	<b>4 391</b>	<b>1,55%</b>

\* Une petite partie de la commune des Loges est raccordée au réseau d'assainissement collectif du secteur de Criqueotot, en effet la commune est intégrée à une autre collectivité possédant la compétence assainissement collectif : l'ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest.

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 4 391, soit une augmentation de 1,55 % par rapport à l'année précédente (+67 abonnés).**

### 2.2.4 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur de Criqueotot-l'Esneval sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	9	9	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	104 121	106 097	1,9%
linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)	76 330	76 867	0,7%
linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)	20 923	21 157	1,1%
linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)	6 817	6 939	1,8%
linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)	51	51	0,0%
linéaire de réseau eaux traitées (ml)	0	1083	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	42	42	0,0%

Nombre d'aérojecteur/DIP	3	3	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	4 310	4286	-0,6%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	1 930	1 955	1,3%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 106,1 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif, sauf environ 6,9 kilomètres de réseaux en unitaire.**

Le service gère **9 ouvrages d'épuration** :

- La STEP de Gonneville-la-Mallet
- La STEP de Saint-Jouin-Bruneval
- La STEP de Criquetot-l'Esneval
- La STEP d'Heuqueville
- La lagune de La Poterie-Cap-d'Antifer
- La lagune de Beaurepaire
- La lagune du Tilleul
- La lagune de Villainville
- La STEP de Fongueusemare

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP de Gonneville-la-Mallet	Boue activée	1992	1 800	2 (Anglesqueville-l'Esneval, Gonneville-la-Mallet)	Bétoire (rejet diffus)
STEP de Saint-Jouin-Bruneval	Boue activée	1991	1 800	1 (Saint-Jouin-Bruneval)	La Manche (Exutoire maritime)
STEP de Criquetot-l'Esneval	Boue activée	1986	2 000	1 (Criquetot-l'Esneval)	Bassin pluvial
STEP d'Heuqueville	Boue activée	1999	700	1 (Heuqueville)	Aire d'infiltration
Lagune de La Poterie-Cap-d'Antifer	Lagunage naturel	1988	500	2 (La Poterie-Cap-d'Antifer, Sainte-Marie-au-Bosc)	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin
Lagune de Beaurepaire	Lagunage naturel	1986	400	1 (Beaurepaire)	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin
Lagune du Tilleul	Lagunage naturel	1984	400	1 (Le Tilleul)	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin
Lagune de Villainville	Lagunage naturel	1993	250	2 (Cuverville, Villainville)	Fossé pluvial
STEP de Fongueusemare	Fosse toutes eaux + filtre à sable	1998	70	1 (Fongueusemare)	Aire d'infiltration
		Capacité totale :	7 920 EH		

## 2.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative au maintien de ce tarif date du 18 décembre 2018.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

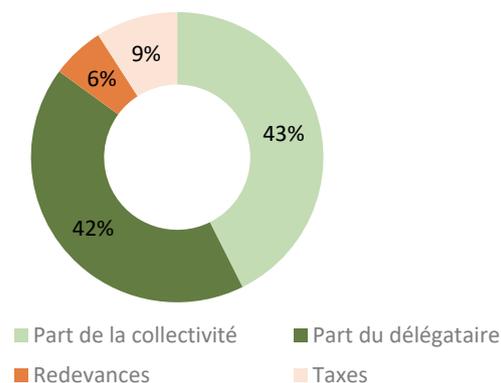
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	11,64	11,64	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,25	1,25	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	36,21	36,98	2,13%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,01	1,032	2,18%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 2.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	161,64	161,64	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	157,41	160,82	2,17%
<b>Redevances</b>	22,2	22,20	0,00%
Montant total HT	341,25	344,66	1,00%
<b>Taxes</b>	34,13	34,46	0,97%
<b>Montant total TTC</b>	<b>375,38</b>	<b>379,12</b>	<b>1,00%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix théorique du m<sup>3</sup> s'élève à 3,16 € TTC, soit une augmentation de 1,0% par rapport à l'année précédente (3,13 € TTC).**

## 2.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 2.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 85/120.**

### 2.4.2 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>334 070</b>	<b>383 888</b>	<b>14,91%</b>
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>7 920</b>	<b>230 129</b>	<b>332 772</b>	<b>44,60%</b>

STEP Gonnevill-la-Mallet	1 800	58 483	75 250	28,67%
STEP Saint-Jouin-Bruneval	1 800	34 382	38 054	10,68%
STEP Criquetot-l'Esneval	2 000	110 364	128 874	16,77%
STEP Heuqueville	700	26 900	25 813	-4,04%
Lagune La Poterie-Cap-d'Antifer	500	nr	32 116	-!
Lagune Beaufrepaire	400	nr	nr	-nr
Lagune Le Tilleul	400	nr	32 665	-!
Lagune Villainville	250	nr	nr	nr
STEP Fongueusemare	70	nr	nr	nr!

**Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par les 6 principales stations de traitement a atteint 332 772 m<sup>3</sup> en 2020 et 383 888 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (augmentation de 14,9 % par rapport à l'année précédente).**

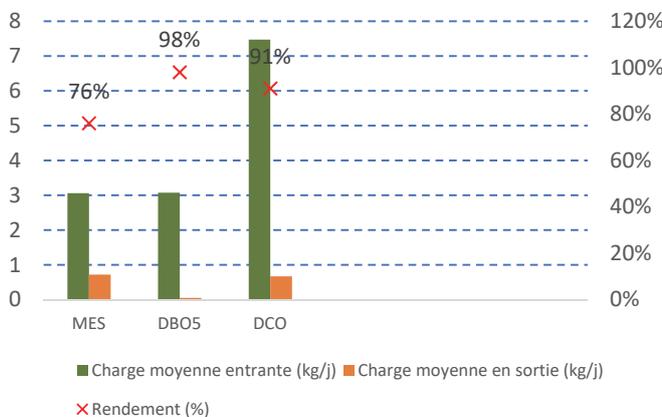
Les effluents des communes d'Angerville-l'Orcher, Hermeville, Saint-Martin-du-Bec et Turretot sont traités sur la STEP du Havre (secteur ex CODAH - Régie).

### 2.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

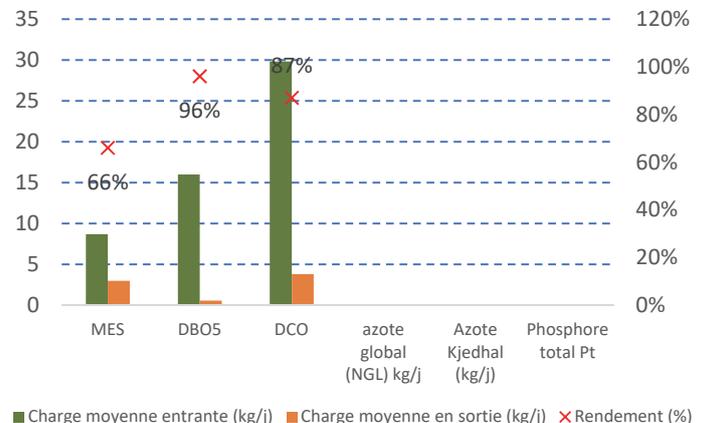
Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires de 4 unités de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des **moyennes annuelles** :

■ Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)    ■ Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)    ✕ Rendement (%)

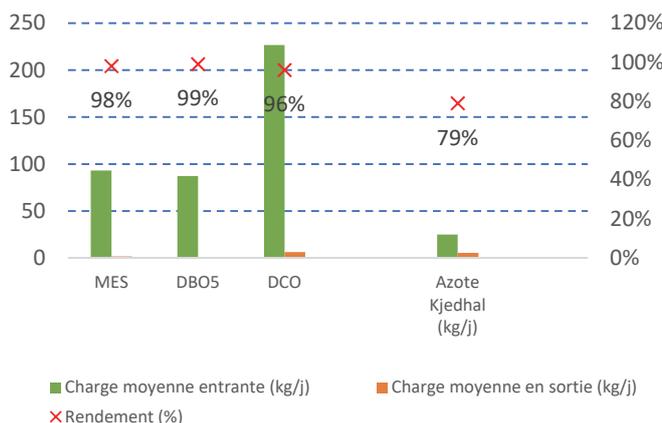
**FILTRE A SABLE DE FONGUEUSEMARE**



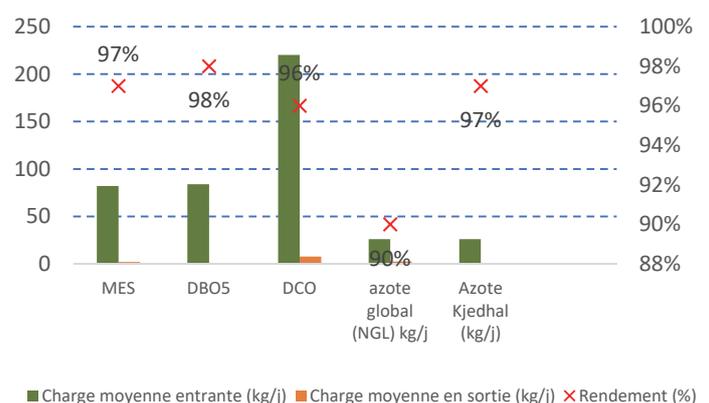
**LAGUNE DE BEAUREPAIRE**

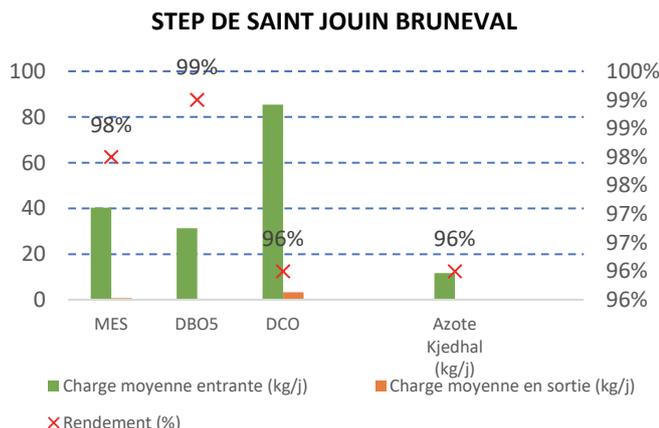


**STEP DE CRIQUETOT L'ESNEVAL**



**STEP DE GONNEVILLE LA MALLET**





### 2.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 76,32 tMS ont été évacués dont :

- 48,3 tMS évacuées de la STEP de Criquetot-l'Esneval ;
- 5,8 tMS évacuées de la STEP d'Heuqueville ;
- 10,5 tMS évacuées de la STEP de Gonneville-la-Mallet ;
- 11,72 tMS évacuées de la STEP de Saint-Jouin-Bruneval.

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

### 2.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	515
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	102 828	122 408	102 153	104 121	106 097

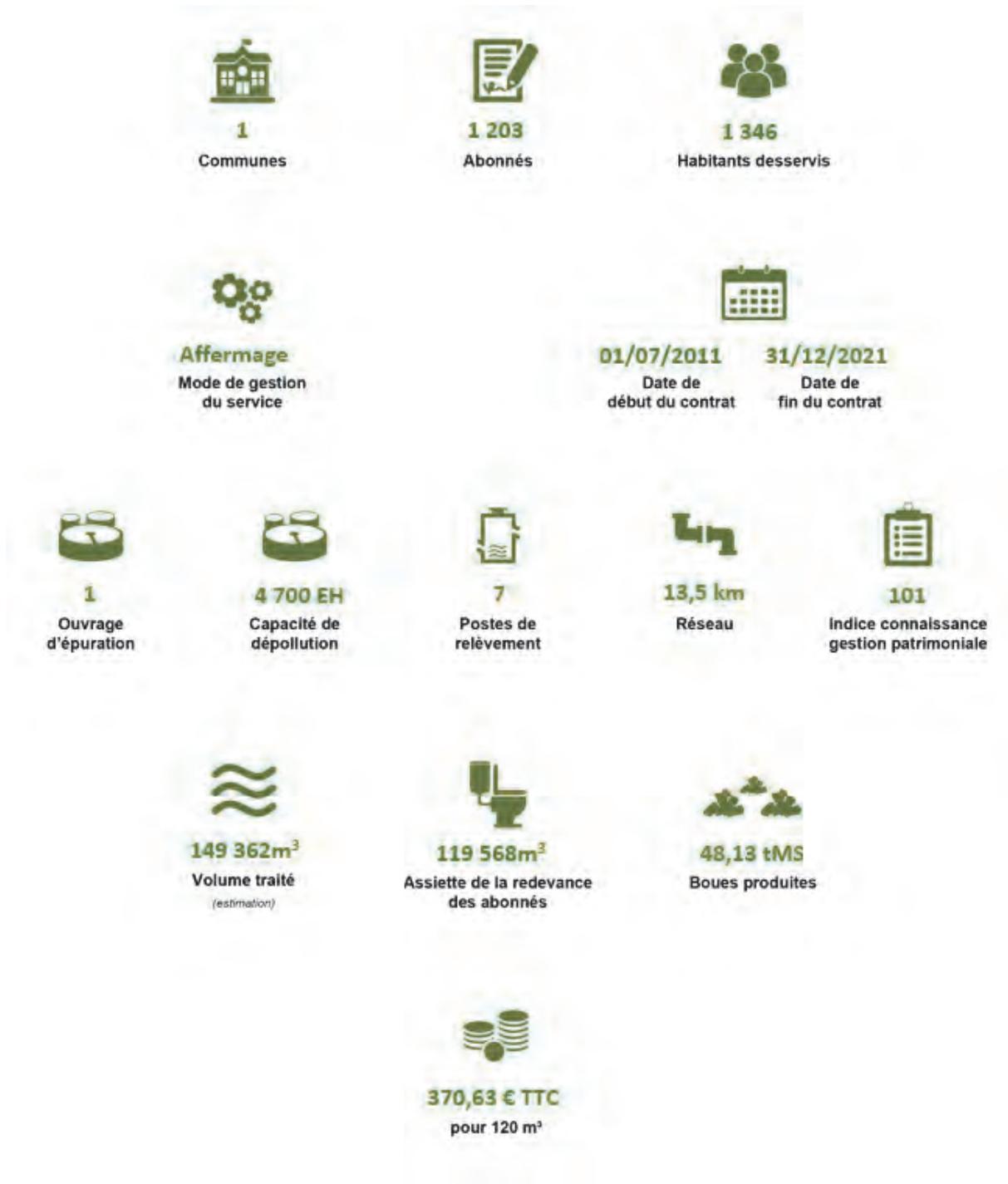
**En 2020, 515 ml de canalisations ont été renouvelées. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,1 %.**

### 2.4.6 Exploitation et maintenance des ouvrages

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Longueur de canalisation curée (ml)	6 140	2 665	-56,6%
Taux de curage préventif (%)	5,7%	2,50%	

# Chapitre 3 - Secteur d'Étretat

## 3.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 3.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 3.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société Eaux de Normandie (SUEZ).

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01 juillet 2011, pour une durée de 11 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

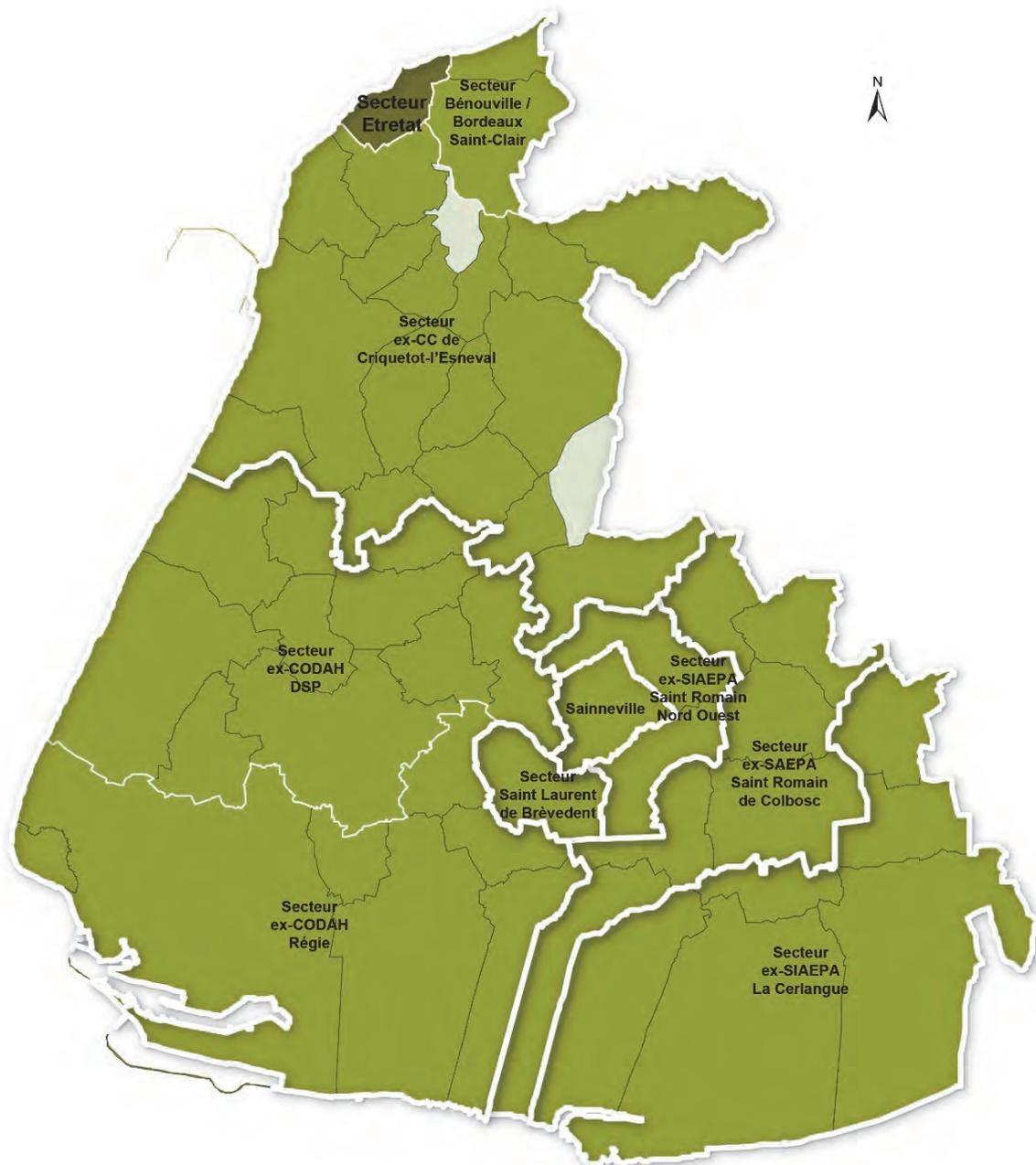
Le délégataire : Eaux de Normandie



✉ Parc d'Activités des Hautes Falaises  
76400 SAINT LEONARD  
@ : [www.eaux-de-normandie.fr](http://www.eaux-de-normandie.fr)

### 3.2.2 Territoire desservi

Le secteur d'Étretat est composé uniquement de la commune d'Étretat.



### 3.2.3 Estimation de la population desservie

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le nombre de personnes desservies comprend les résidents saisonniers.

La commune est partiellement desservie par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation
ÉTRETAT	1 346	1 346	0,0%

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 1 346 habitants.**

### 3.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
ÉTRETAT	1 192	1 203	0,92%

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 1 203, soit une augmentation de 0,92% par rapport à l'année précédente (+11 abonnés).**

### 3.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur d'Étretat sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	1	1	0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (ml)	15 799	15 807	0,1%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	647	647	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	1 819	1 819	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	9 084	9 084	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	8	8	
<i>linéaire de réseau eaux traitées (ml)</i>	1 270	1 270	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	7	7	0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	1 111	1 112	0,1%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	348	349	0,3%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 15,8 kilomètres (hors branchements). Le réseau est majoritairement de type unitaire.**

Le service comprend un ouvrage d'épuration : la STEP d'Étretat.

	Type de traitement	Mise en service	Capacité nominale (en EH)	Nombre de communes raccordées	Exutoire
STEP d'Étretat	Biofiltre	1993	4 700	1 (Étretat)	La Manche - Rejet maritime

### 3.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 3.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 16 décembre 2014.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

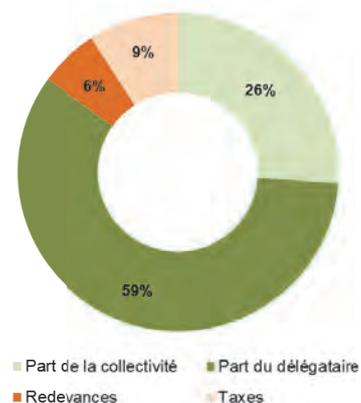
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,8	0,8	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	18,69	18,94	1,34%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,6439	1,665	1,28%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,185	0,185	0,00%
	TVA	10%	10%	

#### 3.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de la collectivité</b>	96,00	96,00	0,0%
<b>Part du délégataire</b>	215,96	218,74	1,3%
<b>Redevances</b>	22,2	22,20	0,0%
Montant total HT	334,16	336,94	0,8%
<b>Taxes</b>	33,42	33,69	0,8%
<b>Montant total TTC</b>	<b>367,57</b>	<b>370,63</b>	<b>0,8%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 3,09 € TTC, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente (3,06 € TTC).**

### 3.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 101/120.

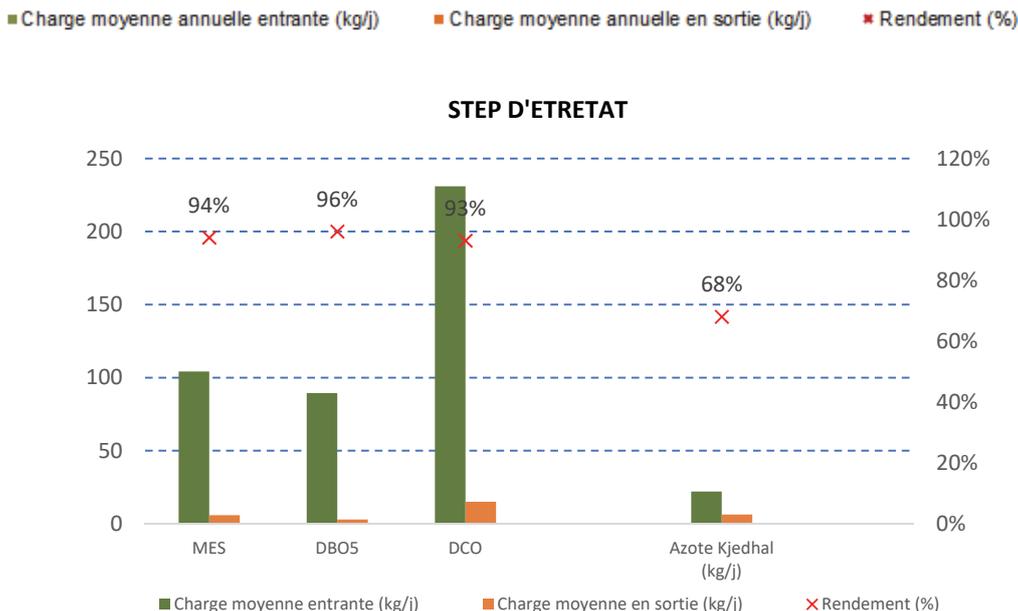
#### 3.4.2 Volumes facturés

	Capacité (EH)	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>126 029</b>	<b>119 568</b>	<b>-5,13%</b>
<b>Volume traité (m<sup>3</sup>)</b>	<b>4 700</b>	144 672	<b>149 362</b>	<b>3,24%</b>
STEP d'Étretat	4 700	144 672	149 362	3,24%

Le volume d'eaux usées ayant transité (estimation) par la station de traitement a atteint 149 362 m<sup>3</sup> en 2020, pour 119 568 m<sup>3</sup> facturés aux abonnés (diminution de 5,13 % par rapport à l'année précédente).

#### 3.4.3 Bilans de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration

Sur la base des bilans d'autosurveillance réalisés en 2020, les rendements épuratoires de l'unité de traitement peuvent-être calculés. Les valeurs présentées ci-après sont des **moyennes annuelles** :



#### 3.4.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation

Une filière de traitement est dite conforme si elle est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2020, 48,13 tMs ont été évacués de la STEP d'Étretat.

**Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de 100 %.**

### 3.4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	0	0	0	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	14 337	14 320	13 582	12 828	12 828

**Entre 2016 et 2020, il n'y a pas eu d'opération de renouvellement.**

### 3.4.6 Exploitation et maintenance des ouvrages

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Longueur de canalisation curée (ml)	1 966	1 218	-38,05%
Taux de curage préventif (%)	15,3%	9,5%	

# Chapitre 4 - Secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair

## 4.1 LES CHIFFRES CLÉS



## 4.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 4.2.1 Exploitant

Le service de l'assainissement collectif est exploité en affermage par la société VEOLIA Eau (Compagnie Fermière de Services Publics).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le secteur de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair a été scindé du contrat de délégation de service public initial sur l'ensemble du territoire de l'ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest.

Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Le délégataire : VEOLIA Eau



✉ 101 Route de Valmont  
76400 FECAMP

@ : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

### 4.2.2 Territoire desservi

Le secteur de Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair est composé des **2 communes** suivantes :

- BÉNOUVILLE
- BORDEAUX-SAINT-CLAIR



### 4.2.3 Estimation de la population desservie

Les communes sont totalement ou partiellement desservies par le réseau de collecte des eaux usées. L'estimation de population desservie est la suivante :

Communes	Population raccordée estimée en 2019	Population raccordée estimée en 2020	Variation (N/N-1)
BÉNOUVILLE	130	133	2,3%
BORDEAUX-SAINT-CLAIR	394	394	0,0%
<b>Total</b>	<b>524</b>	<b>527</b>	<b>0,57%</b>

**Au total, la population desservie sur le secteur peut être estimée à 527 habitants, soit 2 habitants/abonnement.**

### 4.2.4 Nombre d'abonnements

Au 31/12/2020, le nombre d'abonnés était réparti de la façon suivante :

Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation (N/N-1)
BÉNOUVILLE	84	84	0,0%
BORDEAUX SAINT CLAIR	179	180	0,6%
<b>Total</b>	<b>263</b>	<b>264</b>	<b>0,38%</b>

**En 2020, le nombre d'abonnés était de 264, soit une augmentation de 0,38 % par rapport à l'année précédente (+1 abonnés).**

### 4.2.5 Caractéristiques du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration des eaux usées associés

Les principaux ouvrages structurants le réseau d'assainissement du secteur Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair sont précisés ci-après :

	2019	2020	Variation (N/N-1)
<b>Ouvrages d'épuration</b>			
Nombre d'ouvrage d'épuration	0	0	0,0%
<b>Canalisations</b>			
Longueur totale du réseau (km)	6 600	6 600	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif gravitaire (ml)</i>	4 230	4 200	0,0%
<i>linéaire de réseau séparatif de refoulement (ml)</i>	2 370	2 400	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)</i>	0	0	0,0%
<i>linéaire de réseau unitaire de refoulement (ml)</i>	0	0	0,0%
<b>Postes de refoulement</b>			
Nombre de PR	3	3	0,0%
<b>Branchements</b>			
Nombre de branchements	263	263	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>			
Nombre de regards	102	102	0,0%

**Le linéaire du réseau de collecte des eaux usées du service public est de 6,6 kilomètres (hors branchements). Le réseau est de type séparatif.**

## 4.3 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 4.3.1 Modalités de tarification

Les tarifs concernant la **part du délégataire** sont fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base (fixés au début du contrat) d'une formule de révision définie au contrat.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. **Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, le tarif de la collectivité n'a pas subi d'augmentation. La délibération relative à la fixation de ce tarif date du 23 novembre 2017.

Les **taxes et redevances** sont fixées par les organismes concernés.

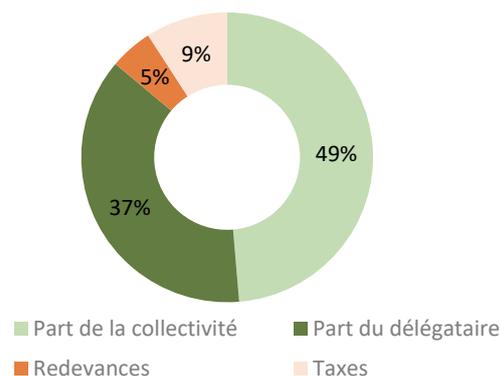
Les tableaux suivants présentent l'évolution des tarifs de l'assainissement collectif entre 2020 et 2021 :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0	0	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,8900	1,8900	0,00%
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	21,66	21,82	0,74%
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	1,2631	1,2722	0,72%
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Modernisation réseau	Consommation	0,1850	0,1850	0,00%
	TVA	10%	10%	

### 4.3.2 Facture d'assainissement collectif type

Les composantes de la facture d'assainissement collectif d'un ménage pour une consommation de référence (120 m<sup>3</sup>) sont exposées ci-après :

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation (N/N-1)
<b>Part de la collectivité</b>	226,80	226,8	0,00%
<b>Part du délégataire</b>	173,23	174,48	0,72%
<b>Redevances</b>	22,20	22,20	0,00%
Montant total HT	422,23	423,48	0,30%
<b>Taxes</b>	42,22	42,35	0,30%
<b>Montant total TTC</b>	<b>464,45</b>	<b>465,83</b>	<b>0,30%</b>



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>, le prix du m<sup>3</sup> s'élève à 3,88 € TTC, soit une augmentation de 0,30 % par rapport à l'année précédente (3,87 € TTC).**

## 4.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.4.1 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'assainissement

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 15/120.**

### 4.4.2 Volumes facturés

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	19 997	21 232	6,2%

**Le volume d'eaux usées facturés aux abonnés est de 21 232 m<sup>3</sup>.**

Les effluents des deux communes sont traités sur la STEP des Loges (ex SIAEPA de Fécamp Sud-Ouest).

### 4.2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	nr	nr	nr	0	0
Longueur de canalisation hors branchements (ml)	Nr	nr	nr	6 600	6 600

### 1.1.1 Exploitation et maintenance des ouvrages

	2019	2020	Variation (N/N-1)
Longueur de canalisation curée (ml)	nr	1600	-
Taux de curage préventif (%)	-	24,24%	

## Chapitre 2 - Données financières

### 2.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

La principale recette de la section de fonction du budget Assainissement provient de la redevance basée sur la consommation d'eau potable des abonnés (77,52 %).

D'autres recettes liées à la gestion du service et des subventions d'exploitation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie viennent également alimenter le budget.

	Compte Administratif 2020 (en k€)	% par rapport au total des recettes
Redevance Assainissement collectif	22 590 k€	77,52 %
Contribution du budget général pour les eaux pluviales	3 796 k€	13,03 %
Prestations et travaux de branchements	771 k€	2,65 %
Prime pour l'épuration AESN	1 982 k€	6,80 %
<b>Total</b>	<b>25 343 k€</b>	<b>100 %</b>

### 2.2 TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés est calculé en divisant le montant des impayés de la facturation 2019 au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement à année N-1.

Le taux d'impayés sur les différents secteurs est recensé ci-dessous :

Secteur	Taux d'impayés	
	2019	2020
ex CODAH - Régie	4,28%	7,77%
ex CODAH - DSP	1,41%	1,46%
ex SIAEPA Saint-Romain-Nord-Ouest	1,81%	1,88%
Commune de Sainneville	0,82%	0,98%
ex SIAEPA Saint-Romain-de-Colbosc	3,87%	4,24%
ex SIAEPA Région de La Cerlangue	0,76%	4,50%
ex CC Criquetot-l'Esneval	1,53%	2,43%
Commune d'Étretat	2,04%	0,96%
Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	1,73%	0,31%

## 2.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

Cet indicateur règlementaire correspond à la durée théorique nécessaire à la Communauté urbaine pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Cet indicateur se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Encours total de la dette contractée par la CU LHSM pour financer le service}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

Il correspond à la durée minimum de remboursement sur l'hypothèse que la Communauté urbaine consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, autrement dit, que la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Il sert à apprécier les marges de manœuvre du service en matière de financement des investissements et de capacité d'endettement.

L'état de la dette au 31 décembre 2020 sur l'ensemble du territoire est le suivant :

	CU LHSM
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>51 053 k€</b>
Annuité de remboursement de la dette durant l'exercice	6 420 k€
<i>dont intérêts(€)</i>	948 k€
<i>dont capital (€)</i>	5 471 k€
<b>Épargne brute annuelle</b>	<b>13 518 k€</b>
<b>Durée d'extinction de la dette (année)</b>	<b>8 ans et 11mois</b>

*Les données collectivités sont issues des comptes administratifs 2020 de la Communauté urbaine*

**Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est de 51 053 k€ et la durée d'extinction de la dette du service d'assainissement est de 8 ans et 11mois.**

# Chapitre 3 - Travaux engagés et projets à l'étude

## 3.1 PROGRAMME DE TRAVAUX

En 2020, Le Havre Seine Métropole a poursuivi les différents programmes de travaux planifiés. Le montant des investissements s'élève à 13 997 000 € HT.

Ce programme a été subventionné à 5,64% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour un montant de 790 000 € et à 1,82% par le CG76, pour un montant de 255 000€.

Le tableau suivant liste les opérations réalisées en 2020, en indiquant la nature des travaux :

Secteur	Commune	Nature des travaux	Localisation des travaux	Linéaire du réseau (ml)	Diamètre (mm) et matériaux	Nombre de branchement
Ex CODAH - Régie	Le Havre	Extension EP	ZA Jules Durand	103,7	1000PRV	-
				40,5	800 PRV	
				131,5	600 PRV	
				38	500 PRV	
		Extension EU	ZA Jules Durand	195,8	300 Grès	-
		Création bassin	ZA Jules Durand Bassin	-	-	-
		Extension EU	Fosse rue Cuvier	24	200	-
		Réhabilitation EU	rue Raspail	297	300	24
			rue La perouse	148,5	300	16
			rue Michelet	270	300	36
	rue Lesueur		136	300	16	
	rue Jules Lecesne		171	300	17	
	rue Haudry		179	300	23	
	rue de Zurich		159	300	21	
	rue de soissons	295	300	32		
	rue Louis Richard	140	300	5		
	Sainte-Adresse	Réhabilitation EU	rue de Suffren	120,05	300	4
rue de l'Hippodrome			425	300	49	
Réhabilitation EU		BV President Felix Faure	200	400	9	
160	300					
240	150					
Ex CODAH - DSP	Octeville-sur-Mer	Extension EU	rue Michel Morin	195	200	-
		Extension EP	rue Michel Morin	110	300	-
	Turretot	Renouvellement EP	Rue Georges Pompidou	145	300PP	-
	Épouville	Réhabilitation EP	rue Marguerite Muller	52	200	-
			rue Marguerite Muller	35	300	-
		Réhabilitation EU	rue Marguerite Muller	-	-	-
		Extension EP	RD52 - travaux Z1	187,5	1000 BA	-
	19,3			500 BA	-	
Manéglise	Réhabilitation EU	allée des moniales	125,6	200	3	

	Anglesqueville-L'Esneval	Réhabilitation EU	rue de la Caroline	370	200	3	
	Étainhus	Réhabilitation EP	rue des anciens combattants	162	300	5	
			rue des anciens combattants	82,1	200	-	
		Réhabilitation EU	rue des anciens combattants	-	-	-	
	Montivilliers	Création bassin	Bassins Belle Etoile		308	800 BA	-
					90	1000 BA	-
					140	1200 BA	-

Ont également été réalisés en 2020 les opérations suivantes :

- Adaptation des réseaux en lien avec les aménagements de la ZA Jules Durand au HAVRE, avec les futures constructions rue Michel Morin à OCTEVILLE-SUR-MER.
- Renforcement de réseaux pluviaux séparatifs à Épouville, rue Aristide Briand et Edmond Dupray dans le cadre du programme RD52, à MONTIVILLIERS, rue Paul Claudel, Pablo Neruda, avenue de la Belle Etoile dans le cadre du programme Belle Etoile pour limiter les inondations et ruissellements urbains
- Réhabilitations diverses des réseaux.

Un diagnostic assainissement a été achevé sur le système d'assainissement principalement unitaire de la commune de Criquetot-l'Esneval. Il prévoit 3 phases de travaux à préparer pour une mise en séparatif de réseaux structurants du bourg, la création d'un bassin tampon pour limiter les inondations et les flux vers l'unité de traitement des eaux usées et la refonte de la STEP.

Un diagnostic assainissement est en cours sur le système d'assainissement séparatif de la commune de Sainneville et s'achèvera en 2021.

Un schéma directeur d'assainissement à l'échelle des 54 communes est à préparer pour aboutir notamment sur un programme de travaux afin de répondre aux différentes thématiques

## 3.2 PROJETS - ÉTUDES - AUTRES RÉALISATIONS

### DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTÈME D'ASSAISSEMENT EDELWEISS

Le système de collecte sur l'ensemble du territoire de la CU est soumis à une surveillance constante de la part des équipes assurant son entretien. Le réseau et les différents ouvrages spécifiques (bassins, dessableurs, postes de relevage, etc.) font l'objet de visites de surveillance très régulières et d'actions d'entretien préventives.

Les déversements au système d'effluents d'origine non domestiques sont suivis et les conventions et arrêtés d'autorisation mis à jour régulièrement. La CU établit un suivi qualitatif de ces rejets non domestiques en réalisant des prélèvements et des analyses inopinées. Le suivi de ces déversements permet de se mettre en conformité avec la réglementation sur les autorisations de rejets, mais également d'obtenir des données sur les flux de pollution industrielles rejetées au réseau, et ainsi protéger le dispositif épuratoire.

La CU dispose d'environ 110 équipements de mesures sur une quarantaine de sites afin de diagnostiquer l'état et le fonctionnement du système de collecte, mais aussi estimer les flux de pollution déversés au milieu. Cela permet de faire ressortir les points faibles et de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à l'amélioration et à la fiabilité du système de collecte que ce soit sur le territoire exploité en régie ou en DSP.

Les rejets du système d'assainissement EDELWEISS représentent en moyenne environ 1,32% des volumes globaux transitant par le système ce qui est nettement inférieur au 5 % demandé par la note technique du 7 septembre 2015.

Différents études et projets sont en cours afin de diminuer encore ces rejets.

- DO Picasso:

Différentes études sont en cours afin de limiter les arrivées d'eaux claires parasites, notamment dans la vallée de Gournay en amont de ce poste. Une mise en conformité des branchements est actuellement en cours dans ce secteur.

- DO St Julien :

Une étude du poste est actuellement réalisée avec la mise en place de débitmètre portable. Cette étude a pour but de déterminer la solution technique à mettre en place pour limiter les déversements au milieu naturel.

- DO des Régates :

Des investigations ont été menées sur le collecteur de côte et en amont du bassin des Régates. D'importantes infiltrations d'eau de mer ont été constatées lors de ces visites. Par conséquent, des travaux sont programmés au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Une surveillance particulière sur ce secteur s'impose afin de surveiller l'évolution de ces réparations.

Le service connaissance du Patrimoine travaille sur un synoptique général permettant d'avoir une vision globale des ouvrages.

Sur le reste du territoire intégré au 1<sup>er</sup> janvier dans le nouveau périmètre, la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de cibler les actions prioritaires à engager.

L'ensemble de ces actions répondent bien à la définition du diagnostic permanent tel que prévu à l'arrêté du 21 juillet 2015.

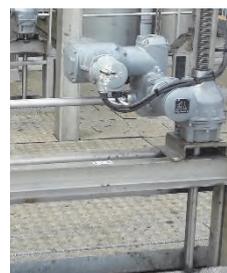
### PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE LA STEP EDELWEISS

Le programme de remplacement des diffuseurs d'air s'est achevé avec le remplacement des diffuseurs de la cellule biologique n°8. L'opération est allée au-delà, avec une intervention nécessaire sur les déversoirs flottants et sur leurs mats de supportage.

#### Traitement des eaux File de Temps Sec, cellules biologiques :

*Remplacement de l'équipage Fixe/Mobile déversoirs et remplacement sur l'entraînement des vannes sur la cellule n°8 :*

*Intervention sur les diffuseurs d'air*



#### Traitement des eaux File de Temps de pluie :

*Les bassins ont été couverts/chauffés, pour réaliser le nettoyage des surfaces et accomplir l'application des résines dans de bonnes conditions en période hivernale.*



### Ateliers connexes :

Le laveur de sables a été remplacé avec un gain sur la qualité du sable lavé. La teneur en MVS permet à présent la valorisation, avec une nouvelle filière mise en place à partir du mois d'Octobre.

20 % de la production aura ainsi été évacuée en valorisation, avec un objectif à 100 % pour 2021.

#### *Laveur de sable*



### Traitement des boues :

Jusqu'en mars 2020 les boues d'épuration générées par les stations du territoire suivaient les filières de valorisation suivantes :

- Pour les boues des stations d'épuration < 7 000 eq habitants => stockage dans les silos sur les sites en vue d'un épandage agricole principalement en mars et en septembre.
- Deux stations font l'objet d'une déshydratation sur site et sont ensuite épandues ou envoyées en méthanisation (**Étretat et St-Romain-de-Colbosc**).
- Pour les boues de la station **du Havre**
  - 55 % incinérés avec récupération de la chaleur pour le process uniquement
  - 45 % valorisées soit en méthanisation ou en compostage

La présence possible d'ARN viraux du SARSCoV-2 dans les selles des sujets infectés par le covid-19 et la présence confirmée par la détection de traces génomiques du virus dans les eaux usées ont conduit à interdire l'épandage des boues non hygiénisées.

### **Ces recommandations ont été traduites dans l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage de boue**

Il a donc fallu trouver en urgence une filière temporaire d'évacuation de ces boues car la plupart des silos de stockage étaient pleins.

- Envoi de l'ensemble des boues du territoire sur la station d'épuration EDELWEISS et intégration de ces apports directement dans la file boue afin de ne pas surcharger la file eau.

Les boues sont déshydratées et sont ensuite envoyées en méthanisation ou en compostage. Ces filières permettent une hygiénisation suffisante pour que les résidus (digestats ou compost) puissent retourner à la terre

Pour cela mise en place :

- D'un tank de réception des boues extérieures.
- Les boues sont pompées et envoyées vers la bêche à boue mélangée.
- Le volume déposé de boue extérieure est de 56 m3/jour en moyenne



De juin à octobre 2020, évacuation de 3 544 T de boues vers la station EDELWEISS  
Surcoût de 121 225 € HT pris en charge à 80 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre des aides d'urgence

# Chapitre 4 - Assainissement non collectif

**Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs et de performance**

Code	Nom de l'indicateur	Unité	2020
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>			
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	-	140
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	<i>Cf. détail par secteur</i>

## 4.1 MISSION STATUTAIRE DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de Le Havre Seine Métropole est issu de la fusion de 5 SPANC. Sur le territoire communautaire, la totalité des compétences : « **contrôle** », « **réhabilitation** » et « **entretien** » a été appliquée.

Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle de conformité des projets d'assainissement non collectifs lié à l'urbanisme et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Une redevance est perçue auprès des usagers du SPANC pour le fonctionnement de celui-ci.

Le SPANC assure également sur une partie du territoire de la Communauté urbaine la mission d'entretien pour les installations réhabilitées et la mission réhabilitation, proposées aux usagers via des conventions spécifiques.

## 4.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service d'assainissement non collectif est exploité en régie directe ou avec un prestataire de service voir en délégation de service publique. Les entités en charge de la gestion du SPANC assure les prestations suivantes :

- ✓ **Contrôles périodiques de fonctionnement des installations diagnostiquées**
- ✓ **Contrôle de la bonne exécution des installations neuves**

Le **service de l'assainissement non collectif** est géré par LHSM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Son exploitation est assurée en **interne** par régie directe pour l'ancien territoire de l'ex CODAH ou via une **prestation de service** pour les secteurs de l'ancienne communauté de communes de Caux Estuaire et en **délégation de service** via un **contrat** d'affermage pour l'ancienne communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval ainsi que pour le secteur Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair.

Périmètre	ex - CODAH	ex - Communauté de communes de CRIQUETOT	ex SIAEPA de Saint-Romain-Nord-Ouest ex SIAEPA de Saint-Romain-de-Colbosc ex SIAEPA de La Cerlangue Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair
<b>Mode de Gestion</b>  <u>Exercice 2020</u>	Régie directe + Prestation de service  	Affermage  	Prestation de service + Affermage  

**Le territoire de Le Havre Seine Métropole comprend 5 715 installations d'assainissement non collectif.**

### 4.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D 302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Sa valeur est comprise entre 0 et 140, selon le barème suivant :

<b>+20 points</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	✓
<b>+20 points</b>	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 mois	✓
<b>+30 points</b>	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	✓

Les 100 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service ne puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations	✓
<b>+20 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	✓
<b>+10 points</b>	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	✓

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif relatif au service (D302.0) est de 140/140.**

## 4.4 LE TAUX DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2017 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, les installations existantes sont considérées non conformes dans les cas suivants :

- a) Installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;
- b) Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;
- c) Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Le taux de conformité associé à l'établissement des RPQS a été adaptés par l'arrêté du 2 décembre 2013 pour considérer dans le taux de conformité de l'indicateur de performance le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

Les valeurs de conformité des différents secteurs sont les suivantes :

	Année 2020	
	Nombre d'installations	% du parc ANC
Secteur ex CODAH	1068	30 %
Secteur Saint-Romain-Nord-Ouest	424	50 %
Secteur Saint Romain-de-Colbosc	789	43 %
Secteur La Cerlangue	825	33 %
Secteur Criquetot-l'Esneval	2 461	30 %
Secteur Bénouville / Bordeaux-Saint-Clair	148	16 %

# ANNEXES

Bilans annuels 2020 de l'ARS	196
Synthèse de la tarification du service eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	220
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique	222
Fiches des caractéristiques des ouvrages d'épuration	223
Synthèse de la tarification du service assainissement collectif au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	229
Note d'information 2021 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	231

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,33 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 36,85 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Radicatel et Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 204 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 25,43 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 34,62 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par Le forage de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM-ST-LAURENT-DE-BREVEDENT.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,78 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 37,46 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Yport.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Yport pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,46 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,30 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Radicatel.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 174 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 24,53 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 30,30 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'AMPA.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Radicatel et Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 69 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,15 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 32,74 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 214 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,15 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,57 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les sources de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 187 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,34 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 36,38 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Yport et de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 207 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. La présence d'aluminium a été ponctuellement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Yport pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,40 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,25 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Yport et de Saint-Laurent-de-Brévedent.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 70 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Yport pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,40 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,11 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Martin-du-Manoir.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 32 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,87 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 37,65 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Martin-du-Manoir.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,63 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 37,62 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yport.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Yport pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,46 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,71 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Martin-du-Manoir et la source de la Payenière.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 65 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,48 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 44,51 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par la source de Montivilliers.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,08 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 44,60 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Etretat.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est à mener jusqu'à son terme.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les captages doivent faire l'objet de mesures de protection. De plus, des actions sont à mener dans leur aire d'alimentation pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 27,67 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 34,73 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yport.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage d'Yport pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,46 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,27 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Laurent-de-Brévedent ou les captages d'Oudale.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,07 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 35,16 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Oudalle.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,57 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 36,81 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les sources de Rolleville et le forage d'Yport.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en avril 2022 pour le chlorméquat (pesticide). Les suivis mensuels de pesticides n'ont révélé aucun dépassement de la norme. Des actions fortes doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages d'Yport et de Rolleville pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,77 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 42,68 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Martin-du-Bec.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 50 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,43 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 31,49 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de St-Vigor-d'Ymonville ou ceux d'Oudalle.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de St Vigor d'Ymonville pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,51 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,66 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de RadicateL.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par LHSM.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2020 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 24,53 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 30,70 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'AMPA.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Bec-de-Mortagne.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

**L'eau distribuée en 2020 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,01 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.*

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 31,22 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

## SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DU SERVICE EAU POTABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Commune	Rémunération du délégataire de service public		Rémunération de la collectivité		Agence de l'eau	
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Redevance pollution	Redevance prélèvement
Angerville-l'Orcher	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,42 €	0,0150 €
Anglesqueville-l'Esneval	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Beaurepaire	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Bordeaux-Saint-Clair	44,90 €	1,0941 €	31,12 €	0,3387 €	0,22 €	0,0947 €
Bénouville	44,90 €	1,0941 €	31,12 €	0,3387 €	0,22 €	0,0947 €
Cauville-sur-Mer	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Criquetot-l'Esneval	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Cuerville	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Epouville	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Epretot	35,90 €	0,9180 €	0 €	0,3642 €	0,38 €	0,0968 €
Etainhus	35,90 €	0,9180 €	0 €	0,3642 €	0,38 €	0,0968 €
Etretat	40,71 €	1,1040 €	0 €	0,8000 €	0,22 €	0,0700 €
Fongousemare	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Fontaine-la-Mallet	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Fontenay	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Gainneville	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Gommerville	41,40 €	1,0479 €	0 €	0,7719 €	0,38 €	0,1040 €
Gonfreville-l'Orcher	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Gonneville-la-Mallet	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Graimbouville	41,40 €	1,0479 €	0 €	0,7719 €	0,42 €	0,1040 €
Harfleur	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Hermeville	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Heuqueville	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
La Cerlangue	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,38 €	0,0744 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
La Remuée	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,42 €	0,0744 €
Le Havre	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Le Tilleul	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Les Trois-Pierres	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,42 €	0,0744 €
Manéglise	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Mannevillette	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Montivilliers	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Notre-Dame-du-Bec	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Octeville-sur-Mer	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Oudalle	41,40 €	1,0479 €	0 €	0,7719 €	0,38 €	0,1040 €
Pierrefiques	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Rogerville	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Rolleville	23,24 €	0,5850 €	7,58 €	0,9430 €	0,38 €	0,1100 €
Sainneville	35,90 €	0,9180 €	0 €	0,3642 €	0,38 €	0,0968 €
Saint-Aubin-Routot	41,40 €	1,0479 €	0 €	0,7719 €	0,38 €	0,1040 €
Sainte-Adresse	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Sainte-Marie-au-Bosc	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	40,28 €	1,0199 €	0 €	0,7719 €	0,42 €	0,1040 €
Saint-Jouin-Bruneval	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €
Saint-Laurent-de-Brévedent	-	-	32,64 €	1,5377 €	0,38 €	0,0670 €
Saint-Martin-du-Bec	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Saint-Martin-du-Manoir	-	-	30,81 €	1,5280 €	0,38 €	0,1100 €
Saint-Romain-de-Colbosc	41,40 €	1,0479 €	0 €	0,7719 €	0,38 €	0,1040 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,38 €	0,0744 €
Saint-Vincent-Cramesnil	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,38 €	0,0744 €
Sandouville	17,80 €	0,7300 €	0 €	0,8000 €	0,38 €	0,0744 €
Turretot	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Vergetot	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,38 €	0,0150 €
Villainville	31,75 €	1,0410 €	11,32 €	0,5600 €	0,22 €	0,0150 €

Commune	Consommation de 30 m <sup>3</sup>			Consommation de 60 m <sup>3</sup>			Consommation de 90 m <sup>3</sup>			Consommation de 120 m <sup>3</sup>		
	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC
Angerville-l'Orcher	104,15 €	109,88 €	3,66 €	165,23 €	174,32 €	2,91 €	226,31 €	238,76 €	2,65 €	287,39 €	303,20 €	2,53 €
Anglesqueville-l'Esneval	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Beaurepaire	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Bordeaux-Saint-Clair	128,45 €	135,51 €	4,52 €	180,87 €	190,82 €	3,18 €	233,30 €	246,13 €	2,73 €	285,72 €	301,43 €	2,51 €
Bénouville	128,45 €	135,51 €	4,52 €	180,87 €	190,82 €	3,18 €	233,30 €	246,13 €	2,73 €	285,72 €	301,43 €	2,51 €
Cauville-sur-Mer	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Criquetot-l'Esneval	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Cuville	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Epouville	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Epretot	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,97 €	260,56 €	2,17 €
Etainhus	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,97 €	260,56 €	2,17 €
Etretat	106,53 €	112,39 €	3,75 €	172,35 €	181,83 €	3,03 €	238,17 €	251,27 €	2,79 €	303,99 €	320,71 €	2,67 €
Fonguese Mare	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Fontaine-la-Mallet	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Fontenay	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Gainneville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Gommerville	110,51 €	116,59 €	3,89 €	179,63 €	189,51 €	3,16 €	248,74 €	262,42 €	2,92 €	317,86 €	335,34 €	2,79 €
Gonfreville-l'Orcher	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Gonneville-la-Mallet	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Graimbouville	111,71 €	117,86 €	3,93 €	182,03 €	192,04 €	3,20 €	252,34 €	266,22 €	2,96 €	322,66 €	340,40 €	2,84 €
Harfleur	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Hermeville	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Heuqueville	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
La Cerlangue	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
La Remuée	78,53 €	82,85 €	2,76 €	139,26 €	146,92 €	2,45 €	200,00 €	211,00 €	2,34 €	260,73 €	275,07 €	2,29 €
Le Havre	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Le Tilleul	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Les Trois-Pierres	78,53 €	82,85 €	2,76 €	139,26 €	146,92 €	2,45 €	200,00 €	211,00 €	2,34 €	260,73 €	275,07 €	2,29 €
Manéglise	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Mannevillette	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Montivilliers	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Notre-Dame-du-Bec	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Octeville-sur-Mer	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Oudalle	110,51 €	116,59 €	3,89 €	179,63 €	189,51 €	3,16 €	248,74 €	262,42 €	2,92 €	317,86 €	335,34 €	2,79 €
Pierrefiques	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Rogerville	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Rolleville	91,36 €	96,38 €	3,21 €	151,90 €	160,25 €	2,67 €	212,44 €	224,12 €	2,49 €	272,98 €	287,99 €	2,40 €
Sainneville	88,67 €	93,55 €	3,12 €	141,44 €	149,22 €	2,49 €	194,21 €	204,89 €	2,28 €	246,97 €	260,56 €	2,17 €
Saint-Aubin-Routot	110,51 €	116,59 €	3,89 €	179,63 €	189,51 €	3,16 €	248,74 €	262,42 €	2,92 €	317,86 €	335,34 €	2,79 €
Sainte-Adresse	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Sainte-Marie-au-Bosc	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	109,75 €	115,79 €	3,86 €	179,23 €	189,09 €	3,15 €	248,70 €	262,38 €	2,92 €	318,18 €	335,68 €	2,80 €
Saint-Jouin-Bruneval	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €
Saint-Laurent-de-Brèvedent	92,18 €	97,25 €	3,24 €	151,72 €	160,07 €	2,67 €	211,26 €	222,88 €	2,48 €	270,80 €	285,70 €	2,38 €
Saint-Martin-du-Bec	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Saint-Martin-du-Manoir	91,35 €	96,37 €	3,21 €	151,89 €	160,24 €	2,67 €	212,43 €	224,11 €	2,49 €	272,97 €	287,98 €	2,40 €
Saint-Romain-de-Colbosc	110,51 €	116,59 €	3,89 €	179,63 €	189,51 €	3,16 €	248,74 €	262,42 €	2,92 €	317,86 €	335,34 €	2,79 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €
Saint-Vincent-Cramesnil	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €
Sandouville	77,33 €	81,59 €	2,72 €	136,86 €	144,39 €	2,41 €	196,40 €	207,20 €	2,30 €	255,93 €	270,00 €	2,25 €
Turretot	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Vergetot	102,95 €	108,61 €	3,62 €	162,83 €	171,79 €	2,86 €	222,71 €	234,96 €	2,61 €	282,59 €	298,13 €	2,48 €
Villainville	98,15 €	103,55 €	3,45 €	153,23 €	161,66 €	2,69 €	208,31 €	219,77 €	2,44 €	263,39 €	277,88 €	2,32 €

# REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

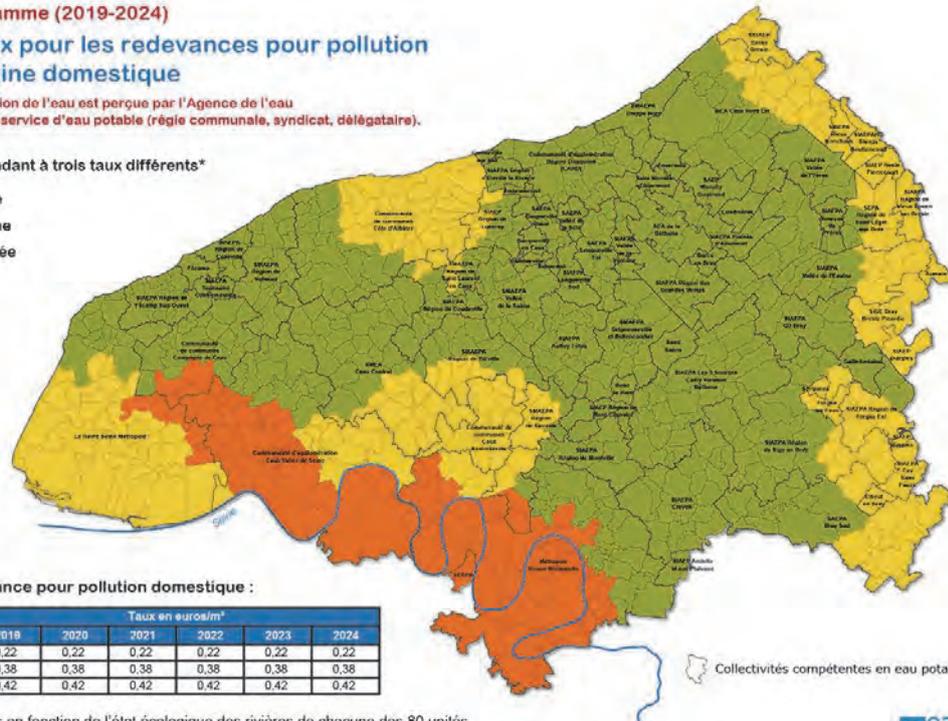
Taux 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024)

## Zones des taux pour les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance pour pollution de l'eau est perçue par l'Agence de l'eau auprès de l'exploitant du service d'eau potable (régie communale, syndicat, délégataire).

Trois zones correspondant à trois taux différents\*

- Zone de base
- Zone moyenne
- Zone renforcée



Les taux de la redevance pour pollution domestique :

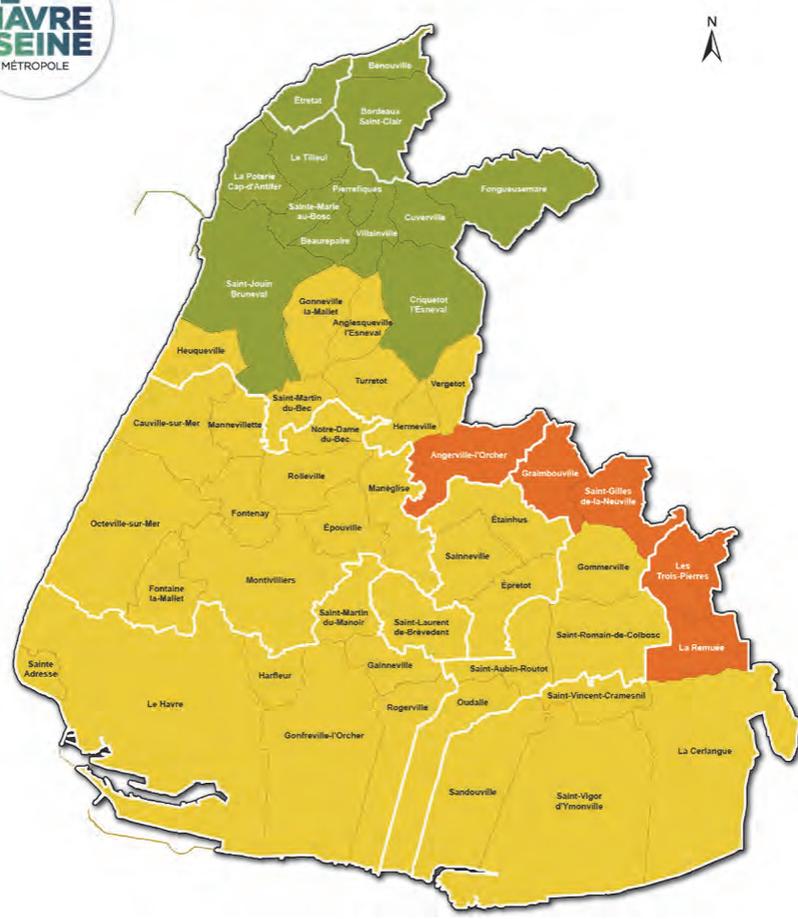
Zones	Taux en euros/m <sup>3</sup>					
	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Zone de base	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22
Zone moyenne	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
Zone renforcée	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42

\* Ces zones sont définies en fonction de l'état écologique des rivières de chacune des 80 unités hydrographiques (UH) du bassin Seine-Normandie.

Source : Agence de l'Eau Seine Normandie



## Le Havre Seine Métropole



## FICHES DES CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

STEP d'Etretat		
Code Sandre : 037625401000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Biofiltre	
Date de mise en service	1993	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	4 700 EH	
Débit (temps sec)	840 m <sup>3</sup> /j	
MES	350 kg/j	
DBO5	280 kg/j	
DCO	600 kg/j	
NTK	65 kg/j	
Pt	20 kg/j	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation du 7 mars 1995 et DERU	
Lieu de rejet	La Manche - Rejet maritime	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (2H)</b>	<b>Concentration (24H)</b>
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	25 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	25 mg/l
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Table d'égouttage, Bennes de stockage	
Destination des boues	Méthanisation	
Production de boues (2020)	48,13 tMS	

STEP de Cauville sur Mer		
Code Sandre : 037616701000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2003	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	2 000 EH	
Débit (temps sec)	300 m <sup>3</sup> /j	
MES	180 kg/j	
DBO5	120 kg/j	
DCO	200 kg/j	
NTK	30 kg/j	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté d'autorisation du 16 avril 2002	
Lieu de rejet	Eboulis de la falaise	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	35 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	70%
DCO	125 mg/l	75%
NTK	nr	nr
NGL	15 mg/l	70%
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Table d'égouttage , Silo de stockage	
Destination des boues	Incinération	
Production de boues (2020)	23,1 tMS	

STEP de Mannevillette		
Code Sandre : 037640901000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée + lagunage naturel	
Date de mise en service	1996	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)</b>		
Capacité nominale	1 200 EH	
Débit (temps sec)	160 m <sup>3</sup> /j	
MES	80 kg/j	
DBO5	70 kg/j	
DCO	120 kg/j	
NTK	18 kg/j	
Pt	4,8 kg/j	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 19/06/2002	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	30 mg/l	nr
DBO5	30 mg/l	nr
DCO	90 mg/l	nr
NTK	10 mg/l	nr
NGL	15 mg/l	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Destination des boues	Traitement dans la station du Havre	
Production de boues (2020)	8,8 tMS	

Lagune d'Octeville sur Mer		
Code Sandre : 037648101000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Lagunage aéré	
Date de mise en service	1986	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)</b>		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté du 10/09/2015	
Lieu de rejet	La Manche (Exutoire maritime)	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	nr	60%
DBO5	35 mg/l	60%
DCO	200 mg/l	60%
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

STEP du Havre		
Code Sandre : 037635101000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2011	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2013)</b>		
Capacité nominale	322 000 EH	
Débit (temps sec)	129 615 m <sup>3</sup> /j	
MES	24 300 kg/j	
DBO5	19 300 kg/j	
DCO	46 600 kg/j	
NTK	4 800 kg/j	
Pt	830 kg/j	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté d'autorisation du 08/07/2008	
Lieu de rejet	Rejet maritime (via les bassins René Coty du Port)	
<i>Paramètres</i>	<i>Concentration (24H)</i>	<i>Rendement</i>
MES	< 30 mg/l	90%
DBO5	< 25 mg/l	80%
DCO	<125 mg/l	75%
NTK	nr	nr
NGL	< 10 mg/l	70%
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Epaisseur - Filtres presse - Incinération	
Plan d'épandage	Non	
Production de boues (2020)	4 868,517 tMS	

STEP de Gonneville-la-Mallet		
Code Sandre : 037630701000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1992	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	1 800 EH	
Débit (temps sec)	300 m <sup>3</sup> /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	108 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 24/11/2016	
Lieu de rejet	Bétoire (rejet diffus)	
<i>Paramètres</i>	<i>Concentration (24H)</i>	<i>Rendement</i>
MES	35 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	125 mg/l	75%
NTK	10 mg/l	nr
NGL	20 mg/l	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo de stockage, Unité mobile de déshydratation	
Plan d'épandage	17/12/2007	
Production de boues (2020)	10,50 tMS	

STEP de Saint-Jouin-Bruneval		
Code Sandre : 037659501000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1991	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	1 800 EH	
Débit (temps sec)	340 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	108 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de déclaration du 30/04/2015	
Lieu de rejet	La Manche (Exutoire maritime)	
<i>Paramètres</i>	<i>Concentration (24H)</i>	<i>Rendement</i>
MES	30 mg/l	50%
DBO5	25 mg/l	60%
DCO	90 mg/l	60%
NTK	15 mg/l	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo concentrateur, Silos de stockage	
Plan d'épandage	17/12/2007	
Production de boues (2020)	11,72 tMS	

STEP de Criquetot-l'Esneval		
Code Sandre : 037619601000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1986	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	2 000 EH	
Débit (temps sec)	300 m <sup>3</sup> /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	110 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 4 novembre 1980	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
<i>Paramètres</i>	<i>Concentration (2H)</i>	<i>Concentration (24H)</i>
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo de stockage, Unité mobile de déshydratation	
Plan d'épandage	13/09/2007	
Production de boues (2020)	49,30 tMS	

STEP d'Heuqueville		
Code Sandre : 037636101000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1999	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	700 EH	
Débit (temps sec)	105 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	42 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration du 11/02/2010	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	90 mg/l	nr
NTK	10 mg/l	nr
NGL	15 mg/l	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Epaississeur, Silo de stockage	
Plan d'épandage	13/09/2007	
Production de boues (2020)	5,80 tMS	

Lagune de La Poterie-Cap-d'Antifer		
Code Sandre : 037650801000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1988	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté du 4 octobre 2013	
Lieu de rejet	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	nr	80%
DBO5	35 mg/l	nr
DCO	90 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

Lagune de Beurepaire		
Code Sandre : 037606401000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1986	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	400 EH	
Débit (temps sec)	60 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	24 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 4 novembre 1980	
Lieu de rejet	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (2H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

Lagune du Tilleul		
Code Sandre : 037669301000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1984	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)</b>		
Capacité nominale	40 EH	
Débit (temps sec)	60 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	24 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté prescriptions spécifiques 01/12/2016	
Lieu de rejet	Infiltration dans le 3 <sup>ème</sup> bassin	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	nr	50%
DBO5	35 mg/l	60%
DCO	200 mg/l	60%
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

Lagune de Villainville		
Code Sandre : 037674101000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1993	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	250 EH	
Débit (temps sec)	28 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	15 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04 novembre 1980	
Lieu de rejet	Fossé pluvial	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (2H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

STEP de Fongueusemare		
Code Sandre : 037626801000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Fosse toutes eaux + filtre à sable	
Date de mise en service	1998	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	70 EH	
Débit (temps sec)	-	
MES	-	
DBO5	4,2 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Niveaux de rejet constructeur	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (2H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	35 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

STEP de Saint Aubin Routot		
Code Sandre : 037656301000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	1984	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	1 500 EH	
Débit (temps sec)	225 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	90 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté du 17/10/1983	
Lieu de rejet	Puits filtrant	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (2H)</b>	<b>Concentration (24H)</b>
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Plan d'épandage	26/04/2007	
Production de boues (2020)	11,4 tMS	

STEP de Saint Romain de Colbosc		
Code Sandre : 037664701000		
<b>Installation de traitement des effluents</b>		
Type de filière de traitement	Boue activée + filtre à sable	
Date de mise en service	2003	
<b>Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)</b>		
Capacité nominale	7 000 EH	
Débit (temps sec)	1 045 m <sup>3</sup> /j	
MES	630 kg/j	
DBO5	420 kg/j	
DCO	840 kg/j	
NTK	105 kg/j	
Pt	28 kg/j	
<b>Prescriptions de rejets</b>		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation du 02/10/2011	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
<b>Paramètres</b>	<b>Concentration (24H)</b>	<b>Rendement</b>
MES	20 mg/l	nr
DBO5	15 mg/l	nr
DCO	50 mg/l	nr
NTK	5 mg/l	nr
NGL	nr	nr
<b>Gestion des boues produites</b>		
Type de filière de traitement	Silo et Aire de stockage, Centrifugeuse mobile	
Plan d'épandage	15/01/2007	
Production de boues (2020)	49,7 tMS	

Lagune de Graimbouville		
Code Sandre : 037631401000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1998	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	350 EH	
Débit (temps sec)	53 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	21 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04/11/1980	
Lieu de rejet	Bassin pluvial	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

Lagune de Saint GILLES de la Neuville		
Code Sandre : 037658601000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1988	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Circulaire du 04/11/1980	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration - Bétoire	
Paramètres	Concentration (2H)	Rendement
MES	120 mg/l	nr
DBO5	40 mg/l	nr
DCO	120 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

Lagune d'Epretot		
Code Sandre : 037623901000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel + filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2013	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	30 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration 13/10/2010	
Lieu de rejet	Zone d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	30 mg/l	nr
NGL	50 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

STEP d'Etainhus		
Code Sandre : 037625002000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lit bactérien + disques biologiques	
Date de mise en service	2017	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	1 000 EH	
Débit (référence)	215 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	60 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de rejet du 06/11/2015	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	nr
DBO5	25 mg/l	nr
DCO	125 mg/l	nr
NTK	nr	nr
NGL	70 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Stockage	
Plan d'épandage	01/08/2016	
Production de boues (2020)	10,8 tMS	

STEP de Sandouville		
Code Sandre : 037666002000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2018	
Capacité nominale d'épuration (source: RAD VEOLIA 2019)		
Capacité nominale	1 550 EH	
Débit (temps sec)	xxx m <sup>3</sup> /j	
MES	xxx kg/j	
DBO5	xxx kg/j	
DCO	xxx kg/j	
NTK	xxx kg/j	
Pt	xxx kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté préfectoral du 06/01/2017	
Lieu de rejet	Canal de Tancarville	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	nr	50%
DBO5	35 mg/l	60%
DCO	200 mg/l	60%
NTK	nr	nr
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Silo de stockage	
Plan d'épandage		
Production de boues (2020)	14,7 tMS	

STEP de La Cerlangue		
Code Sandre : 037616902000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2007	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2018)		
Capacité nominale	2 300 EH	
Débit (temps sec)	276 m <sup>3</sup> /j	
MES	140 kg/j	
DBO5	138 kg/j	
DCO	231 kg/j	
NTK	28 kg/j	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Autorisation de rejet du 29/11/2005	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	20 mg/l	96%
DBO5	25 mg/l	95%
DCO	90 mg/l	88%
NTK	10 mg/l	89%
NGL	15 mg/l	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Centrifugeuse mobile, Chaulage, Silo de stockage	
Plan d'épandage	06/03/2008	
Production de boues (2020)	14,1 tMS	

STEP de Saint Vigor d'Ymonville		
Code Sandre : 037665702000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boue activée	
Date de mise en service	2011	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2017)		
Capacité nominale	3 000 EH	
Débit (temps sec)	398 m <sup>3</sup> /j	
MES	285 kg/j	
DBO5	180 kg/j	
DCO	382 kg/j	
NTK	45 kg/j	
Pt	12 kg/j	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Arrêté de rejet du 20/10/2009	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (24H)	Rendement
MES	30 mg/l	90%
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	90 mg/l	75%
NTK	10 mg/l	80%
NGL	15 mg/l	70%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Centrifugeuse mobile, Chaulage, Silo de stockage	
Plan d'épandage	25/05/2011	
Production de boues (2020)	19,4 tMS	

Lagune de Sainneville		
Code Sandre : 037655101000		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1987	
Capacité nominale d'épuration (source: SATESE 2016)		
Capacité nominale	600 EH	
Débit (temps sec)	90 m <sup>3</sup> /j	
MES	-	
DBO5	36 kg/j	
DCO	-	
NTK	-	
Pt	-	
Prescriptions de rejets		
Date de l'autorisation de rejet	Déclaration de rejet du 16/06/86	
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration (2H)	Concentration (24H)
MES	30 mg/l	30 mg/l
DBO5	40 mg/l	30 mg/l
DCO	120 mg/l	90 mg/l
NTK	50 mg/l	40 mg/l
NGL	nr	nr
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	-	
Plan d'épandage	-	
Production de boues (2020)	-	

## SYNTHÈSE DE LA TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Commune	Rémunération du délégataire de service public		Rémunération de la collectivité		Agence de l'eau
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m <sup>3</sup> )	Redevance modernisation
Angerville-l'Orcher	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Anglesqueville-l'Esneval	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Beaurepaire	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Bordeaux-Saint-Clair	21,82 €	1,2722 €	0 €	1,8900 €	0,185 €
Bénouville	21,82 €	1,2722 €	0 €	1,8900 €	0,185 €
Cauville-sur-Mer	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Criquetot-l'Esneval	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Cuerville	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Epouville	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Epretot	0 €	1,7630 €	0 €	1,9500 €	0,185 €
Etainhus	0 €	1,7630 €	0 €	1,9500 €	0,185 €
Etretat	18,94 €	1,6650 €	0 €	0,8000 €	0,185 €
Fongueusemare	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Fontaine-la-Mallet	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Fontenay	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Gainneville	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Gommerville	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Gonfreville-l'Orcher	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Gonneville-la-Mallet	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Grambouville	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Harfleur	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Hermeville	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Heuqueville	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
La Cerlangue	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
La Remuée	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
Le Havre	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Le Tilleul	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Les Trois-Pierres	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
Manéglise	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Mannevillette	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Montivilliers	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Notre-Dame-du-Bec	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Octeville-sur-Mer	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Oudalle	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Pierrefiques	-	-	-	-	-
Rogerville	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Rolleville	0 €	0,4076 €	0 €	1,5324 €	0,185 €
Sainneville	0 €	1,3254 €	0 €	0,8500 €	0,185 €
Saint-Aubin-Routot	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Sainte-Adresse	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Sainte-Marie-au-Bosc	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Saint-Jouin-Bruneval	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Saint-Laurent-de-Brèvedent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,1777 €	0,185 €
Saint-Martin-du-Bec	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Saint-Martin-du-Manoir	0 €	0 €	0 €	2,1340 €	0,185 €
Saint-Romain-de-Colbosc	0 €	1,5220 €	0 €	1,4018 €	0,185 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
Saint-Vincent-Cramesnil	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
Sandouville	0 €	1,7456 €	0 €	1,4100 €	0,185 €
Turretot	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €
Vergetot	-	-	-	-	-
Villainville	36,98 €	1,0320 €	11,64 €	1,2500 €	0,185 €

Commune	Consommation de 30 m <sup>3</sup>			Consommation de 60 m <sup>3</sup>			Consommation de 90 m <sup>3</sup>			Consommation de 120 m <sup>3</sup>		
	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC	Total € HT	Total € TTC	Total du m <sup>3</sup> € TTC
Angerville-l'Orcher	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Anglesqueville-l'Esneval	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Beaurepaire	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Bordeaux-Saint-Clair	122,24 €	134,46 €	4,48 €	222,65 €	244,92 €	4,08 €	323,07 €	355,37 €	3,95 €	423,48 €	465,83 €	3,88 €
Bénuville	122,24 €	134,46 €	4,48 €	222,65 €	244,92 €	4,08 €	323,07 €	355,37 €	3,95 €	423,48 €	465,83 €	3,88 €
Cauville-sur-Mer	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Criquetot-l'Esneval	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Cuerville	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Epouville	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Epretot	116,94 €	128,63 €	4,29 €	233,88 €	257,27 €	4,29 €	350,82 €	385,90 €	4,29 €	467,76 €	514,54 €	4,29 €
Etainhus	116,94 €	128,63 €	4,29 €	233,88 €	257,27 €	4,29 €	350,82 €	385,90 €	4,29 €	467,76 €	514,54 €	4,29 €
Eretat	98,44 €	108,28 €	3,61 €	177,94 €	195,73 €	3,26 €	257,44 €	283,18 €	3,15 €	336,94 €	370,63 €	3,09 €
Fongueusemare	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Fontaine-la-Mallet	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Fontenay	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Gainville	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Gommerville	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Gonfreville-l'Orcher	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Gonneville-la-Mallet	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Graimbouville	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Harfleur	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Hermeville	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Héqueville	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
La Cerlangue	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
La Poterie-Cap-d'Antifer	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
La Remuée	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
Le Havre	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Le Tilleul	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Les Trois-Pierres	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
Manéglise	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Mannevillette	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Montivilliers	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Notre-Dame-du-Bec	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Octeville-sur-Mer	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Oudalle	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Pierrefiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rogerville	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Rolleville	63,75 €	70,13 €	2,34 €	127,50 €	140,25 €	2,34 €	191,25 €	210,38 €	2,34 €	255,00 €	280,50 €	2,34 €
Sainneville	70,81 €	77,89 €	2,60 €	141,62 €	155,79 €	2,60 €	212,44 €	233,68 €	2,60 €	283,25 €	311,57 €	2,60 €
Saint-Aubin-Routot	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Sainte-Adresse	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Sainte-Marie-au-Bosc	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Saint-Gilles-de-la-Neuville	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Saint-Jouin-Bruneval	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Saint-Laurent-de-Brévedent	40,88 €	41,44 €	1,38 €	81,76 €	82,87 €	1,38 €	122,64 €	124,31 €	1,38 €	163,52 €	165,74 €	1,38 €
Saint-Martin-du-Bec	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Saint-Martin-du-Manoir	69,57 €	70,13 €	2,34 €	139,14 €	140,25 €	2,34 €	208,71 €	210,38 €	2,34 €	278,28 €	280,50 €	2,34 €
Saint-Romain-de-Colbosc	93,26 €	102,59 €	3,42 €	186,53 €	205,18 €	3,42 €	279,79 €	307,77 €	3,42 €	373,06 €	410,36 €	3,42 €
Saint-Vigor-d'Ymonville	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
Saint-Vincent-Cramesnil	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
Sandouville	100,22 €	110,24 €	3,67 €	200,44 €	220,48 €	3,67 €	300,65 €	330,72 €	3,67 €	400,87 €	440,96 €	3,67 €
Turretot	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €
Vergetot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Villainville	122,63 €	134,89 €	4,50 €	196,64 €	216,30 €	3,61 €	270,65 €	297,72 €	3,31 €	344,66 €	379,13 €	3,16 €

## **NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

**Édition avril 2021**  
**CHIFFRES 2020**

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

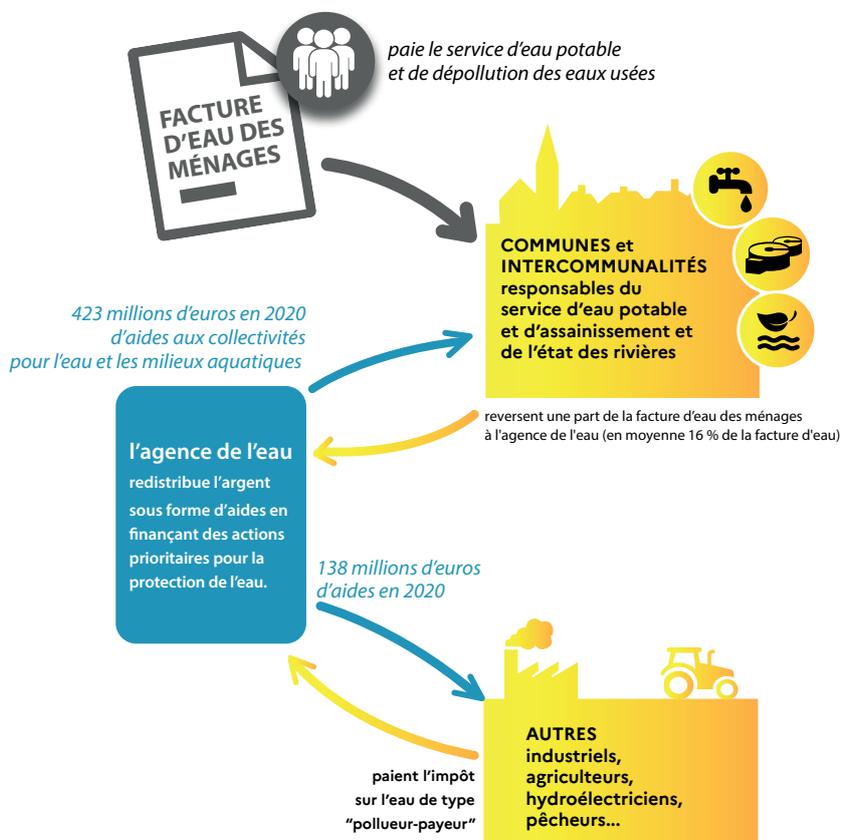
Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

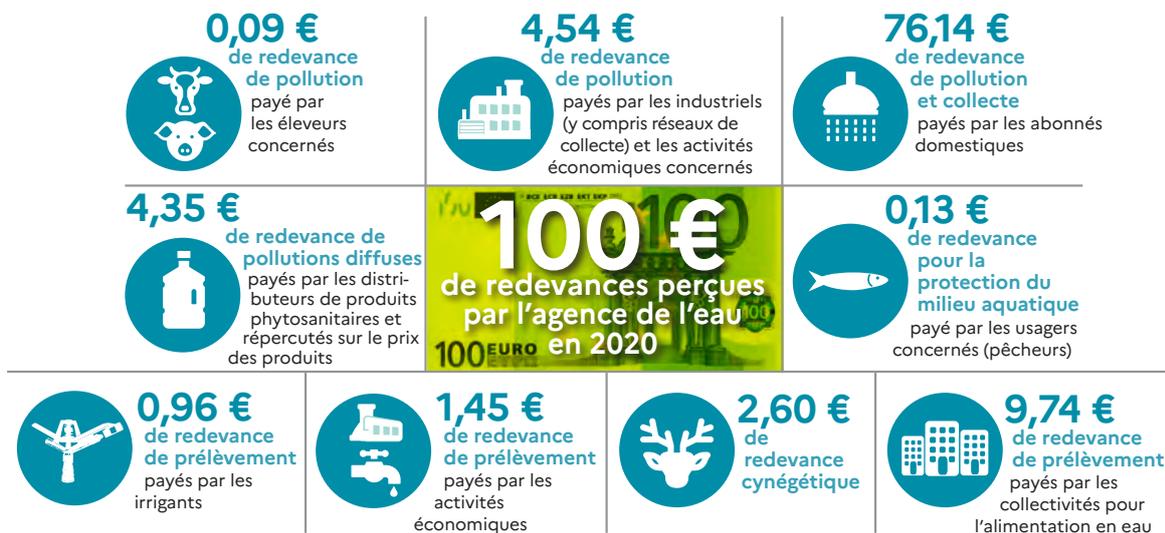
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie

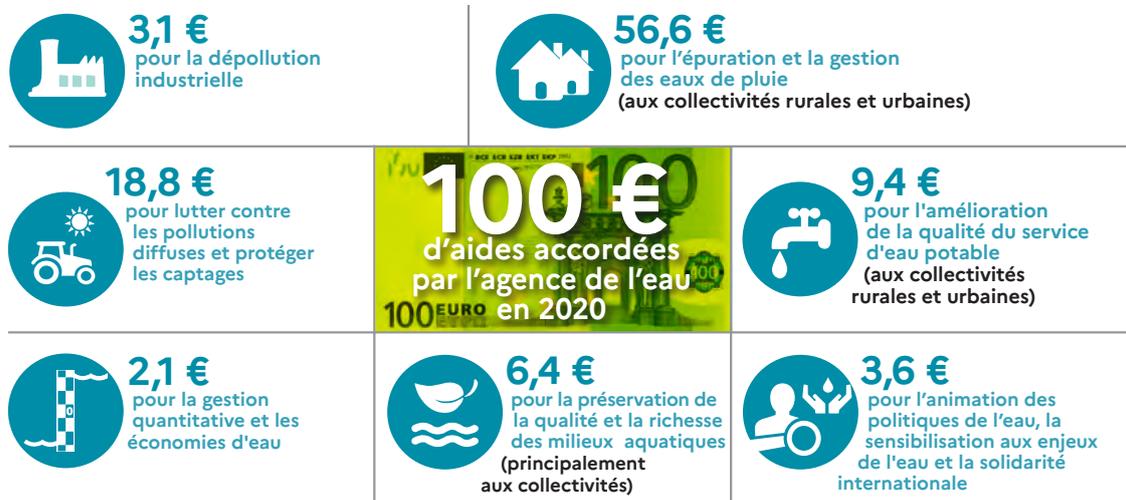


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

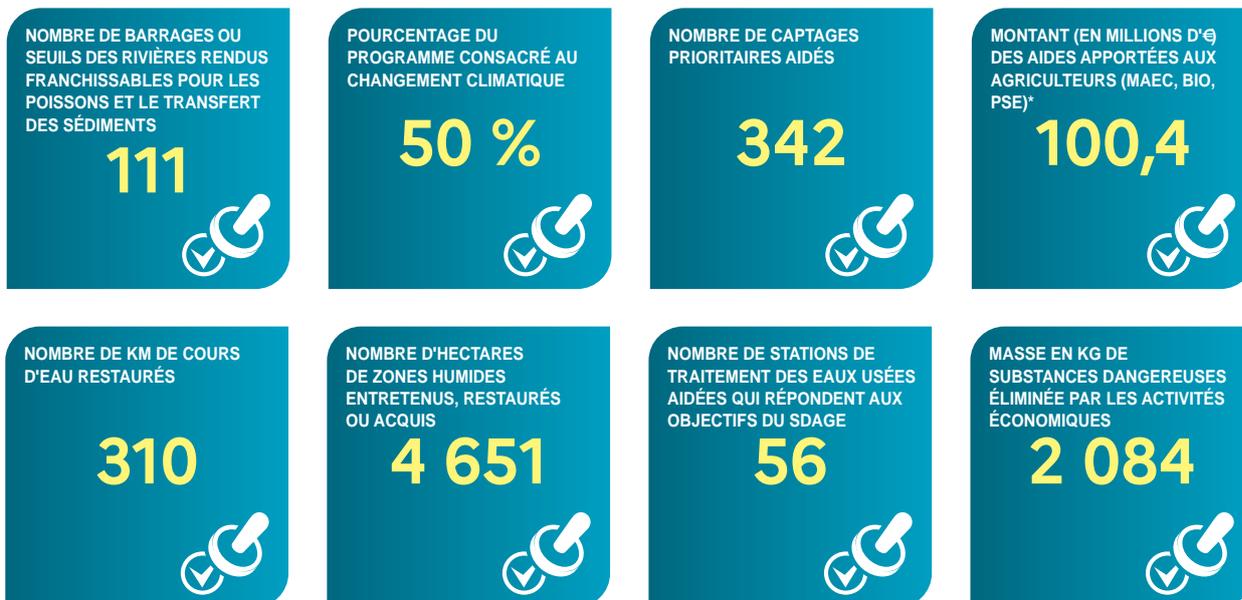
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie. 2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

## PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



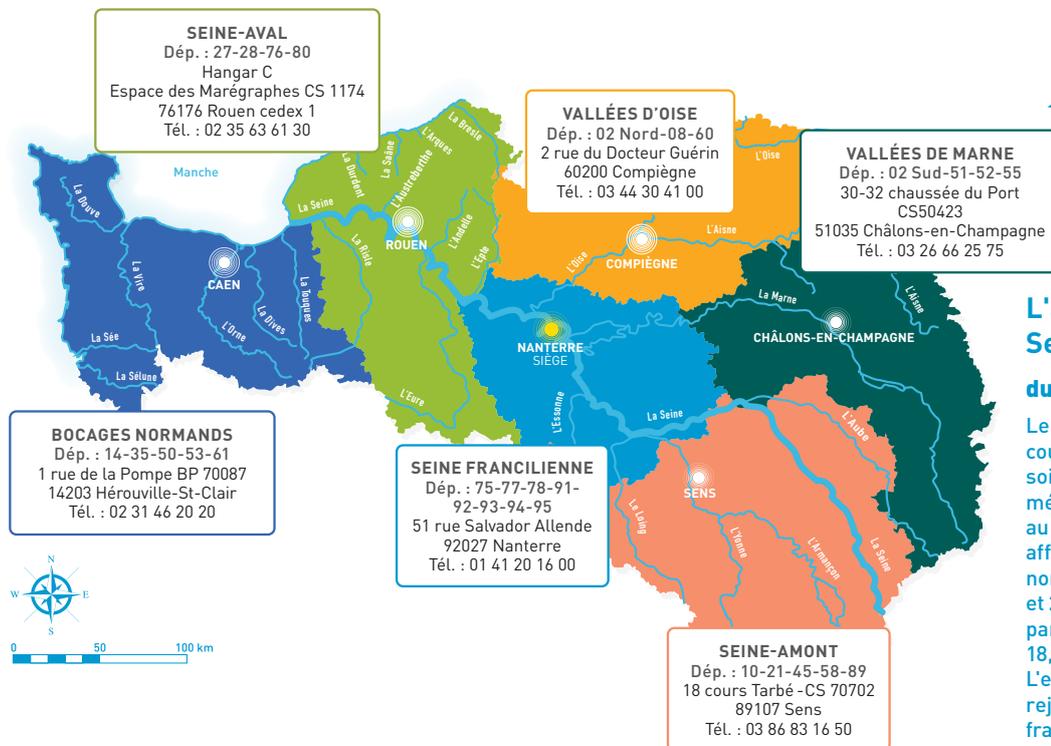
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie

### du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

## LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

# les inondations et le milieu marin

# L'eau

Répondez à la consultation du public sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières







Hôtel de la Communauté  
19 rue Georges Braque  
CS 70854  
76085 Le Havre Cedex  
02 3522 25 25

